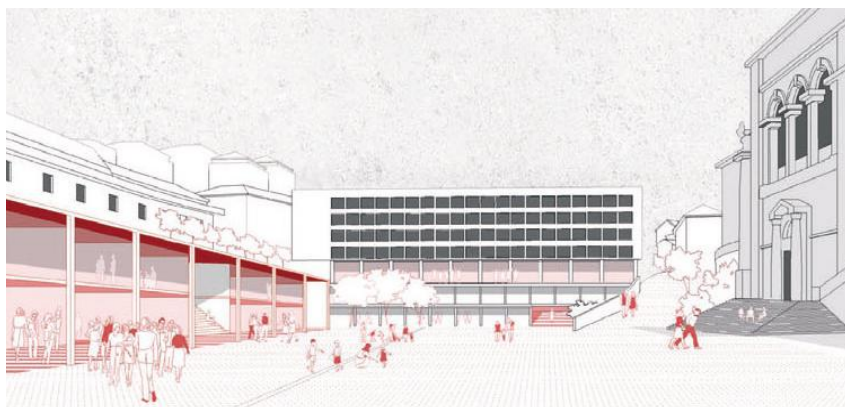


Rapport du jury



Concours d'idées pour le secteur Riponne\Tunnel

Concours d'idées à un degré en procédure ouverte selon Règlement SIA 142 ouvert aux urbanistes, architectes-paysagistes et architectes et aux étudiants en urbanisme, paysage et architecture avec jugement des projets en présence du public.

6 mai 2020



Maître d'ouvrage

Ville de Lausanne
Service de l'urbanisme
Rue du Port-Franc 18
1002 Lausanne
www.lausanne.ch/urbanisme

Assistant au maître d'ouvrage

Fischer Montavon+Associés
Architectes - Urbanistes SA
Ruelle Vautier 10
1401 Yverdon-les-Bains
gmarcovecchio@fm-a.ch

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
---------------------	----------

Rappel de la procédure	9
-------------------------------	----------

1. Périmètre et objectifs du concours	11
1.1 Périmètre du concours d'idées	11
1.2 Objectifs majeurs	11
2. Clauses administratives	14
2.1 Organisateur, maître d'ouvrage et adjudicateur	14
2.2 Genre de concours	14
2.3 Un concours intégré dans un processus participatif	14
2.4 Déclaration d'intention du maître d'ouvrage	15
2.5 Prix et mentions	15
2.6 Procédure en cas de litige	15
2.7 Composition et rôle du jury	16
2.8 Spécialistes-conseils	17
2.9 Calendrier	18
2.10 Implication du public	18
2.11 Critères d'appréciation	20
3. Contexte et processus	21
3.1 Planification supérieure et projets connexes	21
3.2 Démarche participative	24
3.3 Phasage	26
4. Programme et données thématiques	27
4.1 Usagers et usages	27
4.2 Vocations et attentes par secteur	28
4.3 Bâtiments et lieux spécifiques	30
4.4 Programmation et vitalité urbaine	37
4.5 Historique et patrimoine	40
4.6 Paysage et nature	44
4.7 Mobilité et accessibilité	46
4.8 Eclairage urbain	50
4.9 Qualité environnementale	50
4.10 Gestion et entretien	52

Jugement	53
5. Remise des projets et contrôle	53
6. Expertises	54
7. Admission des projets au jugement	55
8. Délibérations et méthode d'examen	55
9. Sélection des propositions	56
10. Classement	57
11. Recommandations du jury	60
Approbation	61
Levée de l'anonymat	65
Présentation des projets	69
12. Projets primés	69
12.1 IN-BETWEEN	74
12.2 SOUS LE SIGNE DE LA LOUVE	80
12.3 ... et en-dessous coule une rivière !	86
12.4 DEMAIN NE MEURT JAMAIS	92
12.5 LA PINCE	98
12.6 Faites Places !	104
12.7 RENÉE	110
13. Projets non primés	113
13.1 Projets non retenus au 2° tour de sélection	113
13.2 Projets non retenus au 1° tour de sélection	133

Avant-propos



Appelées à jouer un rôle majeur dans l'armature des espaces publics du centre-ville, les places de la Riponne et du Tunnel font l'objet de fortes attentes de la part des Lausannoises et des Lausannois. Elles méritent que l'on questionne en profondeur leurs formes et leurs fonctions, leurs ambiances et leurs usages. C'est pourquoi la Municipalité a lancé en 2017 un important projet de transformation de ces deux places avec pour fil rouge une ambitieuse démarche participative.

Depuis 2018, de nombreux moments d'échange avec les habitant·e·s et les utilisateur·trices de la Riponne et du Tunnel ont permis de dresser un large diagnostic participatif et d'identifier les enjeux des transformations à mener. Ces constats partagés ont été rassemblés en juin 2019 dans le cahier des charges du concours d'idées SIA 142.

Le concours d'idées poursuit de multiples objectifs, principalement : faire émerger des visions novatrices urbanistiques, d'aménagement et d'usages pour le secteur Riponne-Tunnel ; susciter et alimenter le débat, en apportant des réponses aux demandes sociales en termes d'espaces publics ; consolider les orientations pour les étapes suivantes du processus.

Innovant, ce concours a intégré 4 habitant·e·s et usager·ère·s du site comme membres du jury et 16 « spécialistes conseils de l'usage » – tou·te·s tirés au sort. De plus, les délibérations du jury ont eu lieu en public, permettant à toute personne intéressée d'assister en temps réel au jugement des projets – un grand moment qui a généré un fort engouement puisque pas moins de 500 personnes ont participé à cette journée !

Le processus participatif lié à ce projet se poursuit en 2020. En mai, la Ville de Lausanne exposera l'ensemble des projets du concours d'idées, donnant aux Lausannoises et Lausannois l'opportunité de venir débattre des propositions afin de nourrir le dessin d'une future image directrice fédératrice. Une fois stabilisée et soutenue par la population, cette image directrice permettra d'orienter les étapes suivantes du processus (concours de projets d'aménagement d'espace public, plans d'affectation, concours d'architecture) jusqu'à la réalisation des aménagements dès 2024.

Grégoire Junod, Syndic de Lausanne

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

Rappel de la procédure

Sont présentés ci-après des extraits du règlement-programme du concours validé par le jury et publié lors du lancement de la procédure le 7 juin 2019.

This map illustrates the urban layout of a section in Besançon, France. The central focus is the area around the Palais de la Riponne, which is highlighted with a red outline and a red gradient. The map shows a dense network of streets, including Rue du Tunnel, Rue de la Madeline, Rue de la Tour, and Rue de l'Alle. Green circles indicate the locations of trees, and green areas represent parks, such as Parc de l'Hermitage. A north arrow is located in the bottom right corner.

1. Périmètre et objectifs du concours

1.1 Périmètre du concours d'idées

Le périmètre du projet s'étend sur une surface de presque 5 hectares comprenant notamment les deux places de la Riponne et du Tunnel. Il s'appuie sur les fronts bâtis qui définissent spatialement ces places et il est limité à l'Ouest par la rue du Tunnel et à l'Est par les rues de l'Université et Pierre-Viret. Le Palais de Rumine est volontairement placé à l'intérieur du périmètre d'étude au vu de son rôle de trait d'union avec la Cité.

Le périmètre du concours est celui figuré en rouge sur le schéma ci-contre.

La pertinence d'un périmètre de réflexion plus large est laissée à l'appréciation des concurrents.

Les concurrents devront développer un parti pris urbanistique à l'intérieur du périmètre, lequel comprend du bâti et des espaces libres, publics et privés. Toutefois les propositions ne devront pas être tributaires de propriétés privées ou publiques dont la mise à disposition ne peut pas être garantie. L'état de la propriété au sein du périmètre est représenté ci-contre.

S'agissant d'un concours d'idées, les concurrents disposent d'une certaine liberté pour exposer les potentialités qu'ils recensent au-delà du périmètre donné et qui contribuent ou renforcent leur vision prospective du site. Cependant, les propositions des candidats doivent être cohérentes en soi et fonctionner sans les éléments éventuellement proposés en dehors du périmètre d'étude donné.

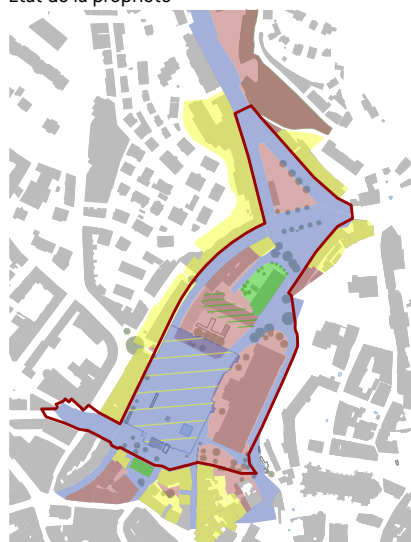
Le présent concours d'idées en urbanisme laisse une grande liberté de proposition aux concurrents. Néanmoins, les idées présentées devront proposer des solutions pertinentes répondant aux constats et prescriptions présentés dans ce document ainsi qu'aux attentes de l'organisateur.

1.2 Objectifs majeurs

L'aménagement, le fonctionnement, les ambiances et les usages des places publiques de la Riponne et du Tunnel ne sont aujourd'hui pas à la hauteur de leurs potentiels. Autorités, habitants et usagers attendent un acte fort et audacieux qui rende le périmètre du présent concours plus attractif et renforcé dans sa vitalité, sans repousser les usages qui l'animent aujourd'hui.

L'objectif du concours d'idées est de sélectionner des pistes et propositions d'urbanisme et d'aménagement en vue d'élaborer une image directrice qui intègre au mieux les nombreuses attentes de la collectivité.

Etat de la propriété



-  Domaine public
-  Domaine privé communal
-  Domaine privé autre
-  Domaine privé cantonal
-  Domaine privé communal et cantonal
-  Domaine public - Domaine privé en sous-terrain

Le lancement de la démarche participative puis l'organisation du concours d'idées d'urbanisme constituent le point de départ des réflexions de ce projet à élaborer dans le temps, temps qui permettra à la fois l'appropriation citoyenne, la maturation des solutions d'aménagement et de leurs modes d'exploitation ainsi que leur mise en œuvre progressive au cours des prochaines législatures, tenant notamment compte des capacités financières de la Ville. Les solutions concrètes d'aménagement qui découleront de l'image directrice feront l'objet de nouveaux appels à projet, en vue de leur réalisation.

A l'appui de ce processus, la Municipalité ambitionne d'élaborer un projet fédérateur à forte identité pour le réaménagement du périmètre du présent concours, en capitalisant à la fois sur l'expertise d'usage des Lausannois et sur la créativité des professionnels répondant au concours.

Les idées pour le réaménagement du secteur Riponne-Tunnel doivent permettre de répondre aux attentes qui suivent, dans leurs différents domaines thématiques.

Vocations et usages

- préciser les vocations de chaque espace en lien avec l'évolution urbaine du secteur et en fonction des échelles de rayonnement ;
- aménager des espaces polyvalents, assurant un partage de l'espace entre les différents usages et usagers, une programmation diversifiée au cours des diverses temporalités (saisons / jours / heures).

Architecture et urbanisme

- mettre en valeur le patrimoine bâti existant et valoriser les continuités bâties qui bordent la place du Tunnel ;
- créer un rapport qualitatif et une relation forte entre les rez-de-chaussée et les espaces publics, en valorisant les liens tant visuels que fonctionnels ;
- rendre attractifs les rez-de-chaussée en bordure de la place de la Riponne ;
- étudier la création éventuelle de bâti à l'intérieur du périmètre du concours ;
- traduire et valoriser la topographie, les percées et les vues, et plus généralement le paysage urbain du secteur ;
- travailler les ruptures de niveau de manière à améliorer l'attractivité, l'orientation et la lisibilité de l'espace.

Aménagement et matérialité

- prendre en considération les caractéristiques de chaque espace (notamment le degré de minéralité / végétalisation) et créer une cohérence entre l'aménagement des surfaces, les ambiances et les fonctions et usages futurs ;
- aménager les lieux en réponse à une diversité de pratiques (flux rapide, séjours, jeu, repos, rencontre, animation...)
- améliorer la lisibilité et la praticabilité des places par une matérialité et un nivellement adaptés ;
- créer des espaces agréables en termes d'ambiance sonore.

Patrimoine vert et paysage

- valoriser la végétation existante et prévoir des nouvelles plantations, voir «Stratégie municipale pour le patrimoine arboré et forestier lausannois »

sur: <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/arbres-faune-et-flore/patrimoine-arbore/entretien-arbres/lausanne-s-enagage-pour-les-arbres/extrasArea/0/links/0/linkBinary/Strategie-patrimoine-arbore.pdf> ;

- valoriser les perspectives et expériences des lieux offertes par la topographie notamment (géomorphologie marquée par le cours d'eau) ;
- prendre en compte le site comme élément du réseau écologique et faire des propositions de milieux diversifiés pour la faune et la flore, voir « Stratégie pour une ville verte » sur : <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/politique-ecologique/preavis-nature-objectifs-et-bienfaits.html> ;
- mettre en valeur les liens ville-campagne des places et faire de propositions novatrices en lien avec la production nourricière, voir « Politique agriculture urbaine à Lausanne » sur: <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/espaces-verts/domaines-agricoles/politique-agricole-ville/politique-agricole-urbaine.html>.

Environnement et climat

- garantir une qualité de vie des riverains et des usagers ;
- proposer des aménagements et des usages permettant de répondre aux contraintes environnementales et techniques (nuisances, sous-sol occupé, forte imperméabilisation, etc.) et valorisant les éléments existants ;
- proposer des solutions qui intègrent les effets du changement climatique à l'échelle urbaine en luttant contre les îlots de chaleur et tenant compte des événements météorologiques extrêmes (crues, grosses chaleurs et sécheresses).

Modes de déplacement

- augmenter l'attractivité du secteur en réorganisant la mobilité douce (piéton passant et piéton flâneur, vélo) et en favorisant les connexions entre les places au profit du piéton ;
- effacer les effets de coupure et renforcer l'articulation du secteur avec son contexte par la diminution des espaces dévolus au stationnement des véhicules motorisés, la suppression du trafic de transit sur la place de la Riponne et sur la rue des Deux-Marchés, la réorganisation des accès du Parking Riponne en accord avec les préconisations du PDCom et les résultats de l'étude mobilité ainsi que la réorganisation des axes de circulation sur la place du Tunnel ;
- améliorer les interfaces de transports publics à la place de la Riponne entre les différentes lignes de bus et le métro m2 et également à la place du Tunnel avec la présence d'axes forts ;
- questionner le potentiel du Palais de Rumine comme vecteur de liaison entre la Cité et la place de la Riponne ;
- développer un itinéraire piétonnier plus lisible et agréable aux abords de la place de la Riponne.

2. Clauses administratives

2.1 Organisateur, maître d'ouvrage et adjudicateur

La Ville de Lausanne, représentée par son service de l'urbanisme, organise la présente procédure et constitue le maître de l'ouvrage.

Maître d'ouvrage :

Ville de Lausanne
Service de l'urbanisme
Rue du Port-Franc 18
1002 Lausanne
www.lausanne.ch/urbanisme

L'organisation technique du concours est assurée par le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIES Architectes Urbanistes SA en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Secrétariat :

FISCHER MONTAVON+ASSOCIES
ARCHITECTES URBANISTES SA
Rue Vautier 10
1401 Yverdon-les-Bains
E-mail: riponnetunnel@fm-a.ch

Le secrétariat n'est disponible que pour les modalités liées à l'inscription au concours. Les questions liées au déroulement du concours ne sont traitées que dans le cadre prévu par la procédure. Le secrétariat ne répond pas aux questions par appel téléphonique.

2.2 Genre de concours

Il s'agit d'un concours d'idées en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009), sans poursuite de mandat.

2.3 Un concours intégré dans un processus participatif

La Municipalité a souhaité que les nouveaux aménagements du secteur Riponne-Tunnel soient élaborés dans un cadre ouvert au public, impliquant fortement la population et les groupes d'intérêts. Ainsi, une démarche participative a été lancée en amont de l'organisation du présent concours et se poursuivra durant et après celui-ci. Ce concours s'inscrit pleinement dans ce processus, avec la volonté d'exploiter les possibilités d'échanges avec le public durant son organisation et son déroulement. Pour respecter les cadres propres tant à la démarche

participative qu'au concours, les lignes directrices 142i-402f "Implication du public" relatives aux règlements SIA 142 et SIA 143 seront respectées, en particulier pour préserver l'anonymat des projets et l'indépendance du jury.

L'interaction entre la démarche participative et le concours se concrétise sous trois formes:

- contributions des usagers au règlement-programme récoltées dans le cadre de la démarche participative via des ateliers avec jeunes et enfants, des balades, des entretiens individuels et un événement public (week-end Riponne-Tunnel du 8 au 10 mars 2019);
- intégration de représentants des usagers au sein du jury et parmi les spécialistes conseils ;
- participation du public en tant qu'auditeur à la session finale de jugement du concours.

2.4 Déclaration d'intention du maître d'ouvrage

La Ville de Lausanne souhaite obtenir des projets de qualité pour le réaménagement du secteur Riponne-Tunnel. Les propositions émanant de ce concours d'idées seront présentées au public lors d'événements organisés en marge du concours (exposition, tables rondes...)

La Municipalité se servira de ce concours d'idées pour présenter les rendus au public et susciter un débat avec la population et les autorités concernées.

Sur la base des propositions reçues et du débat avec la population, le service de l'urbanisme élaborera, dans un second temps, une image directrice.

La Municipalité se réserve la possibilité d'associer le lauréat à l'élaboration de l'image directrice ou aux projets d'aménagements transitoires sur recommandation du jury.

Par ailleurs des aménagements transitoires sont envisagés dès 2020. La population pourrait être associée à la définition des objectifs de ces aménagements et à leur mise en œuvre.

Il s'agit d'un concours sans poursuite de mandat. Le montant à disposition du jury pour les prix et mentions tient compte de cet aspect.

2.5 Prix et mentions

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 190'000.- HT pour l'attribution de 5 à 8 prix ou mentions, éventuellement attribuées dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009 et à la ligne directrice 142i-103f.

La somme globale a été calculée selon les directives SIA (art. 17.1) pour un concours d'idées, à savoir le triple des honoraires estimés pour une prestation équivalente.

2.6 Procédure en cas de litige

Les éventuels litiges relatifs au présent concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142 édition 2009 art 28.1.

Le for juridique est celui de Lausanne.

2.7 Composition et rôle du jury

Président

M. Pierre Feddersen** Architecte-urbaniste, Bureau Feddersen & Klostermann, Zurich

Vice-président

M. Grégoire Junod Syndic, direction de la culture et du développement urbain, Ville de Lausanne

Membres

M. Etienne Balestra Garde forestier, Chef du Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne
M. Florian Bischoff** Architecte-paysagiste, Bureau Bischoff Landschaftsarchitektur GmbH, Baden
M. Yves Bonard Urbaniste FSU, dr ès Sciences UNIL, chef de projet, Service de l'urbanisme, Ville de Lausanne
Mme Sonia Curnier** Architecte-urbaniste, dr ès Sciences EPFL, Stockholm
Mme Valérie Devallonné* Architecte de la Ville adjointe, Service d'architecture, Ville de Lausanne
Mme Manon Fleury Représentante des usagers
Mme Marine Gasser Représentante des usagers
Mme Ariella Masboungi** Architecte-urbaniste, Paris
M. Johnny Perera Directeur Parking Riponne SA
M. Fabien Roland Ingénieur mobilité, Chef de la Division Espaces publics, Service des routes et de la mobilité, Ville de Lausanne
M. Michel Schuppisser** Ingénieur mobilité, Bureau mrs partner AG, Zurich
M. Emmanuel Ventura** Architecte EPFL, Etat de Vaud, Représentant de propriétaire
M. Cédric Vifian Représentant des usagers
Mme Louise Vogel Kielgast** Urbaniste, Bureau Gehl, Copenhagen
Mme Christiane Von Roten** Architecte EPFL, Vice-présidente du comité SIA Vaud, Bureau Pont 12, Chavannes-près-Renens

Membres suppléants

M. Olivier Andréotti Architecte IAUG, Responsable domaine développement, Direction Architecture et Ingénierie de la Direction générale des immeubles et du patrimoine, Etat de Vaud
M. Yves Lachavanne Architecte-paysagiste, chef du Bureau espace public et paysage, Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne
M. Siddhartha Sugasi Représentant des usagers

Les membres du jury sont responsables, envers le maître d'ouvrage et les participants, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participants. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Les membres professionnels au sens du règlement SIA 142 pour la présente mise en concurrence sont indiqués par un * et les membres professionnels indépendants du maître d'ouvrage par ** sur le tableau ci-dessus.

2.8 Spécialistes-conseils

Pour son jugement, le jury peut faire appel à l'avis de spécialistes-conseils. Les personnes suivantes sont pressenties pour cette tâche :

Technique

Mme	Juliette Bernier	Architecte-paysagiste-urbaniste, cheffe de projet Espaces publics, Service des routes et de la mobilité, Ville de Lausanne
Mme	Muriel Delabarre	Maître d'enseignement et de recherche, Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne
Mme	Agnès Doepper	Cheffe de projet, Service logement et gérances, Ville de Lausanne
M.	Matias Echanove	Urbaniste, Codirecteur et fondateur de urbz, Genève
M.	Mario Fellrath	Ingénieur civil à la retraite, Conseiller technique de Parking Riponne SA, Lausanne
Mme	Martine Jaquet	Géographe et historienne de l'art, dr ès Sciences, Déléguée à la protection du patrimoine, Ville de Lausanne
M.	Christophe Jemelin	Responsable de l'unité Développement de l'Offre, transports publics de la région lausannoise SA
Mme	Florence Nicollier	Cheffe du Service de l'économie, Ville de Lausanne
M.	Miguel Oro	Chef de section mobilité, Service des routes et de la mobilité, Ville de Lausanne
M.	Julien Remy	Architecte-paysagiste, adjoint technique, Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne
M.	Mathias Schaer	Délégué à l'Observatoire de la sécurité, Ville de Lausanne
M.	Claude Thomas	Ingénieur en environnement, Délégué à l'environnement, Ville de Lausanne
M.	Pierre Treyvaud	Chef de la division construction et maintenance, Service des routes et de la mobilité, Ville de Lausanne
M.	Benoît Ziegler	Ingénieur mobilité, mrs partner AG, Zurich

Usage

M.	Gwennael Bolomey	Représentante des usagers
Mme	Marlise Bornand	Représentante des usagers
Mme	Anne-Françoise Decollogny	Représentante des usagers
M.	Fabien Dutoit	Représentant des usagers
Mme	Clélia Follonier	Représentante des usagers
M.	Max Hauri	Représentant des usagers
Mme	Klesta Krasniqi	Représentante des usagers
M.	Jérôme Marcel	Représentant des usagers
M.	François Mercanton	Représentant des usagers
M.	Louis Morof	Représentant des usagers
M.	Christian Muehlheim	Représentant des usagers
Mme	Lucie Rosset	Représentante des usagers
Mme	Camille Schaub	Représentante des usagers
Mme	Tatiana Taillefert	Représentante des usagers
Mme	Marion Wagnières	Représentante des usagers
M.	Virgile Woringer	Représentant des usagers

La liste des spécialistes-conseils n'est pas exhaustive. Le jury et l'organisateur se réservent le droit de la compléter en cours de procédure, en fonction des questions qui se poseront lors de l'examen des projets. Le cas échéant, il fera en sorte de choisir des spécialistes-conseils qui ne se trouvent pas en conflit d'intérêt avec un des concurrents.

2.9 Calendrier

La présente mise en concurrence s'est déroulée selon le calendrier suivant :

7 juin 2019	Publication SIMAP, ouverture des inscriptions
27 juin 2019	Date limite de dépôt des questions
12 juillet 2019	Réponses aux questions
30 octobre 2019	Rendus des travaux
20 et 21 novembre 2019	Session du jury 1 huis clos
30 novembre 2019	Session du jury 2 avec auditeurs
2020	Vernissage exposition publique des travaux

2.10 Implication du public

Buts et cadre participatif

Comme exposé plus haut, la recherche de nouvelles solutions d'aménagement pour ces espaces est voulue par les autorités dans un cadre participatif ambitieux. Elle fait ainsi, d'une part, appel aux attentes et aux propositions de la population, notamment en termes d'usages, d'identité et de besoins, et, d'autre part, sollicite les compétences de professionnels en matière d'urbanisme et d'aménagement d'espaces publics pour disposer de propositions globales. Il y a donc ici une forte imbrication recherchée entre une démarche participative et le concours d'idées.

Le présent règlement-programme de concours est en partie établi sur la base des contributions du processus participatif en cours.

Toujours dans le but de promouvoir le débat public sur l'avenir d'un secteur appelé à jouer un rôle majeur dans la vitalité du centre-ville de Lausanne, le public fait également l'objet d'une sollicitation directe dans le cadre de la procédure de concours, en tant qu'acteur au sein du jury et des spécialistes-conseils ainsi qu'en tant qu'auditeur lors de la séance finale de délibération du jury. Cette formule devrait permettre :

- de renforcer l'analyse des projets sous l'angle de l'expertise d'usage ;
- de faire connaître les critères d'appréciation et les arguments du jugement ;
- de renforcer l'adhésion du public aux recommandations du jury ;
- de faciliter la compréhension des propositions primées pour la poursuite des études ;

Les informations sur le processus participatif et le concours d'idées, les dates clé et les inscriptions du public sont disponibles sur le site Internet spécifique créé par la Ville de Lausanne : www.lausanne.ch/riponne-tunnel et www.riponne-tunnel.ch.

En amont du concours

Le public a été sollicité dans le cadre d'ateliers, de balades, d'entretiens et d'un workshop dédiés à l'élaboration du programme. L'objectif de cette démarche était de sonder les besoins du public, en vue de définir les problématiques et enjeux pour le concours, en bénéficiant d'une large adhésion. Ce cadre a également permis la mobilisation des personnes, en qualité de représentants des usages des lieux :

- comme participants au jury avec droit de vote (3 membres et 1 suppléant) ;
- comme spécialistes-conseils de l'usage

Pendant le concours

Les personnes désignées dans le cadre de la démarche participative pour participer au jury agissent au même titre que les autres membres du jury et les suppléants.

Le groupe de spécialistes-conseils de l'usage, désigné également dans le cadre de la démarche participative, fonctionne comme une entité collégiale donnant une appréciation unique et concertée des projets au jury. Comme les autres spécialistes-conseils (groupe technique), il examine les projets avant les délibérations de ce dernier et prépare une évaluation synthétique de ceux-ci, qui est présentée au jury avant ses délibérations. Conformément au règlement SIA 12, les spécialistes-conseils ont une fonction consultative sans droit de vote.

Pour ce concours à un degré, le jugement des projets est prévu en deux étapes. La première étape permet au jury de prendre connaissance des rendus et de faire une première sélection des projets à huis clos, s'appuyant entre autres sur les avis des spécialistes-conseils.

Durant la seconde étape, sur une journée, le jury sélectionne les projets primés, procède à leur classement et détermine ses recommandations, avant de procéder à la levée de l'anonymat de leurs auteurs. Cette seconde étape est ouverte au public, en prenant toutes les dispositions nécessaires pour respecter un jugement serein et impartial du jury, sans influence du public, conformément aux lignes directrices SIA 142i-402f.

L'accès à la séance de jugement ouvert au public.

Durant la séance de jury, les règles suivantes sont à respecter par le public :

Anonymat et incompatibilité : Afin de préserver l'anonymat de la procédure, les participants au concours et leurs collaborateurs ne sont pas autorisés à participer au jugement en public. Le public, participant à la seconde étape de jugement, est tenu de s'inscrire sur la liste de présence.

Confidentialité des débats : Une information publique de la part des auditeurs pendant le jugement n'est pas autorisée.

Droit d'intervention : Pendant le concours, le public ne dispose d'aucun droit d'intervention. Les membres du public ne sont pas autorisés à discuter, ne doivent pas intervenir dans les discussions des jurés, même indirectement. Ils ne sont pas autorisés à photographier, filmer ou enregistrer le jugement, ni les propositions remises. Pendant le jugement, il ne sera pas répondu aux questions des visiteurs.

L'exercice d'une influence : Pendant le jugement, l'exercice d'une quelconque influence par des groupes d'intérêt, comme par exemple un rassemblement ciblé, des signes ou des murmures délibérément perceptibles face à certaines propositions, ne sont pas admises.

Public Voting : Un scrutin public pour les propositions remises n'est pas admis. En effet, le public ne peut pas se substituer au jury indépendant et professionnel dans le cadre général de la mission faisant l'objet du concours.

Exclusion : En cas de perturbations affectant le bon déroulement du jugement, le jury peut exclure des visiteurs qui ne s'en tiendraient pas aux règles du jugement public, voire exclure l'ensemble du public de ce jugement.

Après le concours

Une fois que le jury aura rendu sa décision et achevé ses travaux, des tables rondes avec la population et les multiples associations et institutions cantonales et communales sont prévues parallèlement à l'exposition publique du concours. Le résultat de celui-ci y sera présenté, discuté et analysé pour préciser les recommandations du public pour la suite des études. Les conclusions des tables rondes seront intégrées dans la réflexion de l'élaboration de l'image directrice.

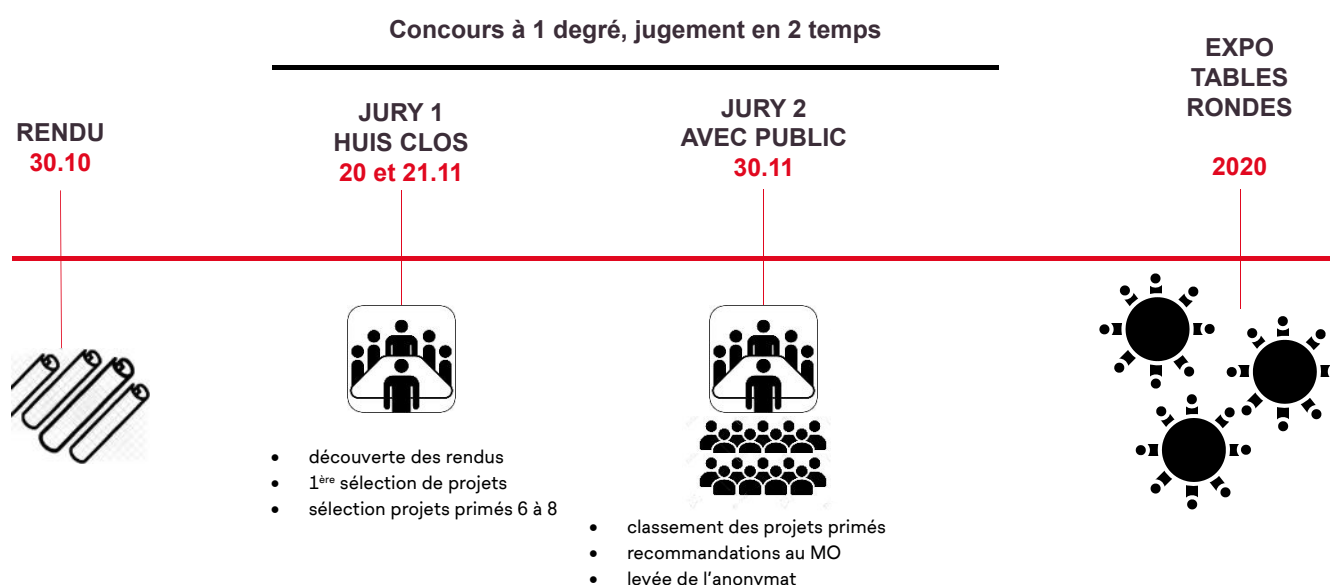
L'image directrice à élaborer par la Ville de Lausanne pour Riponne-Tunnel tirera ainsi parti :

- des projets primés ;
- des recommandations du jury ;
- des conclusions des tables rondes ;
- des aménagements transitoires prévus pour tester les propositions.

2.11 Critères d'appréciation

Le jury apprécie les projets du point de vue de leur qualité et leur cohérence, leur adéquation avec le site ainsi que des réponses au programme sur la base des critères suivants, sans ordre de priorité ou de pondération :

- la qualité générale de la proposition dans son contexte et son histoire, renforçant l'identité et l'attractivité des lieux ;
- la qualité spatiale de la proposition, en particulier l'organisation du rapport entre les pleins et les vides ;
- la valeur d'usage des espaces publics en lien avec la vitalité et la qualité de vie du centre-ville et sa capacité à favoriser les pratiques sociales, temporaires et pérennes, et la convivialité ;
- la pertinence, la faisabilité technique, la durabilité et l'économie générale des moyens dans la logique de l'intérêt public ;
- la réponse aux diverses attentes de l'organisateur et du public (demandes sociales en termes de diversité d'ambiances et de fonctions, de maîtrise de l'espace et de sécurité), en particulier celles émanant de la démarche participative ;
- la capacité du projet à renforcer la qualité environnementale des différents espaces du périmètre et du contexte et la prise en compte des enjeux du changement climatique.



3. Contexte et processus

3.1 Planification supérieure et projets connexes

Le périmètre est concerné par plusieurs planifications, études et inventaires qui édictent un certain nombre de recommandations et d'objectifs.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges

Le secteur Riponne – Tunnel fait partie des espaces publics structurants d'une des 4 centralités du PALM, Lausanne. Ces centralités constituent des paysages animés et font office de lieux de vie et d'échanges intenses :

« À dominance minérale, les espaces publics structurants des centralités d'agglomération se concrétisent généralement sous forme de places héritées ou contemporaines, à l'origine de leur caractère. Leur taille significative et leur localisation leur octroient généralement une forte visibilité. Lieu de rassemblement, elles constituent des repères. Souvent concentrés au sein ou à proximité des centralités du périmètre compact, les espaces publics participent pleinement au système urbain.

Les espaces publics sont complétés par des axes urbains structurants qui irriguent le périmètre compact de centralité en centralité. Ces axes permettent à l'usager d'apprécier le paysage urbain qui l'entoure. Ils constituent un élément paysager fonctionnel majeur et important pour le PALM, bien qu'encore peu mis en valeur.

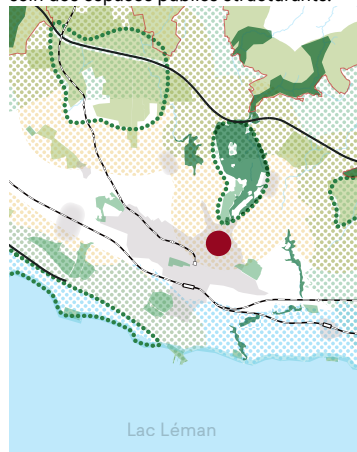
À l'exception des cœurs de centralité qui disposent de zones piétonnes ou de zones de rencontre, ils sont le plus souvent principalement dédiés aux véhicules motorisés, leur valant en l'état une qualité amoindrie et une faible urbanité. Un important potentiel de requalification leur est cependant reconnu en raison, entre autres, du développement de transports publics performants à l'échelle du périmètre compact. »

Concernant les espaces ouverts du périmètre compact les enjeux identifiés par le PALM sont les suivants :

- constitution progressive d'une palette d'espaces ouverts à fortes valeurs paysagères ;
- adéquation de l'offre en espaces ouverts avec la demande sociale, en termes de distribution spatiale et de qualité ;
- qualité des relations entre les espaces ouverts et les espaces construits.

PALM 2016 | Principaux espaces ouverts d'agglomération, zoom sur Lausanne.

En rouge le périmètre du concours au sein des espaces publics structurants.



- Forêts urbaines
- Espaces agricoles (péri-)urbains
- Lac et rives
- Parcs d'agglomération
- Parcs urbains
- Espaces publics structurants

Le Plan directeur communal

Le centre-ville de Lausanne constitue son cœur économique. S'ajoutent à cela des richesses patrimoniales reconnues et une offre culturelle et de loisirs remarquable. Il constitue donc la principale vitrine du rayonnement de Lausanne. Le centre-ville possède également une fonction résidentielle, accueillant une population active et jeune, dont la croissance démographique est en constante augmentation depuis 2006. Le Plan directeur communal (PDCom) vise à renforcer cette double vocation du centre-ville en évitant son hyperspécialisation économique, sa banalisation et la disparition de logements.

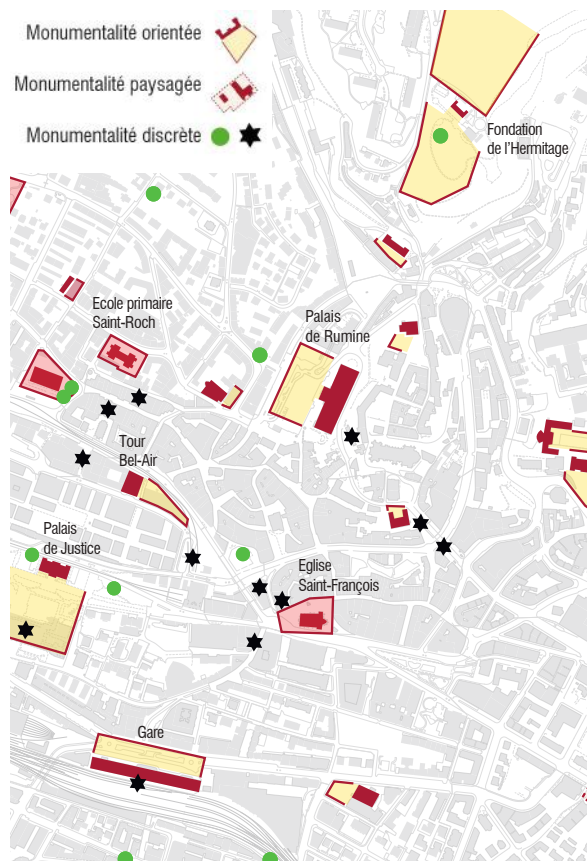
Sa révision a mis en exergue les dysfonctionnements (voirie surdimensionnée, mobilier urbain hétéroclite, etc.) et le potentiel non exploité des places publiques intégrant le périmètre du présent concours d'idées. Globalement ses objectifs sont repris sous § 1.2 Objectifs majeurs.

L'étude patrimoniale développée dans le cadre du PDCom présente des cartographies thématiques commentées correspondant aux dynamiques territoriales identifiées dans l'histoire de la ville. Le périmètre du présent concours est concerné notamment par les thématiques suivantes :

- monumentalité ;
- têtes d'îlot ;
- infrastructures.

Le document [30] mis à disposition des concurrents contient les extraits de l'étude patrimoniale sur ces 3 thématiques.

Extraits des planches Monumentalité et Têtes d'îlot de l'étude « Patrimoine urbain, bâti et végétal, Ville de Lausanne
Tome 1 | Concept directeur
Un instrument de valorisation du patrimoine urbain pour le nouveau Plan Directeur communal »
Juin 2013





Ville de Québec, aménagement
avenue Cartier et boulevard René-
Lévesque ©Simon Parent

Rues vivantes

En mars 2018 la Municipalité obtient du Conseil communal un crédit de réalisation pour des interventions légères sur l'espace public (préavis Rues vivantes N° 2018/11).

Entre autres, dans l'attente de la requalification des espaces publics de grande envergure comme les places de la Riponne et du Tunnel, Rues vivantes permettra de financer une politique d'aménagements légers afin de valoriser ou de révéler l'attractivité et de faciliter l'appropriation de l'espace par la population lausannoise.

Dans un premier temps est prévue la réalisation d'un diagnostic des espaces publics du centre-ville, suivra le déploiement d'un programme d'aménagements réversibles. Ceux-ci permettront d'améliorer la convivialité des espaces publics, par exemple en installant du mobilier urbain adapté, ou encore en testant de nouveaux usages comme la piétonisation de certaines rues dévolues aujourd'hui exclusivement à la circulation des véhicules. Ces actions seront menées en coordination étroite avec les principaux acteurs concernés : riverains, commerçants, habitants et usagers.

Interact

Le Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne et le groupe de recherche Etudes urbaines de l'Université de Lausanne collaborent depuis 2018 dans le cadre d'un projet de recherche-action autour des enjeux de requalification du secteur Riponne -Tunnel. Cette collaboration a notamment débouché sur l'organisation d'un séminaire de recherche et d'un atelier semestriel du master en urbanisme aboutissant au développement de propositions pour le site. Les projets des étudiants sont mis à disposition des concurrents, ils sont téléchargeables depuis le site internet www.riponne-tunnel.ch.



Atelier de travail dans le cadre
du séminaire Interact

L'eau dans l'espace public

Les places du Tunnel et de la Riponne se sont développées sur des comblements de la vallée de la Louve depuis 1840 avec l'objectif de développer des surfaces planes sur un relief composé des niveaux très variés. Cela a permis également de protéger le lieu de crues et du choléra qui a ravagé l'Europe en 1832. Mais c'est l'augmentation du volume des eaux usées qui a poussé la Ville d'utiliser les galeries souterraines uniquement pour les égouts et dévier les eaux de la Louve dès le Bois-Mermet dans une conduite passant par le tunnel Tridel en 2006.

Cette évolution urbaine a réduit le potentiel de renaturation de l'ancien lit de la Louve qui se trouve à environ 10m de profondeur des surfaces de la place du Tunnel et de la place de la Riponne. En effet, la remise à ciel ouvert de la Louve sur ces lieux engendrerait une forte contrainte pour le réaménagement de l'espace en surface. Il est toutefois concevable de créer des aménagements urbains de surface, en utilisant de préférence les eaux météoriques, permettant de rappeler à la population la présence historique de ces cours d'eau en ville. Par ailleurs, les nombreuses fontaines lausannoises montrent les vertus de la mise en scène de l'eau : caractère ludique, facilité de mise en œuvre, durabilité, etc.

Concept directeur «Nature en ville» de la Commune de Lausanne

Soucieuse d'offrir à sa population un cadre de vie urbain agréable, la municipalité s'est fixé des objectifs environnementaux ambitieux s'intégrant dans la densification du tissu urbain. Ces dernières années, des études et des actions pilotes ont été menées. Elles ont permis l'établissement d'un «Concept directeur nature» donnant une ligne directrice claire en la matière : <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/politique-ecologique/preavis-nature-objectifs-et-bienfaits.html>

Lausanne ville-amie des aînés et commune amie des enfants UNICEF

La Ville de Lausanne développe une politique particulièrement soucieuse de la place accordée aux seniors et aux plus jeunes. Ces groupes-cibles devront faire l'objet d'une attention spécifique dans les propositions.



3.2 Démarche participative

La Municipalité a souhaité que les nouveaux aménagements du secteur Riponne-Tunnel soient élaborés dans un cadre ouvert au public, impliquant fortement la population et les acteurs du périmètre. Ainsi, une démarche participative a été lancée en amont de l'organisation du présent concours et se poursuivra durant et après celui-ci.

Pour ce faire, la Ville de Lausanne a mandaté le groupement qui réunit urbz (collectif spécialisé dans la programmation urbaine et la gouvernance participative) et l'association Ville en tête (qui s'engage dans la sensibilisation à la culture du bâti, notamment auprès du grand public et des jeunes).

Le groupement a mis en place un processus pour accompagner et orienter le réaménagement des places. Au-delà de la collecte de connaissance et d'information, le processus participatif permet d'impliquer les acteurs et les usagers dans le projet et la gestion des futurs espaces.

Cette démarche participative a pour objectifs de :

- comprendre la complexité et le potentiel de ce périmètre et les rendre lisibles, en respectant la diversité du vécu, du ressenti, des idées et des connaissances de ses usagers ;



En haut, photo des planches de l'exposition rétrospective. En bas, balade dans le cadre du «Week-end participatif Riponne-Tunnel»

- sensibiliser le grand public sur son rôle dans le devenir de ces espaces publics majeurs ;
- soutenir l'activation du périmètre, en dévoilant son potentiel à travers des expérimentations et la rencontre des acteurs ;
- identifier et reconnaître des porteurs de projets actifs ou potentiels ;
- élaborer un principe de gouvernance notamment à travers la mise en place d'un groupe de suivi inclusif.

Les connaissances collectées auprès des usagers ont alimenté le cahier des charges du concours d'idées. Les problématiques identifiées doivent permettre aux participants du concours de chercher des résolutions créatives ou d'affirmer des choix précis.

Le processus de jugement des projets du présent concours fait intervenir des représentants de la démarche participative et du public. Les résultats du concours seront ensuite présentés lors d'une exposition et feront l'objet de discussions et d'ateliers participatifs ouverts à tous les Lausannois.

Dès 2020, des aménagements transitoires seront réalisés dans le périmètre. Ils permettront de tester différentes options auprès du public et de lancer l'activation du périmètre.

Les participants au concours sont invités à consulter attentivement le site web www.riponne-tunnel.com qui relate sous forme d'articles la démarche participative et ses enseignements, autant de ressources sur les usagers, usages, problématiques et propose ainsi une lecture sensible et attentive du périmètre. Le site web est à la fois une ressource pour le public, pour les participants au concours et une archive du projet.

Les enjeux pour ce concours d'idées, identifiés du point de vue des habitants et usagers dans le cadre de la démarche participative sont présentés dans un document annexe.



3.3 Phasage

Les premières réalisations sont planifiées à partir de 2024. Il n'est actuellement pas possible de fixer un calendrier de travaux dans le périmètre du concours. Les résultats de ce dernier et les choix d'aménagement retenus conditionneront certainement les échéanciers.

Comme indiqué plus haut, des aménagements transitoires de l'espace public seront installés à court terme, dès 2020. Dans le cadre du projet communal « Rues vivantes », ils permettront de tester différents usages possibles voire des solutions proposées dans le cadre du présent concours (assises, nombre, position, ombrage, modification de la voirie, etc.). Les propositions des concurrents pourront inclure des aménagements transitoires.

Les idées présentées dans le cadre du présent concours d'urbanisme devront intégrer le maintien d'exploitation du parking de la Riponne.

4. Programme et données thématiques

4.1 Usagers et usages

Riponne-Tunnel est un secteur majeur de la ville. Malgré les critiques dont ce secteur fait souvent l'objet (matérialité, bâti hétéroclite, déficit de valeur d'image, ruptures, etc.), le site est très actif et animé. Une multitude d'usages prend place sur l'espace public pour des durées et à des moments différents. Ces usages s'accommodent, s'organisent et s'approprient de l'espace, des espaces, malgré le décalage qui peut exister entre besoins et planification ou entre aménagement et utilisation.

Pour l'organisateur il est indispensable que les idées proposées organisent leur coexistence de façons pragmatique et durable en favorisant le vivre ensemble. Toutefois, les participants du concours sont encouragés à faire des choix clairs qui peuvent favoriser certaines pratiques par rapport à d'autres, notamment en cas d'incompatibilités ou de conflits. Ces choix ne doivent néanmoins aucunement conduire à l'exclusion de certaines catégories sociales des espaces publics. Ainsi, les idées devront permettre la maîtrise de l'espace par tous les usagers sur l'ensemble du périmètre (genre, âge, culture, situation de handicap, PMR, malvoyants, etc....) et offrir une lecture facilitée des espaces ainsi qu'une orientation intuitive.

Les places de la Riponne et du Tunnel forment ensemble l'un des plus grands espaces publics de Lausanne. Interfaces historiques avec leur région, ces places servent toujours de point d'entrée au cœur de la ville et d'expression collective. Elles appartiennent donc plus que toutes autres au public en général, et pas seulement aux riverains ou à des groupes particuliers. Il est essentiel de les imaginer de manière profondément inclusive. Elles doivent être accueillantes, tant pour les riverains et les passants que pour les visiteurs occasionnels et les touristes. Les propositions devront assurer la coexistence d'usages, actuels et futurs, tout en permettant à l'éphémère de s'organiser pour favoriser l'événementiel (associations, collectifs d'habitants, commerçants, marché, écoles, hautes écoles, milieux culturels, politiques, etc.).

Concernant les usages et usagers au sein du périmètre, les résultats de la démarche participative (entretiens, visites commentées, ateliers, forum, discussions...) permettent d'en faire une bonne lecture. Ils indiquent que le périmètre est un secteur dont la diversité des usages et des usagers est l'une des premières qualités. L'annexe « Démarche participative. Diagnostic » en présente une description détaillée.

4.2 Vocations et attentes par secteur

L'organisateur souhaite que les actions sur les espaces du centre-ville proposées dans le présent concours mettent en résonance chaque lieu avec l'ensemble des autres espaces du centre-ville, notamment du point de vue de sa vocation dominante.

Par vocation dominante est sous-entendue, la fonction principale de chaque espace, complémentaire à d'autres fonctions parallèles. Pour les places à l'intérieur du périmètre d'étude, ces vocations sont présentées ci-après sur la base de la typologie définie par le PDCom, complétées par le jury du concours.

Place de la Riponne

Avec les places du Château, Centrale et de la Navigation, la place de la Riponne appartient à la famille des « scènes » : espace emblématique, vitrine du centre de Lausanne qui participe au rayonnement extérieur de la ville.

Qualités associées à cette vocation dominante :

- dimensions importantes ;
- polyvalence des aménagements ;
- accessibilité multimodale ;
- programmation emblématique et événementielle.

Principes d'aménagement :

- minimiser la segmentation spatiale (voirie, étagement, seuils) et privilégier l'aménagement d'un espace vaste et flexible, encourageant des appropriations variées ;
- évaluer la possibilité d'intégration d'éléments bâtis nouveaux en lien avec pleins et vides existants ;
- éviter la présence d'éléments ou dispositifs spatiaux disparates contraignant son utilisation (mobilier, édicules, ...) ;
- aménager dans leurs marges des espaces de plus petites dimensions à des fins de détente ;
- développer un itinéraire plus lisible et agréable depuis la rue Neuve ;
- étudier des solutions d'accès au parking qui permettraient de libérer la place des coupures résultant de la circulation automobile en entrée et sortie du parking.

La place de la Riponne est fortement liée aux infrastructures administratives, culturelles et universitaires la surplombant qui lui confèrent un caractère de place à vocation institutionnelle, avec comme résultat des fronts bâtis peu actifs. Cette situation devrait évoluer : le Canton de Vaud mène actuellement une réflexion sur la programmation des bâtiments qu'il occupe dans le secteur, il est envisagé qu'elle puisse se nourrir des résultats du présent concours d'idées. Le grand espace ouvert qu'elle propose en plein centre-ville est en fait un espace d'accueil majeur pour des manifestations, événements et rassemblements que les propositions devront assurer. Les schémas ci-après, issus du PDCom, synthétisent les attentes de l'organisateur en lien avec la vocation dominante de la place de la Riponne.





Place du Tunnel

D'après le PDCom, la place du Tunnel fait partie de la famille des « agoras » : espaces qui se distinguent par une forte concentration de programmes et d'activités à vocation publique ainsi qu'une importante concentration de flux piétons. Les agoras sont les supports de la vie publique urbaine au quotidien.

L'organisateur attend la mise en valeur de cette place exploitant les qualités suivantes :

- le rapport spatial entre les continuités bâties bordant la place et le vide central ;
- la complémentarité programmatique entre les rez-de-chaussée actifs et l'espace public central dont la fonction aujourd'hui n'est pas claire ;
- les activités génératrices d'une forte intensité urbaine ;
- le support de flux piétonniers importants qui ont lieu dans cet espace.

Principes d'aménagements :

- aménager des espaces à vocation piétonne, favorisant l'appropriation de l'espace et générant des conditions propices à « l'arrêt prolongé » (terrasses, assises, ...) ;
- diminuer l'emprise des voies de circulation et du stationnement conformément aux objectifs pour la mobilité, énoncés plus bas.



L'entre-deux

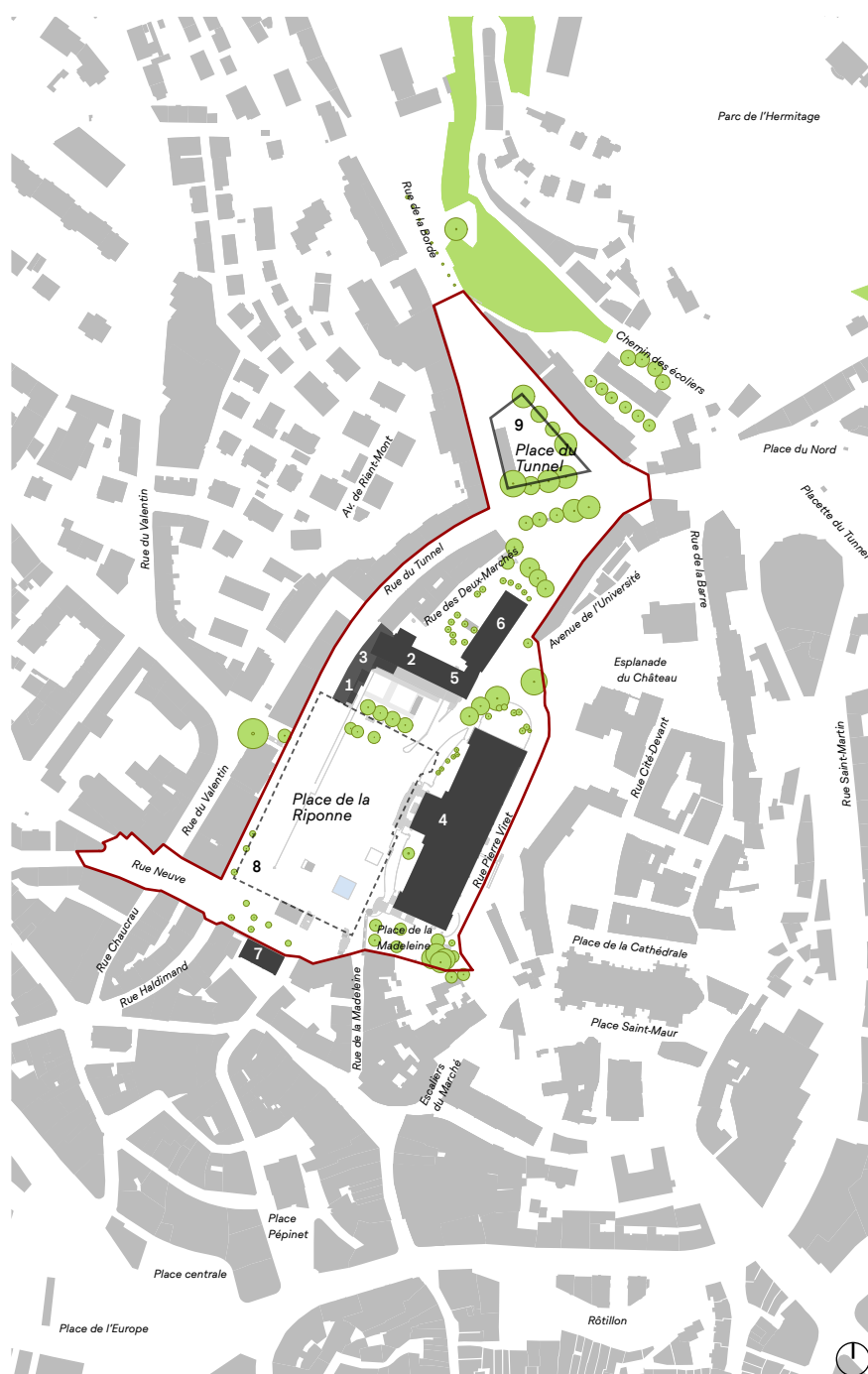
Les deux places représentent plus de la moitié du périmètre d'étude. Le reste du périmètre est composé des liaisons entre les places et avec les quartiers voisins. La Ville de Lausanne attend, dans le cadre du présent concours, un travail sur les connexions en tant que composantes linéaires de l'espace public. Les propositions doivent s'inscrire dans la continuité des propositions pour les places selon un concept global. Sont notamment concernées : la rue des Deux-Marchés, le nord de la rue du Tunnel et de l'avenue de l'Université, le passage Hollard et le Palais de Rumine.

Concernant les rues, il faudra considérer qu'elles sont au même temps un vecteur important des ambiances urbaines, le support des déplacements tous modes et l'espace des aménagements paysagers au cœur de la ville. Par le traitement des connexions il est attendu de :

- effacer les effets de coupure et renforcer l'articulation du secteur avec son contexte ;
- favoriser les modes doux et réfléchir au profit du piéton ;
- renforcer le Palais de Rumine comme vecteur de liaison entre la Cité et la place de la Riponne ;
- proposer des traitements paysagers spécifiques tenant compte du caractère et de l'histoire de chaque lieu.

4.3 Bâtiments et lieux spécifiques

Le présent chapitre présente une description de bâtiments et programmes au sein du périmètre du concours. Leur emplacement est indiqué sur le plan ci-dessous.



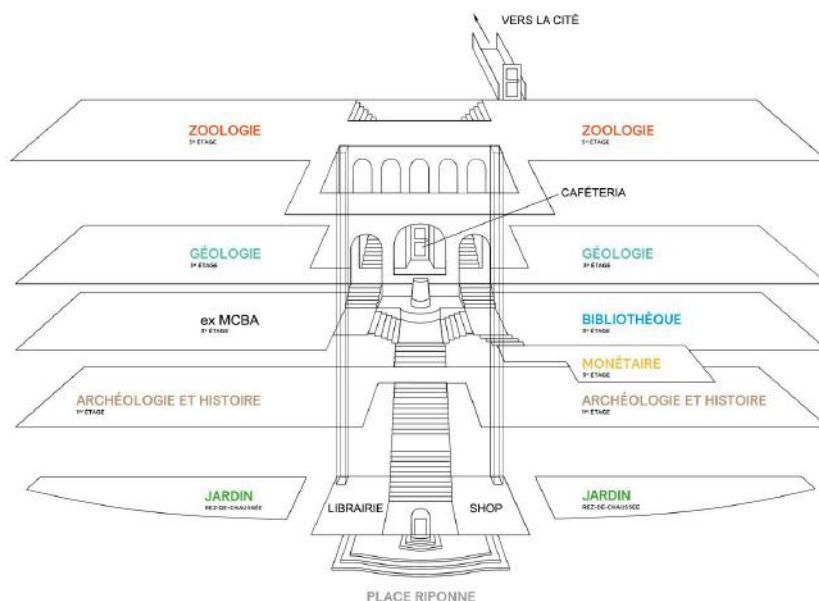
Palais de Rumine

Le Palais de Rumine, sis sur une propriété communale, accueille un programme culturel cantonal composé de quatre musées et d'une bibliothèque :

- Musée cantonal d'Archéologie et d'Histoire ;
- Musée cantonal de Géologie ;
- Musée cantonal de Zoologie ;
- Musée monétaire ;
- Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne.



En octobre 2019 le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) quittera les lieux pour s'installer à Plateforme 10, pôle muséal attenant à la gare. Après son départ, la programmation du Palais de Rumine ne subira pas de grands changements, mais des réflexions sont en cours sur le sujet et les idées des participants seront les bienvenues concernant notamment l'ouverture des programmes culturels sur les espaces extérieurs. A l'intérieur du Palais de Rumine les surfaces seront principalement distribuées entre les institutions qui restent sur place :



Espace Arlaud

Il s'agit du plus ancien bâtiment du secteur. Construit en 1840, par la Ville et le Canton il hébergeait initialement une école primaire aux niveaux inférieurs (sous le niveau de la place de la Riponne), l'Ecole de dessin au niveau de la place et le Musée au premier étage. Il accueille actuellement des expositions temporaires. Comme pour le Palais de Rumine, les concurrents sont également appelés à faire des propositions sur l'avenir de ce bâtiment historique.

Parking Riponne

Sous la place de la Riponne se situe un parking de 1'190 places sur 4 niveaux, géré par Parking Riponne S.A., société qui bénéficie d'un droit de superficie jusqu'en 2059. Les idées à développer dans le cadre du présent concours devront impérativement permettre le maintien de ce parking, dans sa capacité actuelle et au moins jusqu'à l'échéance du bail.

Le concept de mobilité exposé plus loin vise à supprimer le transit des véhicules privés sur la rue du Tunnel. L'accès au parking se ferait donc en cul-de-sac depuis la place du Tunnel ou depuis la rue du Valentin. Par ailleurs, l'objectif de l'organisateur est de limiter, voire de supprimer, l'impact du trafic d'accès au parking par la place de la Riponne. Un tel objectif pourrait conduire à revoir complètement les dispositifs d'accès au parking. Dans ce cadre, les concurrents prendront en compte les aspects suivants :

- les entrées et sorties doivent permettre un débit de 2000 véhicules/heure et donc en principe disposer chacune de trois portillons de contrôle et des longueurs d'attente adaptées pour 4 à 5 véhicules ;
- les modifications du parking (rampes, locaux...) doivent se limiter à ce qui pourra être considéré comme techniquement et économiquement raisonnable, du point de vue des travaux à entreprendre comme de celui de l'impact sur l'exploitation ;
- comme mentionné plus loin, toute intervention sur la structure du parking impliquerait une mise aux normes actuelles de celui-ci (béton, sismique, feu...), ce qui imposerait des travaux extrêmement conséquents ;
- une modification des sens de circulation dans les rampes nécessiterait des adaptations de leur géométrie et une part des places de parking ne peut être inversée ;
- la modification de certains locaux entraînerait des coûts particulièrement importants : accueil et salle de commande à l'entrée, locaux électriques à l'ouest de la rampe du -2 (voir plan ci-joint).

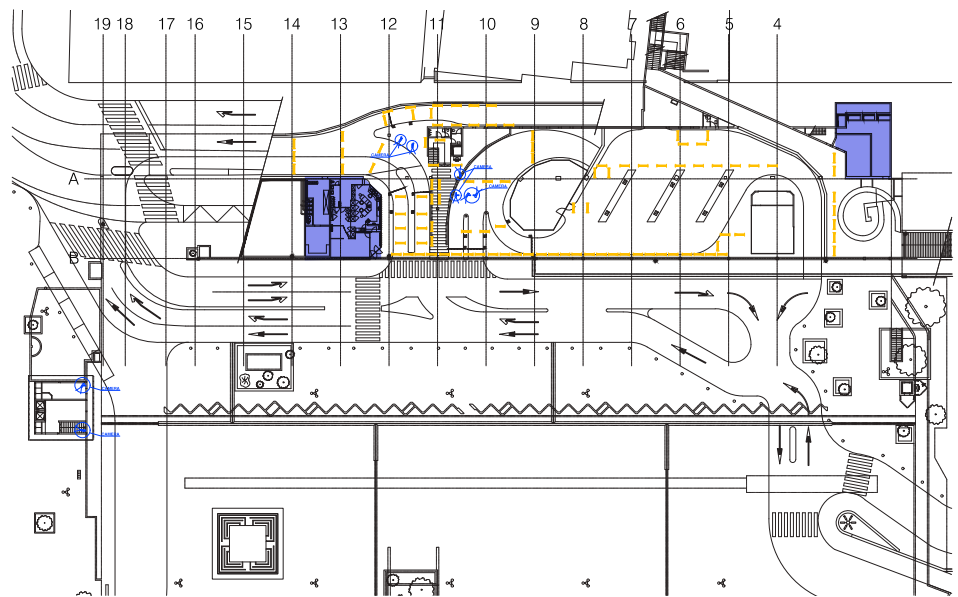
Le bureau d'ingénieurs INGPHI SA a produit une note d'analyse sommaire des contraintes techniques du parking. Celle-ci révèle que l'ouvrage, s'il a été construit selon les normes de l'époque et fait l'objet d'un suivi régulier, ne répond pas à de nombreuses normes techniques actuelles. Celles-ci devraient par contre être respectées en cas d'intervention sur sa structure ou sur son étanchéité (ce qui serait nécessaire pour un remplacement du revêtement actuel notamment). Par ailleurs, les charges admissibles actuelles sont très limitées et permettent par exemple à des camions de circuler uniquement sur des aires limitées, notamment au-dessus de la paroi centrale en accordéon. Pour cette raison, les grandes manifestations nécessitant des infrastructures lourdes sont peu fréquentes et sont conditionnées par des contraintes d'aménagement. Néanmoins, les concurrents ne doivent pas considérer ces contraintes comme une impossibilité de transformer l'aménagement et l'usage de la place. Cas échéant, des pesées d'intérêt seront faites entre la commune et le propriétaire du parking pour évaluer la faisabilité des travaux nécessaires ainsi que leur prise



Jean Dubois, «le musée Arlaud», aquarelle, 1841. Collection du Musée historique de Lausanne.



Parking Riponne, extérieur et intérieur.

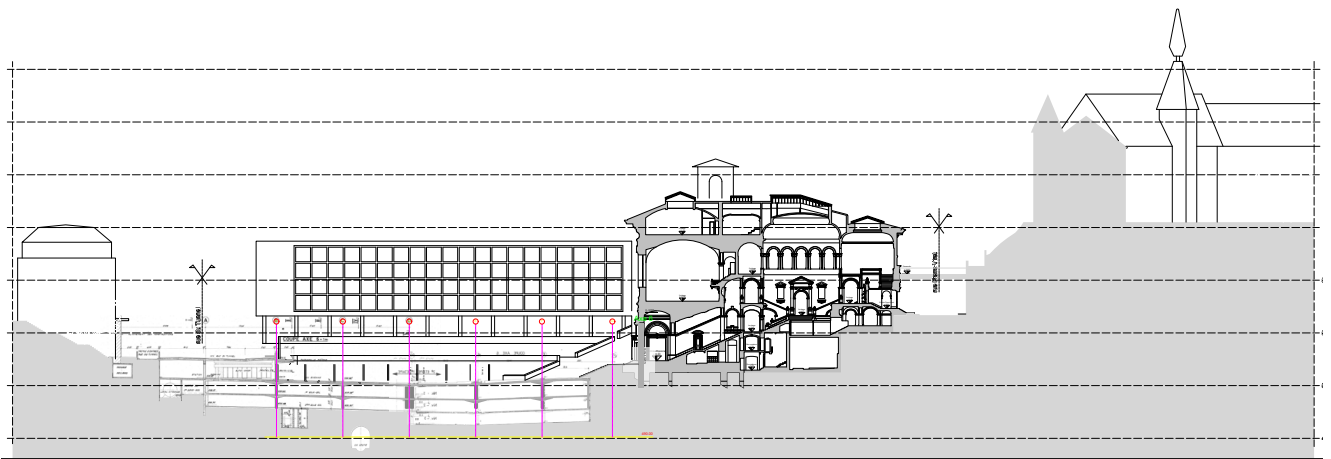
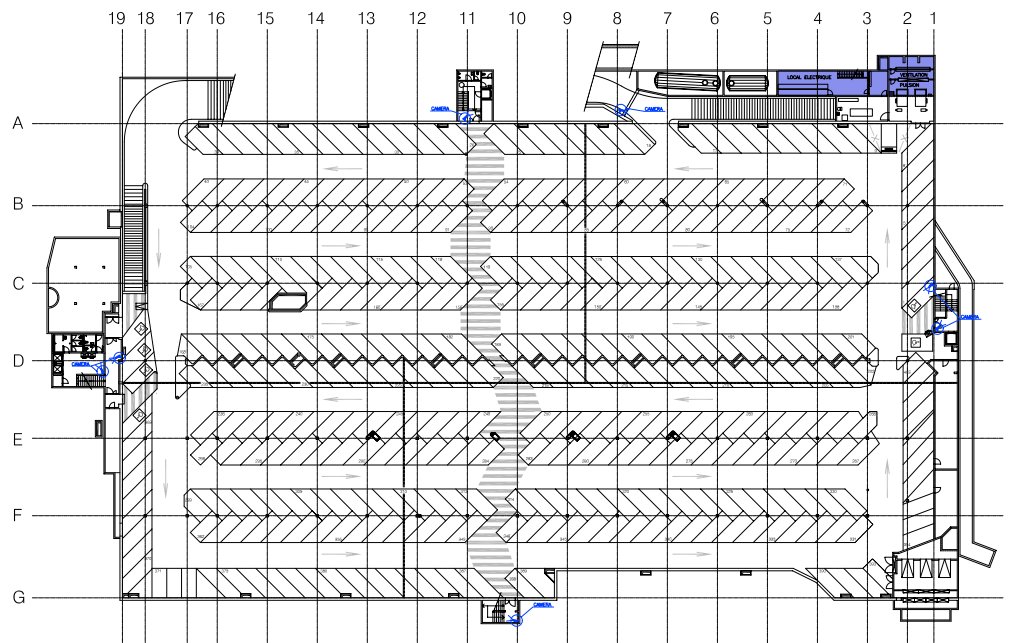


Plans du parking Riponne

Niveau 0 en haut

Niveau -1 en bas

 Locaux dont la modification entraînerait des coûts particulièrement importants.



en charge financière. Des propositions dégagant de nouvelles sources de rendement, comme des surfaces constructibles supplémentaires, pourraient en améliorer la faisabilité.

Ce parking sert aux clients et visiteurs du centre-ville, ainsi qu'à des résidents et à des pendulaires. Une grande part des usagers viennent de tout le canton. Les riverains peuvent bénéficier d'un abonnement à des tarifs préférentiels pour une utilisation lors des heures creuses de nuit. La moitié des places est utilisée par des locataires et l'autre par des usagers payant à l'heure.

La direction du parking tente d'anticiper les mutations à venir dans les comportements et les technologies de mobilité. D'autre part, plusieurs enseignes commerciales étant actionnaires de la société, l'approche client et l'offre de services divers sont tout aussi importants que la pure rentabilité des places de stationnement. La société propriétaire examine donc des pistes de diversification de son profil d'affaire, exploitant les comportements multifonctionnels de ses clients, qui combinent souvent des déplacements professionnels, culturels, d'achat, de loisir ou de maintenance.

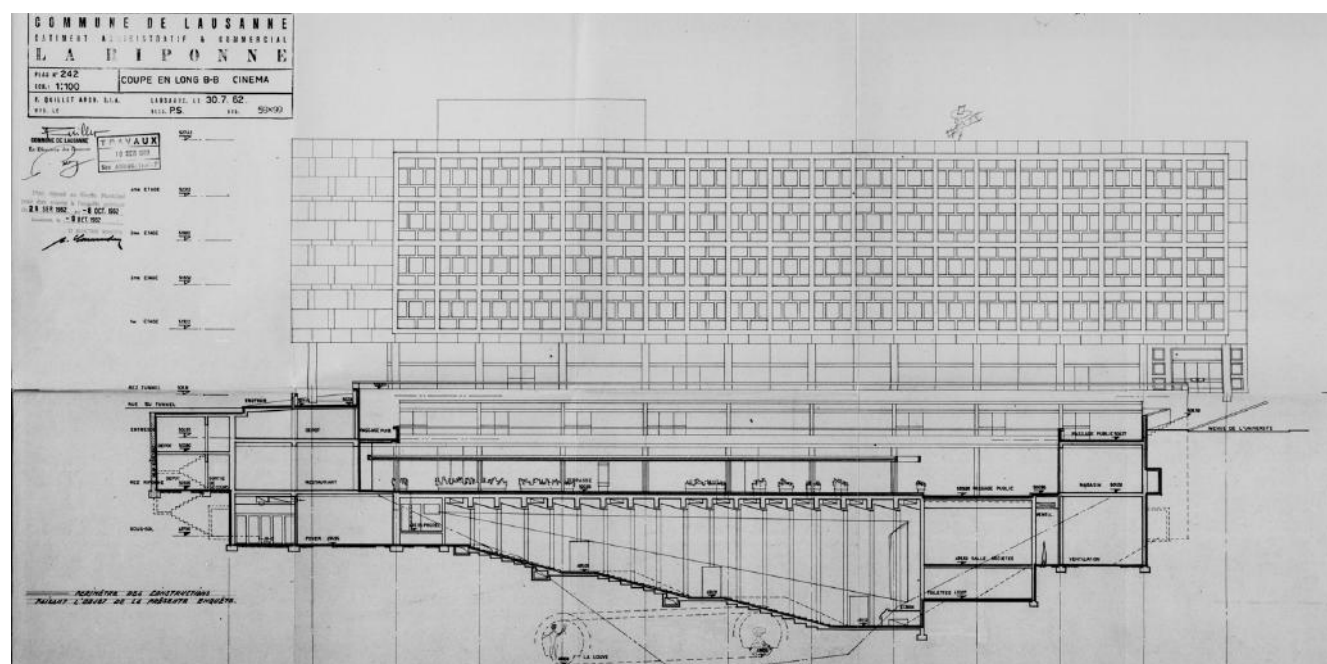
L'ancien Romandie

Cinéma jusqu'à sa fermeture en 2004, le foyer est reconverti en club de musique jusqu'en 2008, année où le club «Romandie» déménage dans ses locaux actuels. Depuis la salle est prêtée par la Municipalité au Festival BD-FIL pour y entreposer du matériel et y tenir des expositions annuelles durant les quelques jours du festival à la fin de l'été.

La démarche participative Riponne-Tunnel a pu également investir exceptionnellement les lieux le temps d'un week-end. L'espace ne permet pour l'instant en effet que des occupations temporaires et limitées spatialement, les locaux nécessitant une importante remise aux normes (ventilation, sanitaires, feu, etc.).

Ce volume souterrain important offre un potentiel de reconversion intéressant qui peut être exploité par les concurrents dans le cadre de leurs propositions

A noter la présence à proximité d'un passage piéton sous la rue du Tunnel (passage Hollard) aujourd'hui condamné.



Rez inférieur Riponne 10

En tant que propriétaire, la Ville de Lausanne souhaite contribuer à valoriser le site de la Riponne en y introduisant un ou plusieurs concepts forts et novateurs. Avant la future transformation de l'ensemble de la place, la location par la Ville de l'espace commercial non exploité au rez inférieur de Riponne 10 (ex-Mövenpick), d'environ 1'300 m² plus une terrasse non couverte (aujourd'hui celle du bar de La Grenette), devra offrir des activités en adéquation avec le voisinage et répondre aux besoins du quartier et d'un centre-ville à redynamiser. Pour générer des synergies et créer une attractivité nouvelle au fond de la place, en journée comme en soirée, la semaine et le week-end, la Ville de Lausanne a lancé en 2018 un appel d'offres pour trouver un ou des exploitants. Des synergies avec la Grenette pourront être développées.



Prolongement de la halte-jeux sur l'espace extérieur



Halte-jeux La Grenette

Il s'agit d'une structure de la Ville de Lausanne, ouverte en 2014 et rénovée en 2018, qui accueille gratuitement des familles pour un moment ludique et convivial au cœur de la ville. Cette structure dispose de locaux sur 2 étages ainsi que d'une terrasse et d'un potager biologique.

Trois publics y sont accueillis :

- des enfants accompagnés de leurs parents ou d'un proche, qui veillent à leur sécurité physique et affective ;
- des enfants âgés entre 3 et 12 ans qui peuvent être confiés à l'équipe de la Grenette pour une durée de trois heures au plus ;
- des groupes d'enfants issus des diverses institutions pour l'enfance (IPE) du Réseau-L.

Durant toute l'année, des activités spécifiques, en lien avec le développement durable, sont régulièrement proposées à la population dans ces locaux.

Riponne 10

Ce bâtiment, en copropriété Ville de Lausanne - Canton de Vaud, accueille dans ses étages des bureaux de l'Administration cantonale. Aux niveaux inférieurs, des surfaces d'activités, des commerces et des services communaux y sont recensés.

Le Tunnel rêve de Vert

De début juillet à la rentrée scolaire, depuis 10 ans, la place du Tunnel se transforme en parc de quartier. Le terrain d'aventure propose, au lieu du goudron : copeaux, gazon, sable et plantes grimpantes; et à la place du parking : un espace de verdure et de rencontre, avec divers ateliers et jeux.

Il s'agit d'un projet de la Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise (FASL), soutenu par la Ville de Lausanne.

Les édicules

Le périmètre du concours comprend plusieurs édicules, parmi lesquels certains font l'objet d'une politique spécifique de la Ville de Lausanne. Il s'agira notamment de questionner le potentiel des édicules en matière de plus-value d'animation et de cohésion de quartier en termes gastronomique, familial, patrimonial et culture - et de localisation. On recense sur le site :

- l'édicule de la Grenette dont les synergies avec la halte-jeux ont créé une dynamique positive sur la section Nord de la Riponne ;
- le kiosque boulangerie en bas des escaliers de la Madeleine ;
- le kiosque du Tunnel ;
- l'émergence du m2 au Sud de la place de la Riponne proposant un kiosque à journaux et un bancomat couplés aux accès au métro et au parking souterrain;
- l'édicule sur la place du Tunnel, utilisé durant les vacances estivales par Le Tunnel rêve de Vert , accueille également une galerie d'art contemporain. Datant de 1950, il a répondu aux besoins du réseau de trolleybus (kiosque, vente de billets, ...).



En vert l'emprise utilisée chaque année par «Tunnel rêve de vert»

Photos de la place du Tunnel investie par « Tunnel rêve de vert»



4.4 Programmation et vitalité urbaine

Marchés et manifestations

L'organisateur relève l'importance déterminante des places de la Riponne et du Tunnel pour la consolidation et le développement du commerce temporaire et des manifestations à Lausanne, sur la base des arguments suivants :

- l'attractivité de la place de la Riponne repose majoritairement sur le succès des marchés qui s'y tiennent. Cette place est la seule du centre-ville qui permet d'accueillir un marché central d'envergure. En se basant sur ce capital et sur la demande potentielle, il y a lieu de considérer l'opportunité :
- de l'extension du marché alimentaire bi-hebdomadaire sur une proportion plus grande de la place
- de dédier une partie de celle-ci à des manifestations en synergie avec ces marchés ;
- le réaménagement de la place de l'Europe suite aux travaux relatifs au tram Lausanne-Renens va compromettre la tenue de manifestations en ce lieu. La place St-François, quant à elle, voit dès le printemps 2019 une extension du marché central et une augmentation du nombre et de la surface des terrasses d'établissements, rendant ainsi le lieu majoritairement indisponible pour les manifestations. Par conséquent, ce sera à la place de la Riponne et, potentiellement, la place du Tunnel d'offrir des alternatives pour absorber le nombre conséquent de manifestations se déroulant actuellement à la place de l'Europe et à la place St-François (marchés alternatifs, marchés de Noël, concerts, etc.) ;
- le renforcement des manifestations et des marchés aux places de la Riponne et du Tunnel aura pour effet de dynamiser diverses formes de commerce et de lieux de loisirs et de consommation ;
- la création de pôles de marchés thématiques et de manifestations à la place du Tunnel favoriserait la vie de quartier (échanges et rencontres) et le développement commercial, et aura pour corollaire de réduire le sentiment de mise à l'écart qui caractérise ce lieu. Cette approche pourrait être renforcée par l'exploitation semi-permanente de l'édicule qui s'y trouve.



Carte postale, 1900-1910

Le développement et le renforcement du commerce temporaire et des manifestations (et par extension le commerce permanent), de même que l'aménagement de ces places (mobilier urbain, zones végétalisées, infrastructures, etc...) devront tenir compte des contraintes suivantes :

- le marché central actuel sur la place de la Riponne requiert une surface totale (emplacements, travées indispensables à la circulation des véhicules) de 5'000 à 6'000 m² ;
- les zones de marché requièrent une surface plane et accessible pour des manœuvres de véhicules utilitaires ;
- les manifestations nécessitent des aires de manœuvre et d'installations libres d'obstacles et supportant de fortes charges, ce qui est actuellement très limité sur la place de la Riponne ;
- les zones de marchés et de manifestations requièrent des accès à l'électricité et à l'eau.

Ci-dessous est présentée la répercussion spatiale et temporelle des marchés et manifestations qui prennent place au sein du périmètre. Les marchés, et en particulier les marchés alimentaires du mercredi et du samedi, sont très importants aussi bien en termes de vitalité urbaine que d'identité lausannoise. Les idées développées par les concurrents devront prendre en compte leur maintien à long terme.

Manifestations régulières:



① Marché hebdomadaire

Alimentaire et non-alimentaire
Tous les mercredi et samedi
de 8h-14h30
(emprise variable selon les saisons)



② Marché solidaire des 4 saisons

Marché brocante à but social.
Actif tous les mardi et jeudi
9h-19h
(emprise variable selon les saisons)





3 Marché Calabash

Brocante et vide-grenier
Tous les premiers dimanche
du mois
7h30-19h30
(emprise variable selon les
saisons)



4 Food Trucks

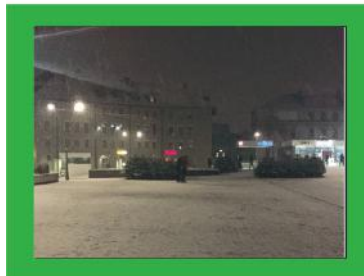
Restauration diverse à
l'emporter
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
durant toute l'année



Manifestations ponctuelles:



Festival BD-Fil (environ 2 semaines autour du week-end du Jeûne)



Marché Sapins de Noël (1-24 déc.)



Stands Marché de Noël (1-31 déc.)



Zone rassemblement pour manifestations, ...



... fêtes des écoles, etc.



Miam Festival (week-end Pentecôte), Nouvel An Kurde (autour du 18 mars)

Nouvelles surfaces bâties

L'opportunité de développer ou non de nouvelles surfaces bâties au sein du périmètre est laissée au libre choix des concurrents. Dans l'éventualité où de nouvelles surfaces bâties étaient proposées, leur programmation devrait contribuer à renforcer l'attractivité et la centralité du secteur et plus largement concourir à la vitalité du centre urbain. Elles pourront également contribuer à la faisabilité économique des propositions.

Culture et art en ville

Comme relevé plus haut, le secteur de la Riponne comprend un nombre important d'équipements publics culturels (musées, bibliothèque, etc.) qui ont marqué son identité et qu'il s'agit de valoriser.

Par ailleurs, la présence sous diverses formes de l'art dans le cadre du réaménagement des espaces publics est une thématique que la Ville de Lausanne souhaite développer. Celle-ci peut se traduire par des installations permanentes ou des aménagements temporaires, à l'exemple de Lausanne Jardins.

4.5 Historique et patrimoine

Histoire

En 2018 le Service de l'urbanisme a mandaté une équipe de chercheurs (Sonia Curnier, Marc Frochaux, Matthieu Jaccard et Cédric van der Poel) pour réaliser une chronologie commentée renseignant l'histoire du périmètre, depuis le début du XIXe siècle. Cette étude renvoie directement aux documents-source via une base de près de 500 fiches.

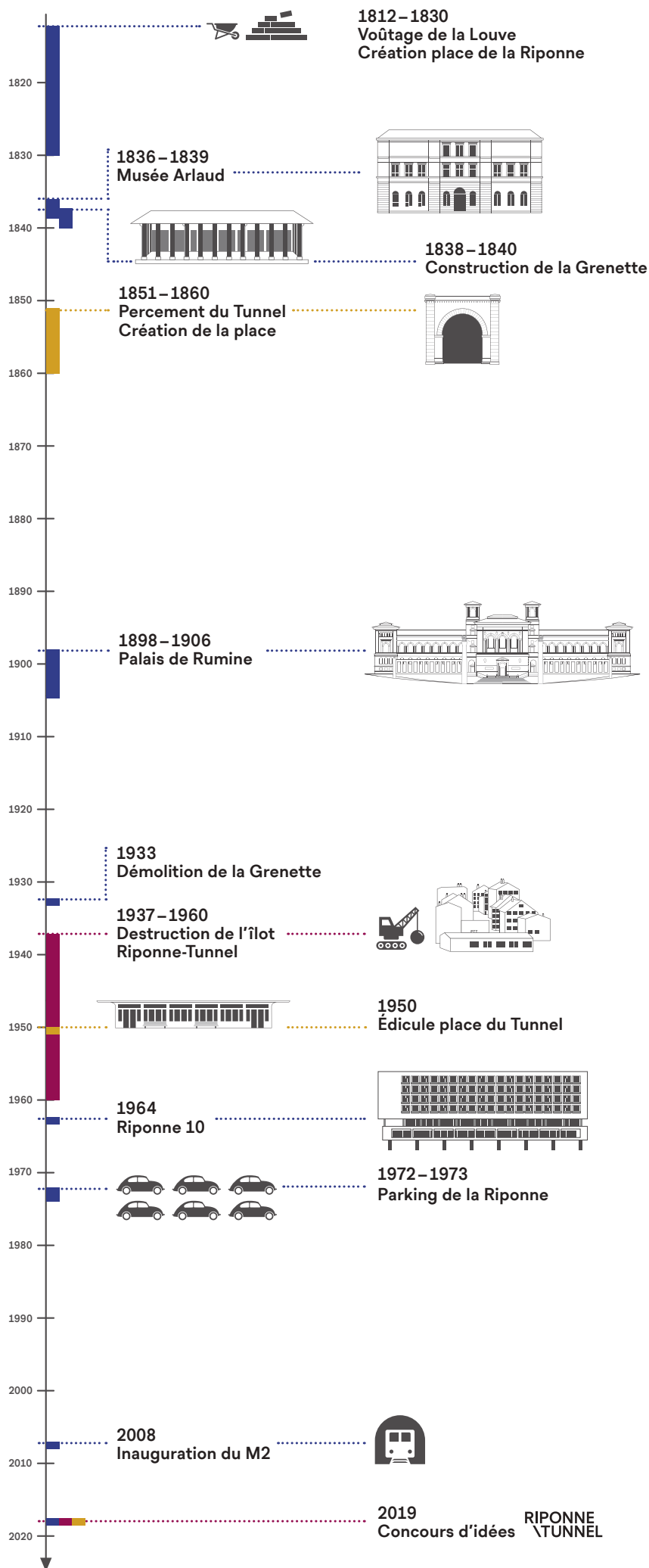
Les documents suivants, présentant l'évolution historique du site, de son bâti, de son aménagement mais aussi des idées pour les places, sont mis à disposition des concurrents :

- Résumé de l'étude historique Riponne-Tunnel, oct. 2018 ;
- Planches commentées de l'exposition rétrospective 2019 Riponne-Tunnel .

L'organisateur souhaite construire une culture commune autour de l'histoire de ces sites, et que les concurrents s'imprègnent du passé. A cet effet il a mis en place en mars-avril 2019 une exposition rétrospective à ciel ouvert. Des parallèles entre les aspirations d'aujourd'hui et les leçons d'hier pourraient représenter une piste d'action, comme pourraient en témoigner les propos suivants des auteurs précités.

« En découvrant ces documents et en les plaçant dans l'ordre chronologique, il nous est en effet apparu bien vite que l' «erreur urbanistique», dont le constat est régulièrement rappelé depuis l'après-guerre (en particulier en ce qui concerne la place de la Riponne), est en réalité une longue succession d'erreurs et d'hésitations. Celles-ci ne sont pas imputables aux professionnels de la planification qui tâchaient, bon gré mal gré, génération après génération, d'y mettre un peu d'ordre, mais bien aux différents groupes de pression qui imposèrent leur projet sans l'inscrire dans une vision d'ensemble, que ce soit le legs Rumine, l'administration cantonale ou les commerçants lausannois.

Les documents montrent en effet sans contestation possible la suite catastrophique de décisions inabouties, résultant d'une gestion déficiente entre deux autorités qui se disputent l'espace. La Commune et le Canton, dans leur affrontement permanent semblent rejouer jusqu'à nos jours la guerre qui opposait à la Renaissance l'autorité ecclésiastique de la Cité à celle de la Bourgeoisie de la ville basse. Elles s'affrontent pendant deux siècles sur les accès



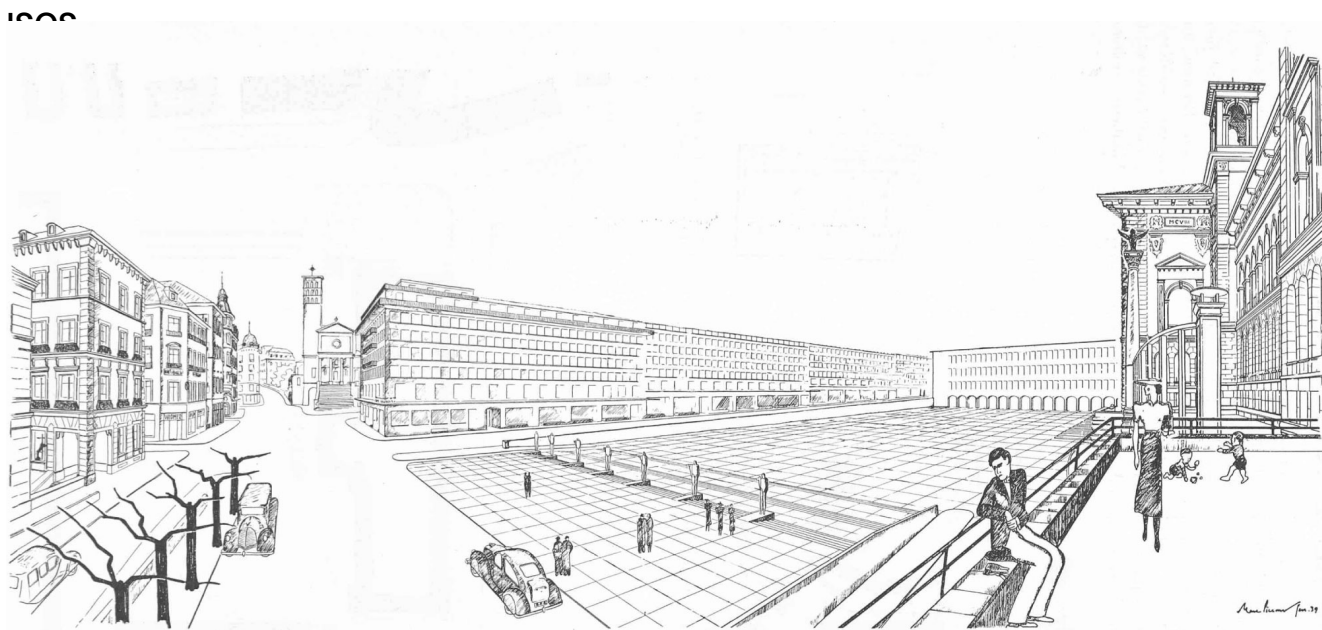
et les abords des deux places, sur l'utilisation des bâtiments de leurs abords immédiats, d'où le triste sort que connaît l'îlot Riponne-Tunnel, où cohabitent aujourd'hui tant bien que mal la moitié d'un ensemble d'habitation et la moitié d'un projet administratif.

Les documents ouvrent en effet une dialectique en balancier : chaque vision projetée sur la place, n'étant qu'en partie réalisée, provoque une autre vision, concurrente. Pas de synthèse, donc, du bricolage : la vision suivante sera elle-même à moitié réalisée, et devra s'accommoder des restes de la précédente. Ainsi en est-il du projet de Henri Fraisse (1834), qui conçoit en réalité une place de marché introvertie, entourée par une périphérie, à la San Marco, et dont on ne réalise qu'un objet solitaire, la Grenette. Celle-ci est bien vite mise dans une concurrence déloyale avec le colossal Palais de Rumine (1906), qui a été maladroitement implanté sur un flanc de colline (détruisant au passage le couvent dominicain de la Madeleine, dont la valeur patrimoniale n'a visiblement jamais pu être appréciée à sa juste valeur). La monumentalité du palais sert de prétexte pour provoquer une tabula rasa (1933) que personne ne désire vraiment et que tout le monde regrette dès l'immédiat après-guerre.

Il en va de même du projet de parking Lausanne-Riponne (1972) financé par un groupement de commerçants lausannois et réalisé avant qu'une solution pour son accès ne soit résolue. Un passage par la place du Tunnel est définitivement condamné avec l'irruption en sous-sol du cinéma Romandie niché entre le parking et le bâtiment administratif Riponne 10 (1963). Celui-ci connaît une succession de remaniements ; seule une petite partie sera finalement réalisée, parce que son projet se heurte à la valeur patrimoniale finalement reconnue du bâtiment du Lausanne-Moudon et des immeubles d'habitation de l'îlot, à l'heure où les citoyens défendent les logements à bas prix en ville de Lausanne.

Au XXe siècle, l'animation de place a été perdue en raison de destruction systématique d'immeubles qui y contribuaient, comme le Collège Classique juché sur sa plateforme, le bâtiment de tête de la rue du tunnel, avec son sympathique « café musée » et la destruction, bien tardive (1980) et difficilement explicable, du bel immeuble de la brasserie viennoise, le dernier à déployer une terrasse sur la place. »

Piccard, Marc, architecte : perspective, «Urbanisme lausannois», in Bulletin technique de Suisse romande, 1939



Le périmètre d'étude du présent concours se trouve à l'intérieur du périmètre n° 9 de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale en Suisse (ISOS). Il lui attribue un objectif de sauvegarde B qui demande la préservation de sa structure.

Recensement architectural du canton de Vaud

De nombreux bâtiments figurant au recensement architectural ou bénéficiant de mesures de protection spéciales sont attenants ou à l'intérieur du périmètre du concours d'idées.

Le Palais de Rumine, les bâtiments XIXe du front sud de la place de la Riponne (dont le Musée Arlaud) ainsi que l'église méthodiste de style néo-gothique sur la rue du Tunnel ont reçu une note *2* au recensement architectural, signalant des monuments d'importance régionale, et sont inscrits à l'Inventaire.

D'autres bâtiments ont reçu une note *3* et *4* au recensement, constituant des objets d'intérêt local, respectivement bien intégrés (voir plan ci-contre).



Extrait du recensement architectural
du canton de Vaud | www.recensementarchitectural.vd.ch

- 1: Monuments d'intérêt national
- 2: Monument d'intérêt régional
- 3: Objet d'intérêt local
- 4: Objet bien intégré
- 5: Objet présentant des qualités et des défauts
- 0: Objet recensé mais pas évalué

4.6 Paysage et nature

Il est demandé aux concurrents une approche paysagère globale du site et de veiller à garantir la présence d'espaces naturels de qualité.

En termes de paysage, les idées d'aménagement pour le secteur devront proposer une approche par les ambiances, la perception sensible et le confort d'usage, tenant compte des composantes naturelles et paysagères, minérales et végétales, à l'intérieur du site ou en frange de celui-ci (topographie, percées visuelles sur le paysage avoisinant et les monuments ainsi que vers le site, couloirs biologiques...).

L'organisateur attire l'attention des concurrents sur :

- la présence du parc d'importance régionale de Sauvabelin au Nord de la Place du Tunnel ;
- la présence de la liaison biologique stratégique du « sous réseaux lieux secs » au Nord de la place du Tunnel ainsi que la présence de forêt dans le prolongement du bois de Sauvabelin ;
- le fait que le secteur se situe dans la zone à vocation « sous réseau des milieux bâtis ».

Du point de vue du patrimoine arboré existant, on remarque des différences importantes entre les places du Tunnel et de la Riponne.

Celle du Tunnel est marquée par la présence en son cœur de 17 platanes majestueux qui confère à la place une identité forte. Ces arbres résultent d'alignements déjà signalés sur le plan cadastral historique de 1896. Les couronnes des arbres laissées en port libre occupent un volume important et forment une unité végétale visible de loin. Leur état sanitaire est plutôt bon, en revanche les conditions à leurs pieds doivent impérativement être améliorées en augmentant la perméabilité du sol.

Celle de la Riponne est quant à elle dénuée d'arbres en son centre, la présence de la dalle du parking proche de la surface ne permettant pas, en l'état, d'y planter des arbres à grand développement. On relève néanmoins la présence d'un alignement de 4 platanes au nord de la place, plantés en 2001 dans le seul étroit puits de pleine-terre présent dans le périmètre. Du côté sud de la place, devant le Musée Arlaud, 6 platanes ont été plantés en 2008 lors de la construction de la station du métro en remplacement de ceux qui préexistaient. Plantés selon une disposition aléatoire, ils se trouvent au-dessus de la dalle de couverture en condition de quasi pleine-terre.

De manière générale, les projets s'attacheront à conserver et valoriser l'arborisation existante et prévoir de nouvelles plantations.

Les propositions d'arborisation des rues et places définiront des ambiances végétales spécifiques.

Un bon équilibre entre végétalisation et minéralisation devra être trouvé. En termes de nature, les projets devront prendre en compte l'intégration du site dans le réseau écologique et la mise en place de milieux diversifiés pour la faune et la flore. La végétalisation des ouvrages et infrastructures sera maximisée.

Les plantations, tout particulièrement les arbres, devront bénéficier de bonnes conditions de croissance.

La ville nourricière

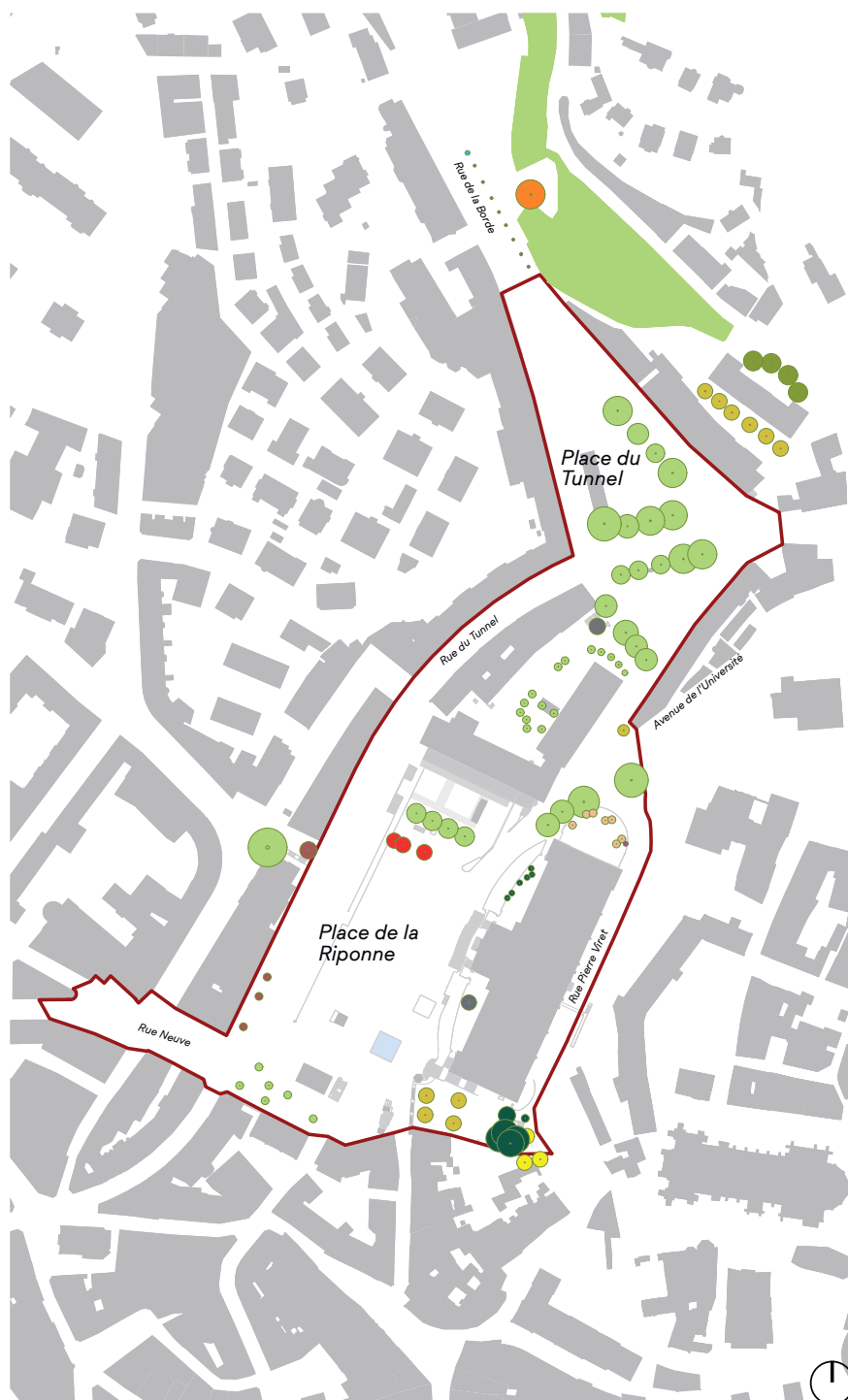
L'organisateur attend des concurrents une réflexion sur la synergie possible entre la redynamisation souhaitée du centre-ville et le développement d'une production nourricière au sens large, sachant que les liens ville-campagne sont

inhérents à l'histoire de ce site et qu'on peut y capitaliser des expériences qui fonctionnent (la Grenette et son potager permanent, le terrain aventure du Tunnel et ses cultures éphémères, les marchés).

Genre d'arbres présents dans le périmètre du concours et à proximité

- Acer
- Betula
- Calocedrus
- Carpinus*
- Catalpa
- Chamecyparis
- Crataegus*
- Gleditzia
- Liriodendron
- Parrotia
- Pinus
- Platanus
- Sequoiadendron
- Tilia

* sur la rue de la Borde, à peine lisibles sur le plan ci-contre, voir annexe 35.1



4.7 Mobilité et accessibilité

Les objectifs en matière de mobilité sont extraits de l'étude « Mobilité et accessibilité » élaborée par mrs partners AG en 2019 pour le lancement du présent concours.

L'image directrice mobilité pour le réaménagement du secteur Riponne – Tunnel est rappelée ci-dessous.

Les objectifs fixes sont présentés en 4 volets : mobilité piétonne, vélos, transports publics et transports individuels motorisés. Pour chaque volet, les objectifs sont présentés par une illustration accompagnée d'une légende commentée.



Image directrice mobilité pour le réaménagement des places de la Riponne et du Tunnel

- Axe fort TP
- Axe TP urbain et secondaire
- Station métro
- Arrêt de bus
- Interface TP
- Réseau TIM principal urbain
- Réseau TIM de distribution
- Accès aux stationnements
- Carrefour à investiguer (localisation et aménagement)

- Sur Place du Tunnel : principe de concentration de la voirie, axe de chaussée et emplacement du carrefour à investiguer
- Parking public en ouvrage
- Parking privé
- Lignes de désir piétonnes
- Escaliers
- Espace public de type place
- Espace public de type rue
- Grand volume de stationnement (vélostation ou râtelier sur espace public)

Plan des voies indicatif

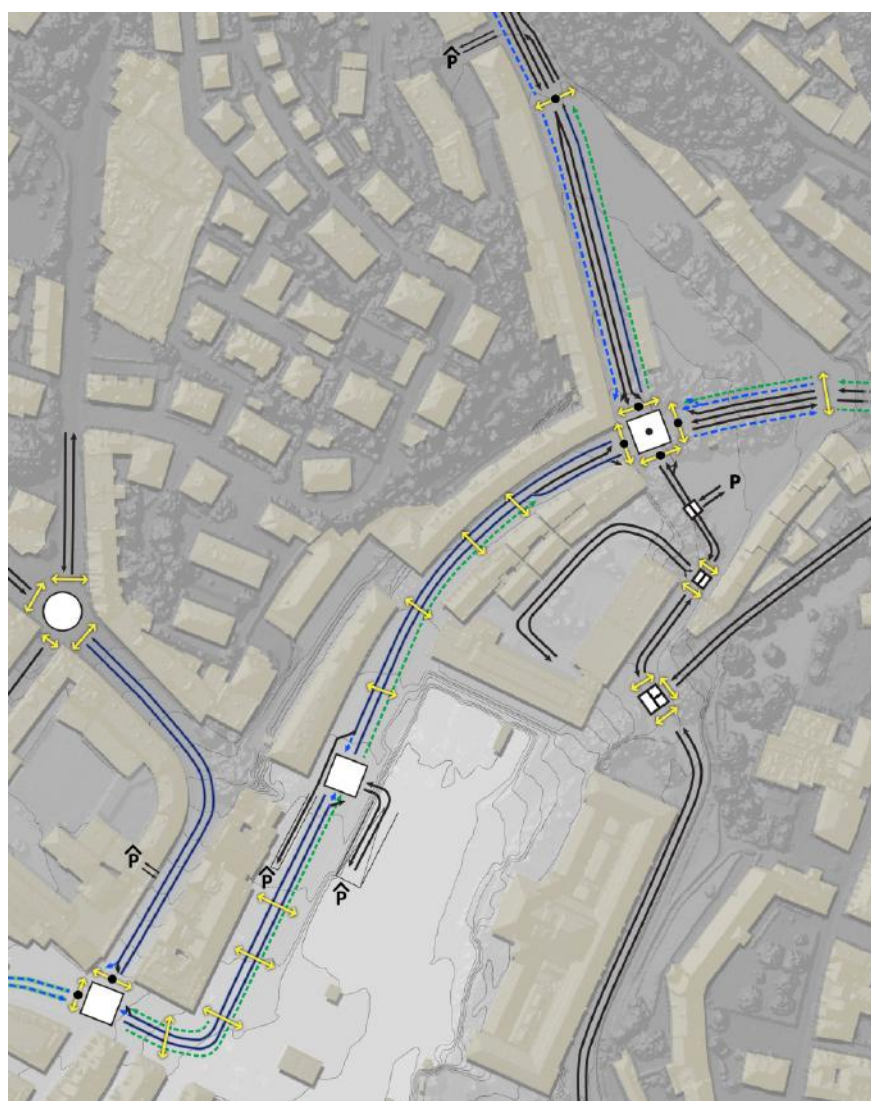
La figure ci-dessous présente un plan des voies indicatif. Ce dernier reste indicatif dans la mesure où le concept d'aménagement et d'exploitation définitif doit résulter d'un aller-retour entre les principes d'organisation de la mobilité proposés ci-dessus et la vision d'aménagement à développer par le concours.

Il est recommandé, pour le développement de la vision, de s'adjoindre les compétences d'un spécialiste mobilité, de manière à vérifier la faisabilité des principes proposés.

Le plan des voies devra être stabilisé dans une phase ultérieure sur la base d'un concept d'aménagement et d'exploitation affiné.

Plan des voies indicatif pour l'état futur

-  TIM
-  TIM avec bus
-  Bus uniquement
-  Bus avec vélos
-  Bande cyclable
-  Traversée piétonne dans carrefour régulé
-  Traversée piétonne dans carrefour non régulé ou facilitée par l'aménagement
-  Carrefour régulé
-  Carrefour à perte de priorité
-  Carrefour giratoire
-  Carrefour, gestion à préciser





Flux à privilégier

Les flux circulant sur la ceinture du centre-ville sont à privilégier sur les autres mouvements. L'aménagement des voiries, des accès riverains et des autres fonctions veilleront à ne pas perturber outre mesure le fonctionnement du réseau routier.

Le stationnement sur voirie le long est à éviter.



Flux à maîtriser

Les flux d'accès aux quartiers depuis la ceinture doivent rester possibles. Ils sont à maîtriser par la signalisation lumineuse.

Le stationnement sur voirie est possible, sans entraver la qualité des espaces publics



Continuité TIM à supprimer

Pour garantir les principes inhérents à la hiérarchie du réseau routier, ces continuités sont à supprimer.



Voirie à maintenir

Ces tronçons de rue continuent à accueillir certains flux TIM ou de livraison.



Accessibilité TIM maintenue

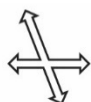
L'accès aux stationnements et/ou aux quartiers adjacents doit rester possible en tous les cas.

L'aménagement et la disposition des tronçons de rue et des carrefours peut-être revue.



Localisation et organisation de l'accès au parking à investiguer

L'accès au parking doit être maintenu depuis les deux directions, mais de manière concentrée et facilitée. L'aménagement doit permettre d'éviter le transit TIM sur la rue du Tunnel.



Concentration de la voirie, axe de chaussée et emplacement du carrefour à préciser

Sur la place du Tunnel, le schéma de circulation doit intégrer un carrefour concentré, régulé par signalisation lumineuse. L'emplacement précis de l'axe des chaussées et du carrefour doit être investigués. Toutefois, les principes suivants doivent être intégrés :

- La distance entre la sortie du Tunnel et le carrefour doit être maximisée (80m environ)
- Le nombre de voie de circulation à prendre en considération est représenté sur le plan des voies indicatif de la page suivante.
- En cas de maintien d'un espace de stationnement en surface sur la place du Tunnel, l'accès à celui-ci s'effectue de manière concentrée et en privilégiant la branche de/vers la rue de l'Université.



Réduction forte du stationnement en surface et rationalisation de la surface de voirie

Le volume de stationnement en surface est réduit de manière importante (-50 à -100%).

Des compensations éventuelles en ouvrage doivent être investiguées.

Les aménagements routiers sont à dimensionner et à organiser de manière à minimiser les emprises de voirie.



Stationnement en ouvrage à usage public

Accessibilité à garantir 24/24h

Les objectifs à prendre en considération pour le programme du concours en matière de mobilité piétonne, vélos, transports publics, et transports individuels motorisés figurent dans le règlement-programme du concours et sont détaillés dans l'étude mobilité précitée.



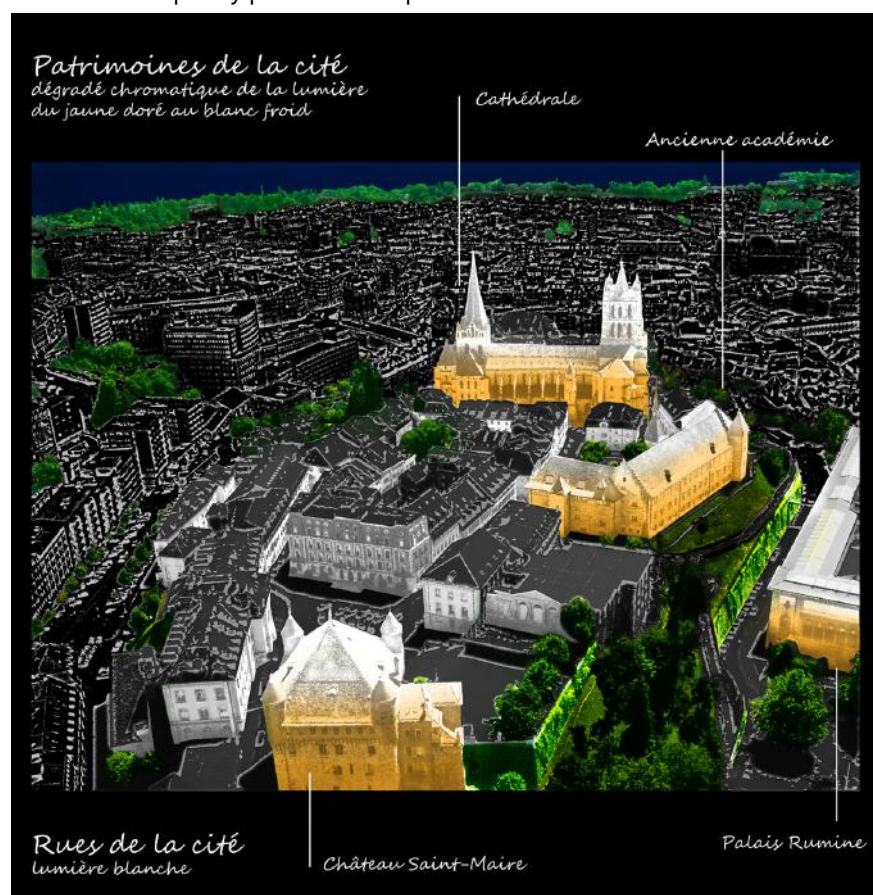
Objectifs fixes à considérer en matière de transport individuel motorisé

4.8 Eclairage urbain

Les intentions et directives du Plan lumière doivent être respectées pour assurer la cohérence nocturne urbaine. Ce plan est disponible sur le site internet www.lausanne.ch/thematiques/services-industriels/les-sil/distribution/eclairage-public/plan-lumiere.html. Le Palais de Rumine y est répertorié pour une mise en valeur nocturne.

4.9 Qualité environnementale

Les espaces et leurs usages seront réaménagés de façon à générer de nouvelles dynamiques urbaines tout en protégeant les conditions d'habitabilité des riverains ainsi qu'en y préservant la qualité de vie.



Extrait du Plan lumière, Ville de Lausanne

Dans le cadre de ce projet le principe de prévention s'applique. Il est important de rappeler que les émissions doivent être limitées à titre préventif indépendamment des nuisances existantes, dans la mesure où l'état de la technique et les conditions d'exploitation le permettent, et pour autant que cela soit économiquement supportable (Loi sur la protection de l'environnement).

Bruit

L'assainissement du bruit routier se concrétisera principalement par la nouvelle organisation du trafic et sous la forme de revêtements phono-absorbants (projets d'assainissement en cours sur les rues du Tunnel, Pierre Viret et de la Borde).

Une autre source de bruit potentiel, concernée par le concept à prévoir, est celle liée à la gestion et à l'exploitation des espaces publics ainsi qu'au comportement des usagers. En conséquence, une anticipation de conflits éventuels entre les usagers de l'espace public et les riverains est vivement recommandée par une réflexion sur la planification programmatique, sur les dispositions constructives et organisationnelles, ainsi que sur le fonctionnement et l'usage des aménagements. La nouvelle ambiance sonore créée est importante selon le moment de la journée, pour les usagers et les riverains.

Pollution de l'air

Même si la qualité de l'air s'améliore depuis plusieurs années, le centre-ville lausannois reste en dépassement de certaines valeurs limites légales. En ce sens les projets d'aménagement devront contribuer à la diminution des émissions de polluants de l'air et à leur captation afin de participer à l'amélioration des conditions locales liées à la pollution atmosphérique.

Eaux pluviales

En matière de gestion des eaux pluviales il est attendu :

- de maîtriser les débits et des risques de pollution ;
- de favoriser le maintien d'un cycle naturel de l'eau et des mesures de végétalisation ou d'infiltration des eaux (dans la mesure du possible).
- Le secteur Riponne-Tunnel se situe en zone de danger naturel résiduel lié aux inondations (présence historique de la Louve).

Changements climatiques

Afin de contribuer à l'adaptation de la ville aux changements climatiques, il importe de concevoir les aménagements urbains de manière à ce qu'ils participent :

- à la réduction de l'îlot de chaleur urbain ;
- à la bonne gestion des eaux pluviales dans l'espace urbain ;
- à l'augmentation de la « présence de l'eau » dans l'espace public ;
- à l'augmentation de la surface d'espaces verts et/ou perméables.

Dans ce contexte, la réflexion des concurrents portera par exemple sur :

- l'usage du sous-sol, pour réserver de la place en pleine terre à la végétation dans un contexte minéral, caractérisé par un sous-sol fortement contraint ;
- la préservation, voire le renforcement des allées de platanes sur la place du Tunnel, d'un point de vue paysager, mais également pour leur apport en termes d'ombrages et de fraîcheur ;
- des solutions telles que le choix de revêtements clairs, présence de l'eau, aménagements valorisant les ressources locales, végétalisation adaptée...

4.10 Gestion et entretien

Nettoyage et entretien

La matérialité proposée, notamment des sols, devra être adaptée à la vocation des différents espaces et en cohérence avec la politique de développement durable de la Ville de Lausanne. L'organisateur attend également des concurrents, la prise en compte des coûts d'entretien des espaces proposés.

Des principes d'entretien écologique différencié, le développement de modes de gestion participative, la sensibilisation des usagers aux enjeux nature et paysage, entre autres, sont quelques pistes à explorer. Du point de vue technique, l'organisateur rappelle que les revêtements bitumineux ou en béton pour les surfaces imperméables permettent un balayage mécanisé (balayeuse de trottoir ou aspirateur de rue) et un déneigement facilité. Par ailleurs, le dégagement d'au minimum 2.00 mètres autour du mobilier urbain permet le passage d'une balayeuse de trottoir.

Sécurité

Le périmètre Riponne-Tunnel est aujourd'hui concerné par des enjeux importants en termes de sécurité et de sentiment de sécurité. Toute intervention dans ces espaces doit ainsi être pensée en tenant compte de cette problématique (conflits, risque de détournement d'usage, etc.).

Toutefois, la conception des espaces urbains réfléchis, dans lesquels l'utilisateur se sent bien, qui sont faciles à gérer et fonctionnels, concourt à de la sécurité. L'organisateur est convaincu que l'implication des usagers en amont contribue à la co-production de sécurité et à l'appropriation positive future des lieux. La démarche participative associée à ce concours et sa poursuite après concours vont donc clairement contribuer dans ce sens. Il est aussi important pour l'organisateur de ne pas aboutir à un projet urbain fini et de laisser une certaine liberté aux futures populations qui souhaiteront s'impliquer.

La vie nocturne

La Riponne et le Tunnel sont des lieux où la vie nocturne a trouvé une place, mais qui entre en conflit avec la tranquillité des résidents. La marginalité et les frictions sont exacerbées la nuit, en particulier au regard des lieux et de la multiplicité des fonctions.

La Ville de Lausanne cherche à mettre sur pied un concept de gestion nocturne pour ses espaces publics (PDCom). Les concurrents sont ainsi invités à prendre la nuit comme une donnée thématique à part entière, tant du point de vue des aménagements et de la répartition des fonctions que d'un éclairage circonstancié, de la complémentarité des parcours ou encore de la gestion des nuisances et des conflits entre usagers et riverains.

Jugement

Le jury a siégé le 20 et 21 novembre 2019 au forum d'architectures à Lausanne et le 30 novembre 2019 au Palais de Beaulieu en présence du public.

M. Etienne Balestra a été remplacé pour l'ensemble du jugement par M. Yves Lachavanne.

Le 30 novembre, Mme Ariella Masbouni a été remplacée par M. Olivier Andréotti.

L'examen préalable des projets a été effectué par l'assistant au maître d'ouvrage, FISCHER MONTAVON + ASSOCIES (BAMO), pour ce qui concerne les documents demandés et le respect du programme. Un cahier du jury récapitulant le résultat de l'analyse a été établi et distribué le 20 novembre au jury.

5. Remise des projets et contrôle

Les dossiers de rendu devaient être en possession de l'organisateur du concours au plus tard le 30 octobre 2019 à 16h30, à l'adresse du service de l'urbanisme. La date et l'heure de réception de chaque projet ont été consignées par le secrétariat du service de l'urbanisme avec la mention de la devise. Parmi les 51 inscrits, le service de l'urbanisme a enregistré 34 rendus numérotés dans leur ordre d'arrivée.

Les enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification ont été retirées et mises en lieu sûr par le bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO). Tous les projets sont parvenus sous couvert de l'anonymat et pourvus d'une devise.

Documents demandés

Les exigences ont été dans l'ensemble respectées. Lors du contrôle de réception le BAMO a constaté quelques écarts de peu d'importance par rapport aux consignes de rendu décrites au § 2.18 "Documents à remettre par les participants" du règlement-programme.

Tous les projets sont complets dans leurs parties essentielles. Les déficits d'information sur certaines planches n'empêchent pas la compréhension des propositions et ne laissent pas supposer d'intentions déloyales de la part de leurs auteurs, ils vont plutôt en défaveur des concurrents lors de l'examen des projets.

Respect du règlement-programme

Le respect du règlement-programme a été vérifié dans le cadre du contrôle technique par le BAMO et des analyses par les spécialistes-conseils.

Tous les projets respectent le règlement-programme.



6. Expertises

Travail des spécialistes-conseils

Hormis le contrôle formel et technique par le BAMO, les projets ont été analysés entre le 4 et le 18 novembre 2019 par des spécialistes-conseils qui ont rendu compte de leurs appréciations au jury lors de la session du 20 novembre. Ils ont également transmis un tableau sur le respect des prescriptions du concours, évaluant les projets selon 3 à 4 critères préalablement définis avec le maître d'ouvrage et le BAMO, selon leurs domaines de compétence. Ce tableau a été intégré au « Cahier du jury 1 » compilant les informations nécessaires au déroulement de la première session de jury.

Dans la continuité de la démarche participative initiée par la Ville depuis 2018, une invitation a été lancée aux Lausannois pour s'impliquer dans le concours. 43 personnes (habitants, utilisateurs commerçants, acteurs du milieu associatif ou culturel) ont présenté leur candidature. Un tirage au sort – respectant la parité femme-homme – a eu lieu le 21 mai 2019 en présence du syndic afin de sélectionner 4 membres du jury et 16 spécialistes-conseils.

Afin de faciliter le travail de ces représentants de la population, un « guide de l'expertise d'usage » a été élaboré par le service de l'urbanisme. Le travail des spécialistes-conseil de l'usage a été jalonné par les deux étapes suivantes :

- 29 octobre 2019, soirée de préparation au jugement et à l'analyse des projets, définition par consensus des 3 critères d'analyse des projets et désignation d'une rapporteuse au jury;
- 16 novembre 2019, analyse détaillée des projets par groupe, chaque groupe traitant un critère pour analyser les 34 rendus, puis remplissage de la grille d'analyse en plénum, synthèse des travaux et finalement briefing de Mme Marion Wagnières, responsable de rapporter les conclusions du groupe au jury.

Domaines d'expertises

Les domaines de compétences suivants ont fait l'objet d'une analyse :

- Mobilité | Mme Juliette Bernier, rapporteuse du travail du groupe de spécialistes en mobilité désignés lors du lancement de la procédure
- Patrimoine | Mme Martine Jaquet
- Usage | Mme Marion Wagnières, rapporteuse du travail du groupe d'usagers
- Paysage | M. Julien Rémy
- Environnement | M. Claude Thomas
- Economie | Mme Florence Nicollier
- Parking Riponne | M. Mario Fellrath

Contrôle approfondi

Entre les deux sessions du jury, soit entre le 21 et le 30 novembre 2019, le jury demande à tous les spécialistes-conseils sollicités au premier tour, à l'exception de la compétence "usage", d'examiner en détail les sept projets restants après les deux premiers tours de sélection et le tour de repêchage. Les experts ont rendu compte de leurs appréciations au jury par écrit avant les délibérations de la deuxième session. Ces appréciations ont été assemblées dans le « Cahier du jury 2 ».

7. Admission des projets au jugement

Sur la base du contrôle de réception, du contrôle technique des rendus et des analyses des spécialistes-conseils, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre tous les projets reçus au jugement ainsi qu'à la répartition des prix, conformément à l'article 19 du règlement SIA 142.

8. Délibérations et méthode d'examen

Suite à l'ouverture de session par M. Pierre Feddersen, président du jury et au rappel des enjeux et de la procédure par M. Grégoire Junod, vice-président du jury et M. Yves Bonard membre du jury, le BAMO a présenté les conclusions de l'analyse de recevabilité et du contrôle préliminaire des rendus.

Les membres du jury ont bénéficié de temps pour effectuer un examen individuel des projets. Ils ont ensuite reçu un bref rapport oral des sept spécialistes-conseils convoqués qui ont répondu aux questions du jury.

Le jury a travaillé en 5 groupes qui ont analysé entre 6 et 7 projets de manière approfondie sur la base des critères d'appréciation définis dans le règlement - programme du concours d'idées. Chaque groupe a présenté les projets examinés au jury et a fait une première proposition de sélection.

Le jury au complet a discuté et délibéré devant les projets. Il a décidé de procéder par tours de sélection – le premier a eu lieu le 20 novembre 2019 et le deuxième le 21 novembre 2019, suite à une analyse plus approfondie des projets retenus.

Conformément au règlement SIA 142, seuls les projets retenus pour le classement final ont fait l'objet de critiques individuelles qui se trouvent à la fin du présent rapport, sous § 12.

9. Sélection des propositions

Premier tour de sélection

A la fin la première journée de jugement, suite au premier tour de sélection, le jury n'a pas retenu les 18 projets suivants :

Projet n°	Devise
3	LA RÉCOLTE
5	DEUX POUR UNE
6	LOUVE RÊVE DE VERT 612040
10	LAUSANNE WORKS OUT
11	BACK TO THE FUTURE
12	LE SUBSTRAT
15	SOUS LES CANOPÉES, LA PLAGE !
17	A.L.I.C.E. (Accueillons Les Initiatives Communes et Ecologiques)
18	JACHÈRE URBAINE
20	AU PIED DE LA CITÉ
21	A_Gora
22	Promenade Riponne-Tunnel
23	ENSEMBLE : LA CHAIR ET LA PIERRE
26	L'ECLUSE URBAINE : UNE NOUVELLE FACON DE VIVRE LAUSANNE
29	THÉÂTRE URBAIN
31	DÉCOUVRIR, ÉCHANGER, S'AMUSER
33	LES COULISSES
34	MARTIN EDEN

Deuxième tour de sélection

Un deuxième tour a été effectué devant les projets pour une sélection supplémentaire. A l'issue de cette discussion devant les planches ont été écartées pour la suite les 10 propositions suivantes :

Projet n°	Devise
2	HERMÈS BICÉPHALE
7	ENUMA ELISH
8	LE BLEU, LE GRIS, LE VERT
9	ASSEZ RUMINÉ !
16	CASCADES
19	LE RODÉO !
25	AUX ARBRES, CITOYENS !
27	PEPLUM
28	TerrEau
30	DEMAIN NE MEURT JAMAIS

Il restait donc 6 projets sélectionnés à ce stade.

Tour de repêchage

Conformément au règlement SIA 142, article 21.2, avant de procéder au classement définitif le jury a passé en revue toutes les propositions écartées aux deux tours de sélection.

A l'issue de cet examen, le projet suivant a été repêché.

Projet n°	Devise
-----------	--------

30	DEMAIN NE MEURT JAMAIS
----	------------------------

Ainsi, 7 propositions ont été retenues pour la suite, il s'agit de :

Projet n°	Devise
-----------	--------

1	IN-BETWEEN
4	SOUS LE SIGNE DE LA LOUVE
13	RENÉE
14	LA PINCE
24	Faites Places !
30	DEMAIN NE MEURT JAMAIS
32	...et en dessous coule une rivière !



Des membres du jury ont présenté les projets retenus pour classement au public. Le Président a rappelé les règles pour l'implication du public dans un concours selon SIA 142.

10. Classement

Le 30 novembre 2019 au Centre de Congrès Beaulieu s'est tenue la dernière session de jugement durant laquelle le jury a examiné les 7 propositions encore en lice afin d'établir leur classement.

Comme annoncé lors du lancement de la procédure, cette session était ouverte au public en prenant toutes les dispositions nécessaires pour respecter un jugement serein et impartial du jury, sans influence du public, conformément aux lignes directrices SIA 142i-402f.

Dans la Halle 8 dudit centre de congrès, après l'accueil du public et des membres du jury, le président du jury, M. Pierre Feddersen a procédé à l'ouverture de la session. Ensuite le jury s'est présenté aux auditeurs puis M. Grégoire Junod, vice-président du jury et M. Yves Bonard membre du jury ont procédé à un bref rappel de la procédure et des critères d'appréciation définis.

Le public ayant participé à cette session de jury est estimé à 500 personnes au total tout au long de la journée.

Avant de passer à la présentation au public des sept propositions des concurrents sélectionnées par le jury, le Président a rappelé les règles définies dans les lignes directrices SIA 142i-402f pour le bon déroulement de la séance. La participation du public en tant qu'auditeur à cette session finale de jugement du concours constitue une des trois formes de concrétisation de l'interaction entre la démarche participative et le concours d'idées prévues dans la procédure (voir § 2.3). Huit membres du jury ont présenté les sept projets sélectionnés que le jury devait classer dans la journée.

Projet n°	Devise	Responsable de la présentation du projet
1	IN-BETWEEN	Christiane Von Roten
4	SOUS LE SIGNE DE LA LOUVE	Marine Gasser & Manon Fleury
13	RENÉE	Valérie Devallonné & Fabien Roland
14	LA PINCE	Florian Bischoff
24	Faites Places !	Michel Schuppisser
30	DEMAIN NE MEURT JAMAIS	Florian Bischoff
32	...et en dessous coule une rivière !	Yves Lachavanne

Après cette présentation le jury s'est déplacé dans la salle "Verrière" du centre de congrès où il a poursuivi ses travaux, ses discussions étant transmises en direct dans la Halle 8 où étaient affichées les planches des 34 rendus ainsi que la maquette du site à l'intention du public.

A l'issue de discussions approfondies faisant ressortir les idées fortes de chaque projet et avant de passer au classement, le jury a pris la décision de répartir la somme globale de CHF 190'000.- HT dont il dispose pour l'attribution des prix ou mentions de la façon suivante :

Classement	Montant
1er RANG / PRIX	45'000
2ème RANG / PRIX	40'000
3ème RANG / PRIX	35'000
4ème RANG / PRIX	25'000
5ème RANG / PRIX	20'000
6ème RANG / PRIX	15'000
7ème RANG / PRIX	10'000

Sur la base de son travail et des critiques détaillées qu'il a établi (voir chapitre § 12) le jury a procédé au classement final et à l'attribution des prix.

Suite à un premier débat, le jury a décidé à la majorité de définir d'abord les projets qui ne feront pas partie des trois premiers rangs.

Les rangs 4 à 7 ont été attribués à la majorité des voix, en commençant par le 7e.

Après discussion le jury a décidé à la majorité d'attribuer au projet n° 32 "...et en dessous coule une rivière !" le 3e rang / 3e prix et au projet n°4 « SOUS LE SIGNE DE LA LOUVE » le 2e rang / 2e prix.

Finalement, le jury attribue à l'unanimité le 1er rang / 1er prix au projet n° 1 "IN-BETWEEN".

Le classement final est le suivant :

Projet n°	Devise	Classement
1	IN-BETWEEN	1er RANG / PRIX
4	SOUS LE SIGNE DE LA LOUVE	2ème RANG / PRIX
13	...et en dessous coule une rivière !	3ème RANG / PRIX
14	DEMAIN NE MEURT JAMAIS	4ème RANG / PRIX
24	LA PINCE	5ème RANG / PRIX
30	Faites Places !	6ème RANG / PRIX
32	RENÉE	7ème RANG / PRIX



Le travail du jury s'est déroulé dans une salle attenante au public qui bénéficiait d'une transmission vidéo en direct.

11. Recommandations du jury

Au terme du jugement, conformément au chapitre 2.12 du règlement-programme, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage :

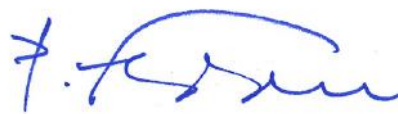
- d'approfondir les réflexions que les projets primés ont suscité et d'utiliser les projets classés aux 1er, 2e et 3e rangs / prix comme sources d'inspiration pour l'image directrice du secteur à développer par les services de la Ville sous le pilotage du service de l'urbanisme;
- de poursuivre les réflexions sur l'aménagement du site et notamment le développement de l'image directrice (ou masterplan) en associant étroitement les auteurs du projet n° 1, lauréat de la procédure;
- de consulter des membres du jury sur l'image directrice avant sa finalisation;
- de vérifier certaines propositions, en particulier la pertinence du front bâti entre la rue du Tunnel et la place de la Riponne ainsi que les relations visuelles et spatiales entre ces deux niveaux;
- dans le cadre de la poursuite du projet en lien avec la démarche participative, d'utiliser les éléments de communication à disposition pour présenter et débattre des idées pour le secteur (maquettes physiques, visualisations 3D, etc.).



Approbation



M. Pierre Feddersen



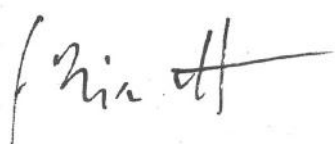
M. Grégoire Junod



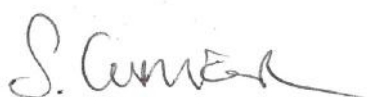
M. Etienne Balestra



M. Florian Bischoff



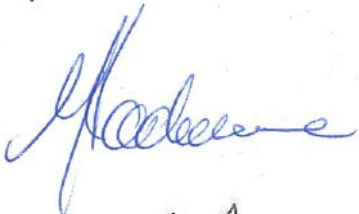
Mme Sonia Curnier



Mme Valérie Devallonné



M. Yves Lachavanne



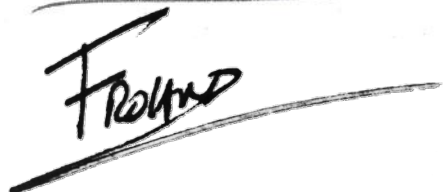
Mme Ariella Masbounji



M. Johnny Perera



M. Fabien Roland



M. Michel Schuppisser

M. Schuppisser

M. Emmanuel Ventura

Emmanuel Ventura

Mme Louise Vogel Keilgast

Louise Vogel Keilgast

Mme Christiane Von Roten

Christiane Von Roten

M. Yves Bonard

Yves Bonard

M. Olivier Andréotti

Olivier Andréotti

Mme Manon Fleury

Manon Fleury

Mme Marine Gasser

Marine Gasser

M. Cédric Vifian

C. Vifian

M. Siddhartha Sugasi

Siddhartha Sugasi



Levée de l'anonymat



	DEVISE	PILOTE	Lieu
1	IN-BETWEEN	Silvia Gonzalez Porqueres et Andreu Pont Aineto	Reus (E)
2	HERMÈS BICÉPHALE	Grégoire Guex-Crosier	Lausanne
3	LA RÉCOLTE	Les Carnets Verts Sàrl	Le Cerneux-Péquignot
4	SOUS LE SIGNE DE LA LOUVE	Maura Caturano Architetto e Paesaggista	Naples (I)
5	DEUX POUR UNE	ARAS	Begnins
6	LOUVE RÊVE DE VERT 612040	AR 17	Lausanne
7	ENUMA ELISH	Nadia Berthier, Félix Chase et Kerria Grize	Lausanne
8	LE BLEU, LE GRIS, LE VERT	EVE	Pully
9	ASSEZ RUMINÉ!	compago sàrl	Lausanne
10	LAUSANNE WORKS OUT	studio SML	Lausanne
11	BACK TO THE FUTURE	GLOCKI ARCHITECTE	La Tour-de-Peilz
12	LE SUBSTRAT	Lucile Ado architecte urbaniste	Zurich
13	RENÉE	Atelier Florent Prisse Sàrl	Lausanne
14	LA PINCE	Drita Aliu, Bassel Farra, Yosef Tedros et Nicolas Pham	Lausanne
15	SOUS LES CANOPÉES, LA PLAGE!	CCHE Lausanne SA	Lausanne
16	CASCADES	Collectif Émergence	Lausanne
17	A.L.I.C.E. (Accueillons Les Initiatives Communes et Ecologiques)	ARRABAL sàrl ARCHITECTES + ARCHITECTES PAYSAGISTES	Genève
18	JACHÈRE URBAINE	ellipsearchitecture	Lausanne
19	LE RODÉO!	Nicolas Waechter	Carouge
20	AU PIED DE LA CITÉ	Frei Rezakhanlou SA architectes EPFL-SIA-FAS	Lausanne
21	A_Gora	Nicolas Bart	Le Mont-sur-Lausanne
22	Promenade Riponne-Tunnel	BALTIQUE	Lausanne
23	ENSEMBLE: LA CHAIR ET LA PIERRE	Mafalda Sacadura Botte	Lausanne
24	Faites Places!	xy-ar.ch - Fumeaux & Poncét Architectes	Lausanne
25	AUX ARBRES, CITOYENS!	INFORMEL ARCHITECTES	Lausanne
26	L'ECLUSE URBAINE: UNE NOUVELLE FAÇON DE VIVRE LAUSANNE	Camille Wetzel	Meyrin
27	PEPLUM	Henrioud-Breitling architectes Sàrl	Renens
28	TerrEau	GEA Vallotton et Chanard SA Thierry Chanard	Lausanne
29	THÉÂTRE URBAIN	Comte / Meuwly, Arch. ETH SIA	Zurich
30	DEMAIN NE MEURT JAMAIS	Nicolas De Courten architectes Sàrl	Lausanne
31	DÉCOUVRIR, ÉCHANGER, S'AMUSER	Nicolas Moser	La Chaux-de-Fonds
32	...et en dessous coule une rivière!	Linkfabric Sàrl	Martigny
33	LES COULISSES	Bastian Marzoli et Claire Logoz	Lausanne
34	MARTIN EDEN	Charlotte Roche-Meredith	Pully

BUREAUX ASSOCIES	COLLABORATEURS	CONSULTANTS	
			1
DOM architectes associés Sàrl			2
	Xavier Drezet et Martin Cornil		3
			4
	Flore Stuby		5
	Emmanuel Guy Collomb	Aedificia SA, Francis Neirynck	6
			7
Emch & Berger SA	Marjorie Angehrn, Pauline Dellacherie, Alicia Escolar Rinquet, Emma-Julia Fuller et Guillaume Privat		8
	Sara Gerber et Ivo Stotz	Daphnis Lalot, pixyform.ch	9
	Sara Cavicchioli, Max Collomb, Luciana Diaz et Basile Sordet		10
	Ryszard Glocki	Lucien Favre	11
OFFICE SHOPHOUSE	Natalia Vera Vigeray, Patai Martin et Jesepe Ganiga Torres		12
Nathalie Perrin et Ariel Curtelin			13
	Camera Picta et Paula Martínez		14
	Franziska Lakomski et Marc Paolo Cennini		15
	Alexandre Marchand et Quentin Menu		16
	Geoffroy Jutzeler		17
	Lloyd Broda, Gabriela Jeanrenaud, Marine Villaret, Mathias Valceschini et Marin		18
Pascal Heyraud sàrl Arch. Paysagiste, Cléa Petitpierre Architecte.,Violaine Prévost	Raphaël Bach et Federico González Leone	Team + mobilité SA, Pedro de Aragao	19
	Mattia Pretolani, Yannick Claessens, Camille Fauvel et Christophe Pittet		20
	Lias Boulé, Alexandre Sokolov et Charlotte Schusslé		21
	Eric Frei, Kaveh Rezakhanlou, Timothé Deschamps, Joao Deus Perreira, Lume Jashari et Samuel Barbey		22
			23
Antoine Barjon Architecte	Camille Tréchet-Jasnault, David Palussière et Antoine Barjon		24
Lucia Bentué Gómez (E)			25
	Loïc Fumeaux et Amélie Poncétty		26
	Miguel Pereiro	Dominique Bourg,	27
	Nitya Zysset, Agnès Bitter, Sacha Favre, Dan Troyon et Marco de la Ganadara	Professeur Honoraire UNIL	28
	Julien Boesiger et Sebastián Suárez Valenzuela		29
	Lawrence Breitling et Grégoire Henrioud		30
CSD Ingénieurs SA à Lausanne	Florence Rey, Stéphanie Hasler, David Richard, Giuseppe Brigandi, Sébastien Nendaz et Luc Tomasetti		31
USUS Landschaftsarchitektur à Zurich , Raum 404 à Zurich	Adrien Comte, Adrien Meuwly, Johannes Heine, Ana Olalquiaga et Oscar Buson		32
INTERVAL PAYSAGE	Nicolas de Courten, Joanne Nussbaum et Agathe Caviale	Marc Frochaux et Benoît Nguyen	33
			34
Projet-Co, Büro für Mobilität, SBing SA, Wagon Landscaping	Nathalie Luyet Vladimir Jaccard, Ivan Lopes, Cindy Freudenthaler, Sten Rettby, Mathieu Gonthier, Florine Mercier, Margaux Girerd et Gilles Garreau		35
			36
	Timothé Beuret		37



Présentation des projets

12. Projets primés

1er prix

IN-BETWEEN | projet n° 1

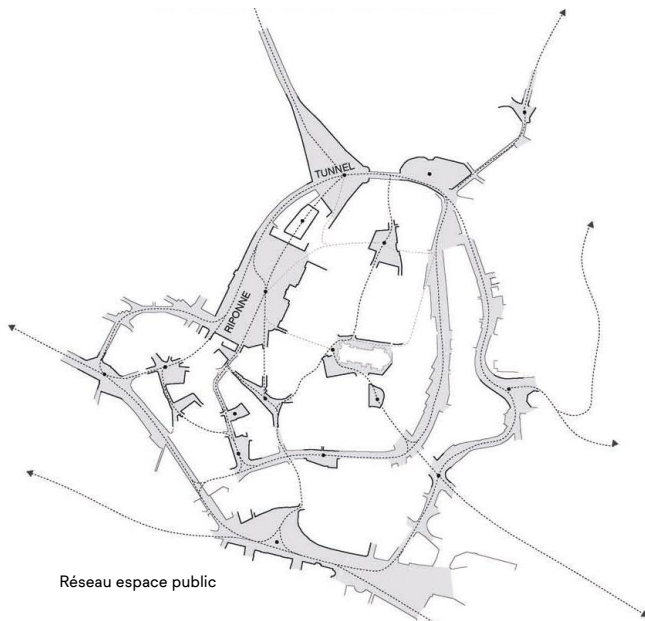
Silvia Gonzalez Porqueres et Andreu Pont Aineto, Reus (E)

[illegible]

12.1 IN-BETWEEN

Portant l'ambition de « relier les couches », l'idée principale des auteurs est de reconnecter les parties de la ville comprise dans le périmètre du concours, entre elles et avec leurs abords. Observant que la ville est le résultat de couches et d'interventions qui laissent leurs empreintes, elle préfère agir avec parcimonie dans les différents aspects de la vie urbaine. Plutôt qu'un projet ou une image, la proposition formule une démarche judicieuse par des pistes d'action qui répondent avec cohérence, ménageant encore une forte capacité d'évolution pour leur traduction technique ou spatiale.

La proposition s'emploie à réactiver la partie amont du centre-ville, reliant St-François à la place du Tunnel et créant ainsi un meilleur équilibre entre « le nord et le sud » de la ceinture Pichard, intégrant également les quartiers du Vallon et de la Borde. Pour ce faire, les différents espaces du périmètre de concours trouvent une nouvelle dynamique par des locaux (portique d'agora, centre de quartier, kiosque culturel, marché couvert) activant les rez-de-chaussée et les vastes espaces restitués aux piétons, par divers dispositifs de connexion pour les mobilités douces (gradins, escaliers mécaniques, ascenseur), par une arborisation soutenue de la place du Tunnel ainsi que par une domestication de l'espace par des plantations, des parquets urbains externes en lien avec les cadres bâtis et du mobilier urbain pour une appropriation plus aisée de l'espace.



Réseau espace public

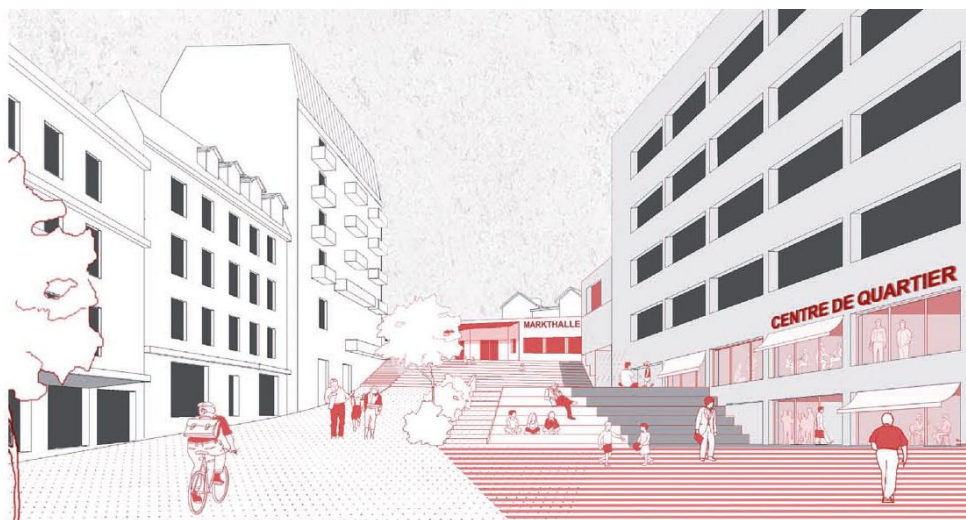


Schéma activité

La place du Tunnel devient un poumon vert qui rapproche le Bois de Sauvabelin du centre-ville. La circulation est réorganisée et les places de parc en surface supprimées ; la place est rendue piétonne du côté ensoleillé et des espaces publics sont aménagés jusqu'en pied de façade avec la suppression de la voie au Nord-Est de la place. Un nouveau « centre d'attraction » est créé par un marché quotidien mettant en réseau la place de la Palud et la place du Tunnel et renforcé par la reconversion du pavillon, situé sur le Nord de la place, en espace culturel. Le jury rend attentif à la proposition de l'emprise du marché couvert sur la partie Sud de la place et le potentiel conflit avec le souhait de préservation des arbres existants ; il faudra également apporter un soin particulier à son intégration architecturale en évitant une façade minérale et massive telle que l'image laisse suggérer.

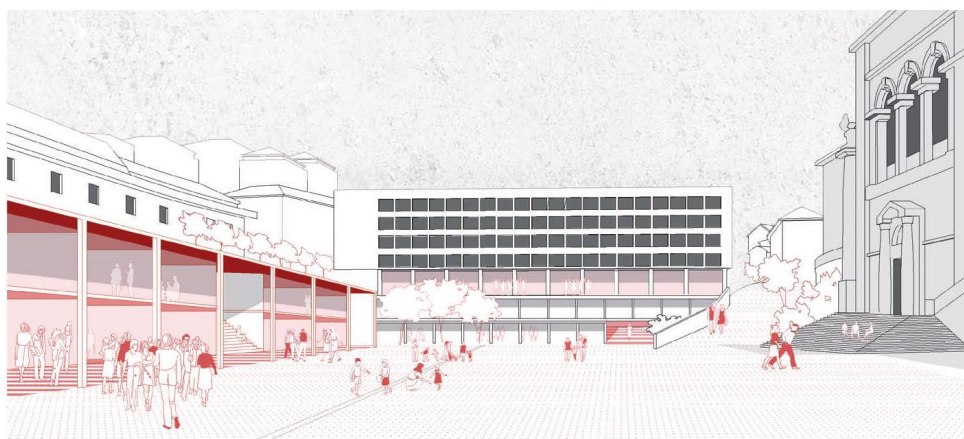
L'ambiance la rue de la Borde est améliorée par la plantation d'arbres et les déplacements sont facilités par l'agrandissement du trottoir ; un escalier mécanique crée une liaison avec le Valentin et un ascenseur relie la place du Tunnel à la place de la Barre.

La rue des deux-Marchés a un caractère plus introverti qui s'adresse aux habitants du quartier, avec un centre de quartier à la place des deux niveaux de parking du bâtiment Riponne 10 et des esplanades appropriables. La suppression de la circulation motorisée offre un large passage entre l'îlot et les places qui est valorisé sous forme de gradins, dont la qualité paysagère pourrait être encore travaillée.



Atmosphère Rue des Deux-Marchés

La place de la Riponne, débarrassée de la circulation des voitures, devient une agora : un lieu de rassemblement et de manifestations, un espace vaste et polyvalent dont le front ouest est dynamisé par la proposition d'un front bâti actif sur deux niveaux, articulant la place avec la rue du Tunnel et pouvant accueillir des fonctions diverses, en prolongement des activités de la Grenette. Les marges de la place de la Riponne sont apprivoisées par des revêtements différenciés, supports à des appropriations diverses, spontanées ou en lien avec les locaux attenants. Ainsi, les frontages du Palais participent également à la vie publique de la place. Le jury considère cette réponse comme intelligente, en respect du site et permettant sa requalification tout en maintenant un grand espace libre en son centre. Le musée Arlaud est mis en scène par la création d'une « Placette Arlaud », définie par un nouveau porche d'accès au M2 et au parking. Le jury recommande que ce couvert évolue pour qualifier ce vis-à-vis.



Atmosphère Place de la Riponne

L'entrée dans la zone à priorité piétonne est signifiée par un aménagement sans trottoirs et une plantation d'arbres généreuse dans le prolongement de la rue Près du Marché et de la Rue Neuve. La Rue du Tunnel est dessinée comme une plateforme conviviale sans trottoir pour lui donner un caractère piétonnier et valoriser son importance historique ; seuls les transports publics et les accès au parking sont autorisés. Le jury considère les accès et sorties du parking insuffisants et le dessin des arrêts de bus et interfaces peu attractifs. Toutefois, il souligne la mise en valeur du piéton grâce aux continuités spatiales et une stratégie d'ensemble claire.

Une stratégie d'intervention pertinente et progressive est décrite, avec des premiers aménagements pouvant être sommaires et permettant de tester de nouvelles appropriations. D'abord, il faudrait supprimer les places de stationnement en surface, restreindre la circulation routière, créer les connexions verticales, et créer un « centre d'attraction » sur la place du Tunnel. Ensuite, il s'agirait de transformer la place du Tunnel en espace vert, de jeux et de rencontre, de réaménager la rue du Tunnel, avec les nouveaux accès au parking de la Riponne, et de reconverter le socle du bâtiment Université 5 en un centre de quartier. Enfin, on pourrait construire de manière définitive le marché couvert, le front bâti sur la rue du Tunnel, aménager la Placette Arlaud ainsi que le prolongement de la Rue Neuve.

Dans cette proposition, chaque détail compte et la somme des mesures démontre un grand soin apporté à l'espace public de la Ville.

Le jury apprécie ce projet très complet avec d'indéniables qualités, qui s'inscrit dans le temps et dans l'espace avec respect et réalisme ; c'est la raison pour laquelle il recommande à la Municipalité de poursuivre les études avec le lauréat, aussi bien dans le cadre de la démarche participative que pour élaborer l'image directrice de ce centre-ville cher à ses habitants.

_phasage

PHASE 0 \$

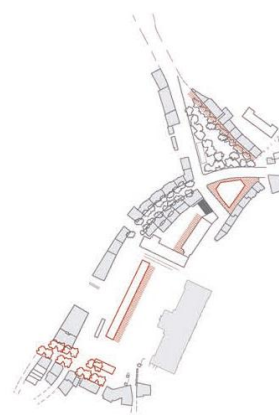
- _suppression de places de parking en surface.
- _restriction de la circulation automobile à la place du Tunnel et à la rue des Deux-Marchés.
- _installation d'éléments de connexion verticaux mécaniques.
- _montage d'une couverture provisoire.

PHASE 1 \$\$

- _reconversion de la partie nord de la place du Tunnel en espace vert.
- _réaménagement de la rue du Tunnel : construction d'une rampe de parking, aménagement de zones végétalisées et suppression des trottoirs.
- _extension et reconversion des étages du parking du bâtiment Université 5 en centre de quartier.

PHASE 2 \$\$\$

- _construction définitive du Markthalle sur la place du Tunnel.
- _construction du front bâti sur la place de la Riponne.
- _aménagement de la placette Arlaud et prolongement jusqu'à la rue Neuve.



2ème prix

SOUS LE SIGNE DE LA LOUVE | projet n° 4

Maura Caturano Architetto e Paesaggista, Naples (I)

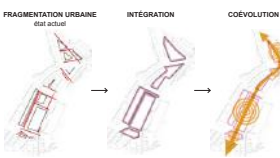


CONCOURS D'IDEES RIPONNE-TUNNEL

Dans les futures transformations urbaines de la ville de Lausanne, un rôle fondamental a la configuration du quartier Riponne-Tunnel. Un quartier à forte identité historique et porte d'entrée vers le centre-ville, au cœur des cinquante dernières années, a connu tout de changements urbains et architecturaux ponctuels qu'il a aujourd'hui une identité très fragmentée et déstructurée des dynamiques du centre-ville. Le quartier est divisé en segments distincts: Place de la Riponne, Place du Tunnel et l'espace entre-deux, Rue des Deux-Marchés et la Rue du Tunnel. Ces espaces urbains, tout en conservant des caractéristiques très différentes, ont aujourd'hui la même fragilité urbaine, car ils se caractérisent tous par une forte discontinuité des chemements piétons, des barrières physiques et visuelles, des différences de niveau du terrain, une faible cohérence de répartition des fonctions, de petits bâtiments ou des présences végétales qui rompent l'unité spatiale.

La stratégie d'intervention conduit à établir une identité fonctionnelle et spatiale pour chaque zone et permettre l'intégration des espaces avec caractéristiques et identité distinctes, construisant des centralités qui se succèdent dans le quartier. Les différentes zones sont ensuite connectées par un passage central qui crée une unité au niveau du quartier et permet à chaque espace d'évoluer tout en restant connecté aux autres dans le cadre d'une conception urbaine globale.

L'aménagement du quartier Riponne-Tunnel vise à améliorer la qualité de vie des habitants en ramenant les espaces publics, à encourager le dynamisme économique du quartier, à développer la mixité des activités et à renforcer les contributions urbaines et les circulations douces.



L'ensemble de problèmes urbains



CONTRASTE

Les espaces urbains, actuellement séparés, sont reconnectés par une promenade unique qui, accompagnée par des différents matériaux et couleurs de revêtements de sol, crée un lien entre les zones urbaines, tout en conservant la place de la Riponne comme un grand espace central ouvert au public, à plusieurs, multifonctionnel et connecté.

IDENTITÉ
Place de la Riponne devient un lieu central pour la vie et le dynamisme du quartier, un espace convivial et plein des commerces ou on peut s'arrêter et se reposer, mais aussi l'endroit avec un grand espace central ouvert au public, à plusieurs, multifonctionnel et connecté.

MISE EN VALEUR
Mise en valeur de l'architecture du Palais de Rumine et Palais Arlaud, en privilégiant les revêtements de sol neutres et un mobilier urbain simple et valoriser la lecture des façades des bâtiments sur la place du Tunnel, en assurant la visibilité et la mise en valeur des axes de vue et perspectives structurant le paysage urbain.

USAGES ET VITALITÉ
Création d'un nouveau quartier avec une forte identité architecturale, ludique, éducative, conviviale et accessible à tous.

CONCEPT



SCHEMA DE LA MOBILITE



12.2 SOUS LE SIGNE DE LA LOUVE

Le jury apprécie la structuration du projet qui repose sur quatre piliers : continuité des espaces urbains reconnectés par une promenade unique reliant le centre-ville à la rue de la Borde ; identité de la place de la Riponne comme lieu public majeur et de la place du Tunnel comme espace de vie de quartier ; mise en valeur des monuments, des façades urbaines et des perspectives structurant le paysage ; usages et vitalité d'un nouveau quartier à forte identité artistique, ludique, éducative, conviviale et accessible à tous.

La place du Tunnel est très largement dévolue aux piétons et à la vie de quartier par deux généreux espaces bénéficiant du soleil et protégés du trafic par des buttes végétalisées, ainsi que par de larges trottoirs côté ouest. Des terrasses animent les places et dynamisent la sociabilité du quartier et l'activité économique. Deux places de jeux complémentaires attirent une clientèle familiale comme des aînés. Le jury s'inquiète néanmoins de l'effet de coupure spatiale des buttes proposées et considère que le dispositif de giratoire n'est pas adapté à la hiérarchie des axes et à une orientation volontariste du trafic. L'espace gagné par la suppression du trafic sur la place de la Riponne est plutôt attribué à la rue du Tunnel qui devient un dispositif plus large accueillant kiosques, rampes d'accès au parking, arrêts bus, vélostation et terrasses. Le jury s'interroge sur l'équilibre entre les dimensions de la rue et la place et la perception spatiale de cette dernière dont les proportions actuelles sont sensiblement modifiées. Les membres professionnels rendent attentifs les représentants des usagers au sein du jury sur l'impact spatial de cette modification.

PLACE DU TUNNEL

- Espaces verts pour les riverains et a protection du trafic
- Place de jeux
- Esplanade ensoleillée: commerces, bar et promenade
- Mise en valeur des façades

RUE DU TUNNEL

lien routier d'importance historique à préserver

PLACE DE LA RIPONNE

- Dualité de la place:
- 1) place de Riponne niv.0
 - 2) terraces e zone de rencontre Rue du Tunnel niv.+1



RUE DE DEUX-MARCHÉ

- Rue piétonne avec bar
- Nouvelle couverture de rampe pour l'accès au parking avec des jardins Potager
- Création d'une liaison piétonne avec escalier et rampes avec pente de 6%.
- Mise en valeur des façades.

PALACE DE RUMINE

- Expansion de jardins historiques sur la Place et préservation des limites.
- Valorisation des terrasses
- Revêtements de sol en dalles

PALACE ARLAUD

- Centralité / Création d'une petite place pour le palace Arlaud
- création d'une espace plus intime à côté avec des arbres

La rue des Deux Marchés devient un lien agréable à emprunter entre les places du Tunnel et de la Riponne. L'espace central du rez-de-chaussée du bâtiment Riponne 10 est démoli pour dégager un passage piétonnier généreux. La circulation motorisée y est éliminée, l'accès au parking de l'Université 5 se fait par une rampe intérieure, couverte de végétation. L'articulation de cette rampe avec la reconfiguration du lien avec la place du Tunnel ne convainc toutefois pas le jury.

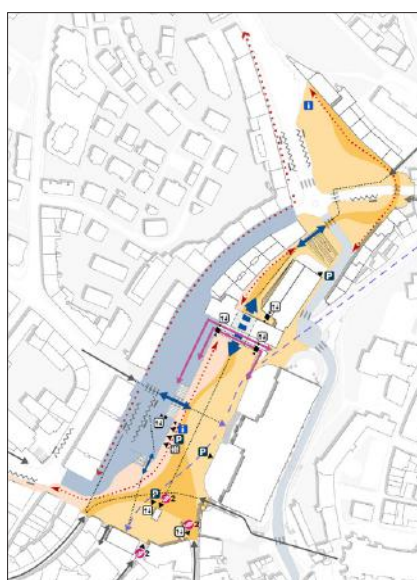
La rue du Tunnel devient une zone de rencontre, permettant la réduction du bruit et une ambiance favorable à la déambulation et aux activités sociales ou commerciales. Des arbres sont plantés tout le long de la rue entre la Borde et la rue du Valentin, structurant l'espace et amenant de l'ombre et de la verdure bienvenues sur cet axe très minéral.

SCHÉMA DE LA MOBILITÉ



- P Parking autocar
- P Parking
- Réseau TIM
- Accès livraison et urgences
- Zone 20
- Zone 30
- Axe TP urbain
- Arrêt de bus
- Métro
- Riponne-M. Béjat
- passage vélo
- vélo avec TIM et TP
- Bande cyclable
- stationnement vélo
- grand vélostation

SCHÉMA DE LA MOBILITÉ PIÉTONNE



- Zone de rencontre
- Zone piétonne
- Cheminement piéton principale sous le signe de la Louve
- Passage piéton couvert
- Rampe/escalier et passage piéton
- Passage piéton Riponne10 / place
- Accès au Parking Riponne
- Accès au bâtiment historique
- Toilettes publiques
- Ascenseur public
- Centres d'informations touristiques
- Liaison piétonne directe
- Commerces et promenade piétonne
- Liaison piétonne - centre historique

SCHÉMA DE LA VÉGÉTATION



- Jardins historiques
- Surface vert
- Fontaine et jets d'eau
- gravier
- Nouvelle plantation et fleurs sauvages
- façades végétales
- Arbres existants
- Nouveaux arbres

La place de la Riponne est libérée du trafic grâce à de nouvelles rampes disposées le long de la rue du Tunnel et cadrant une plateforme en terrasse sur la place, accueillant les arrêts de bus et des espaces de détente végétalisés. Sous celle-ci viennent se glisser des magasins, boutiques et services publics qui créent un nouveau front attractif au niveau de la place de Riponne. L'axe du Palais de Rumine est mis en scène par des jets d'eau, la courbe des revêtements de sol et des gradins combinés à un escalier qui fait lien avec la rue du Valentin, dans une composition qui gagnerait à être plus sobre et épurée. La place offre des vues dégagées qui mettent en scène les monuments et immeubles qui la délimitent.

Un sous-espace en parvis valorisant la présence du musée Arlaud est habilement délimité par l'arborisation et un nouvel abri d'accès au métro et au parking, mieux proportionné que les constructions actuelles. Les jardins du Palais de Rumine trouvent un prolongement de parterres fleuris sur la place, pour y renforcer la présence végétale, en sus d'une arborisation diverses réparties sur les trois autres côtés. La place conserve un grand espace pour le marché et les manifestations, tout en offrant dans ses franges une bonne diversité de lieux plus intimes ou conviviaux.

Le jury salue les qualités générales ainsi que le soin du détail de ce projet, qui était le favori des représentants des usagers, notamment pour son potentiel d'appropriations inclusives par des publics différents, par la diversité et la qualité des ambiances ainsi que par le sentiment de bien-être qui se dégage du rendu.

Coupe B-B'



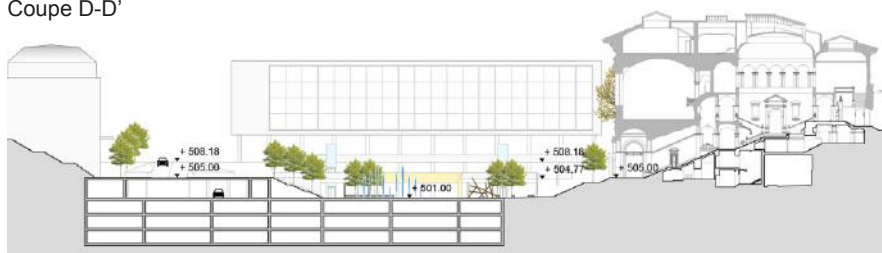
Place du Tunnel

Coupe C-C'



Espace Arlaud

Coupe D-D'



Place de la Riponne

3ème prix

...et en dessous coule une rivière! | projet n° 32

Linkfabric Sàrl, Martigny, Nathalie Luyet

Bureaux associés : Projet-Co, Büro für Mobilität,
SBing SA, Wagon Landscaping

Collaborateurs : Vladimir Jaccard, Ivan Lopes,
Cindy Freudenthaler, Sten Rettby, Mathieu Gonthier,
Florine Mercier, Margaux Girerd et Gilles Garreau



CONCOURS D'IDEES RIPONNE-TUNNEL

... et en-dessous coule une rivière !



12.3 ... et en-dessous coule une rivière !

La devise fait allusion à la Louve, rivière aujourd'hui enterrée qui a façonné la vallée dans laquelle s'inscrivent les places du Tunnel et de la Riponne. Les auteurs se réfèrent à une logique paysagère avec du côté adret de la vallée l'implantation d'habitations et d'activités et du côté ubac l'extension de la forêt de Sauvabelin jusqu'aux portes de la Cité. Ils s'attachent donc à révéler cette logique en proposant un contraste marqué entre le minéral et la localisation du végétal. La topographie historique est mise en scène par l'évocation de la rivière qui coule sous la place de la Riponne par un vaste plan incliné animé d'une présence d'eau ludique.

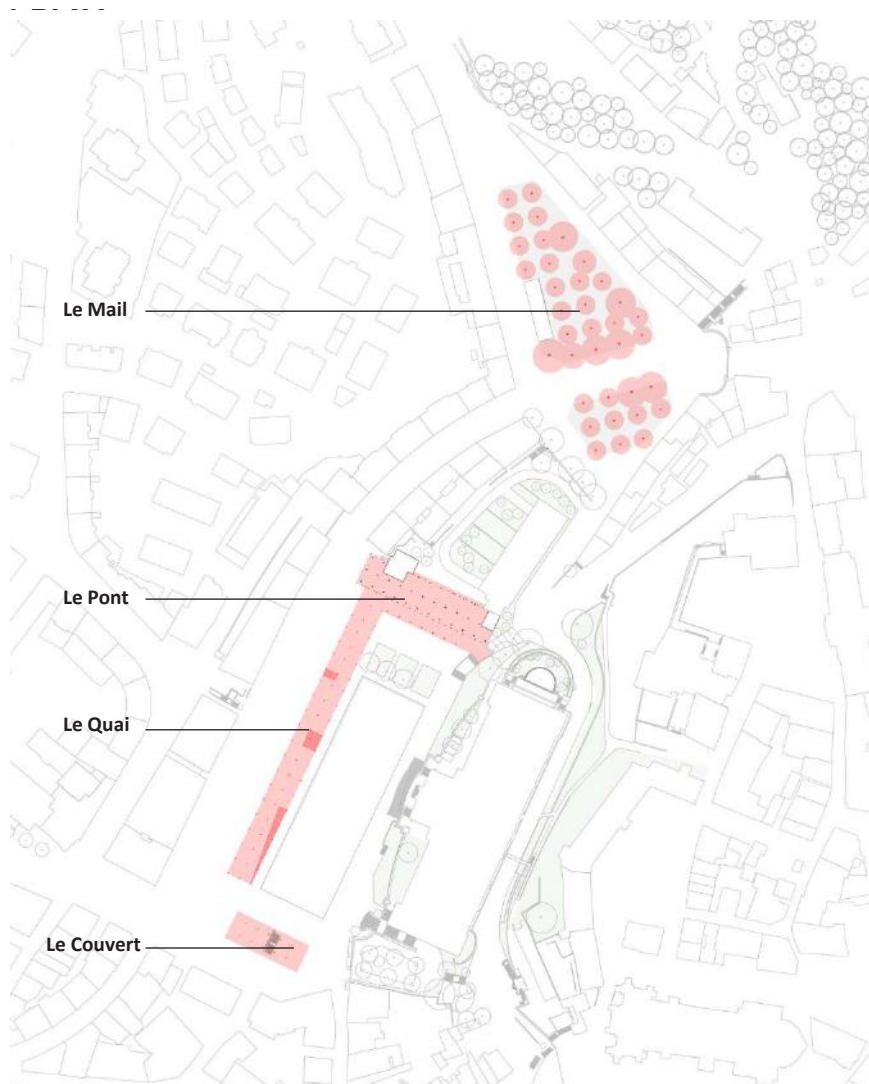


Grand paysage

Le jury relève la simplicité de la place du Tunnel qui offre une grande polyvalence d'usages dédiés aux piétons, avec des fronts bâtis ouest valorisés et activés grâce à des terrasses de bars, cafés et kiosques. Les platanes majestueux existants, tous maintenus, sont complétés par un mail régulier sur un sol

perméable, évoquant les squares à la française. Cette nouvelle canopée apporte une identité, un ombrage et une couverture naturelle aux usages du quotidien de la place.

La place de la Riponne est recadrée par trois gestes architecturaux forts, le quai, le pont et le couvert. Le quai est constitué d'un nouveau front bâti le long de la rue du Tunnel, de deux niveaux depuis la place et percé de passages et de vues transversales. Malgré ces césures et l'échelle du bâti jugée adaptée, le jury relève toutefois le risque d'un enfermement de la place sur ses côtés nord et ouest. La modularité de la construction est intéressante pour son adaptabilité aux besoins d'espaces et d'activités très diverses (coworking, kiosque, café, restaurant, garderie, local de shoot, etc.) à développer en ateliers participatifs. En contrepoint, le pont rompt le barrage du bâtiment Riponne 10 avec un évidement de sa partie inférieure jusqu'à la hauteur du balcon, rétablissant le lien perdu avec le cœur de l'îlot. Enfin, un couvert s'installe devant le musée Arlaud pour intégrer les accès au métro et au parking, libérant l'espace des édicules actuels. Léger et haut perché, ce couvert devrait ménager des vues sur le musée Arlaud et les autres monuments du site.

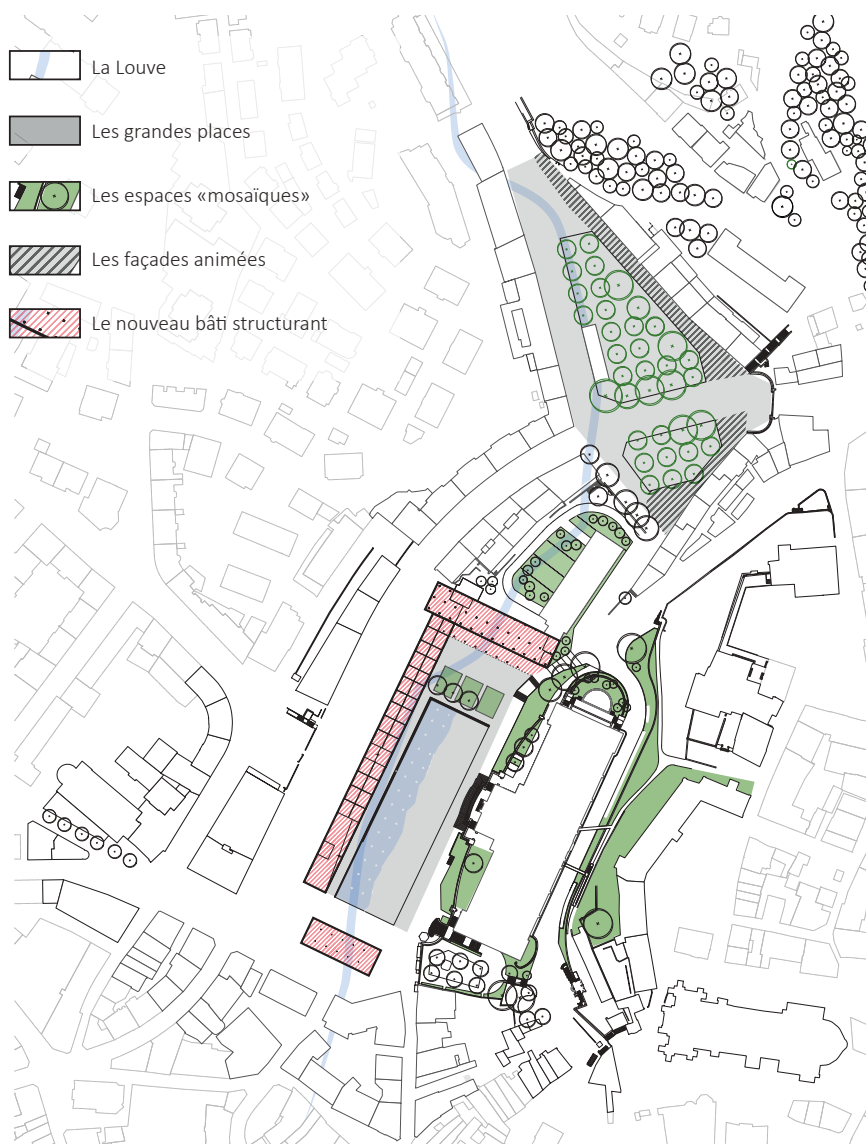


Au cœur de la place, des emmarchements offrent des assises et une horizontalité sur deux côtés d'un plateau légèrement incliné animé de jets d'eau et pouvant faire office de plan aquatique. Le thème de l'eau, traité de manière généreuse, ainsi que la vocation rafraîchissante et ludique de l'installation est appréciée par le jury.

Les auteurs proposent par ailleurs une mosaïque de lieux à créer ou à valoriser dans leur usage et leur identité : la rue des Deux-Marchés dédiée à l'agriculture urbaine ; les jardins du palais de Rumine et le jardin de la faille au-dessus de Pierre-Viret ; le jardin d'eau ; le jardin herbacé de zone humide. Ces évocations certes intéressantes ne suffisent cependant pas à compenser la disparition des platanes existants devant le musée Arlaud et la faible présence végétale sur la place de la Riponne et sur la rue du Tunnel.

Les enjeux de mobilité sont bien compris mais la localisation et le dimensionnement des rampes d'accès au parking ne sont pas réalistes.

En conclusion, si le jury a apprécié la qualité du projet, la clarté du parti et la simplicité des définitions spatiales. Il constate l'écueil inverse, celui d'un projet quelque peu rigide souligné par un graphisme très dessiné qui offre peu de perspectives d'évolution, espérées au stade du concours d'idées.



Mosaïque de lieux

4ème prix

DEMAIN NE MEURT JAMAIS | projet n° 30

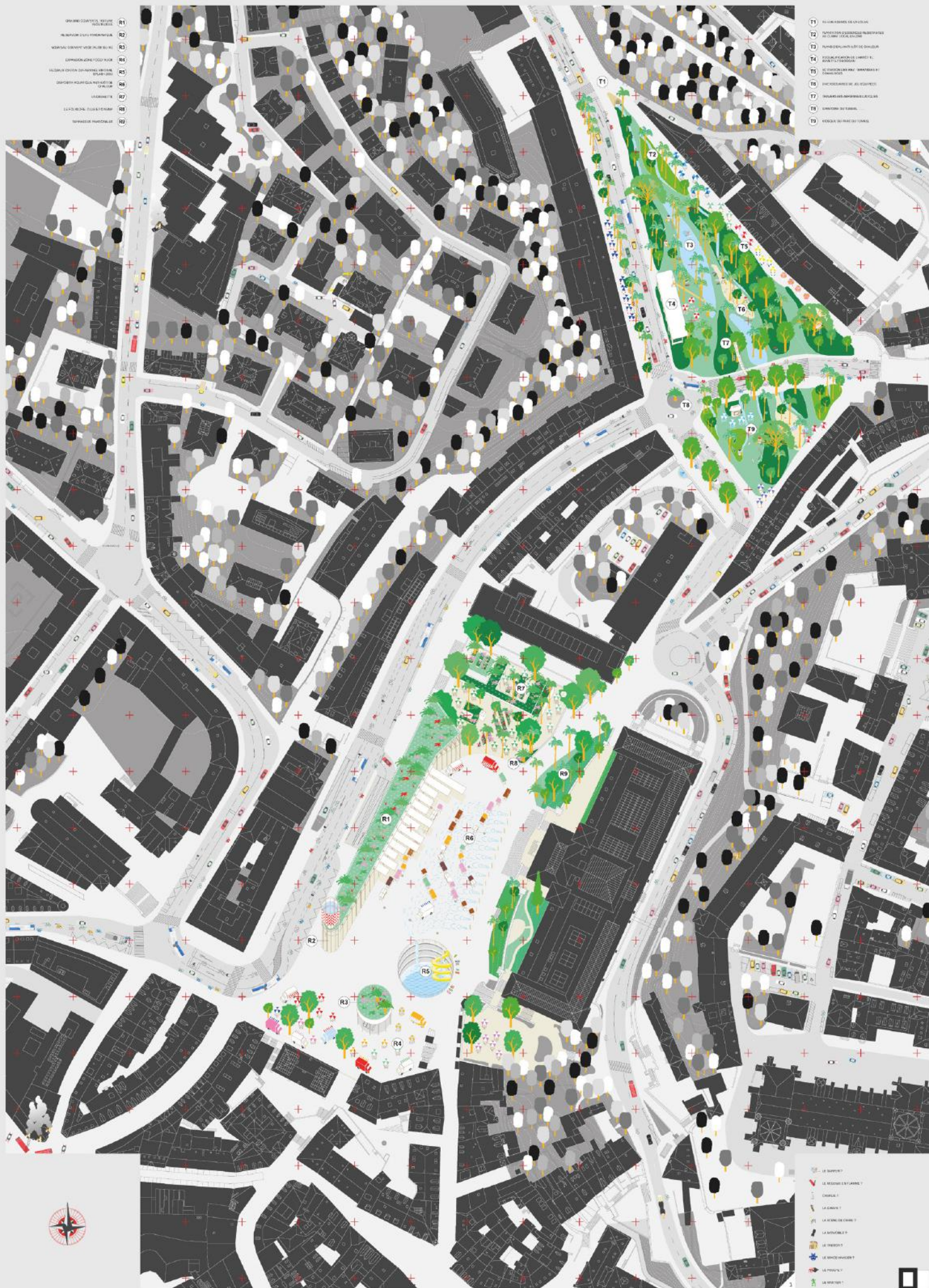
Nicolas De Courten architectes Sàrl, Lausanne

Bureaux associés : INTERVAL PAYSAGE

Collaborateurs : Nicolas de Courten,
Joanne Nussbaum et Agathe Caviale

Consultants : Marc Frochaux et Benoit Nguyen

DEMAIN NE MEURT JAMAIS



CONCOURS D'IDEES RIPONNE-TUNNEL DEMAIN NE MEURT JAMAIS

A. ENTREE EN MATIERE

Considérant la réponse actuelle insuffisante pour limiter le réchauffement climatique à +2°C par rapport au niveau préindustriel, il paraît chaque jour un peu plus probable que cet objectif ne pourra pas être atteint. Sans changement de position radical, l'augmentation de la température devrait poursuivre son chemin pour atteindre plus de 6-7°C à l'échelle mondiale d'ici à la fin du siècle. Les climatologues redoutent un réchauffement deux fois plus important en Tunisie et Algérie.

Cela dit, même en considérant le scénario idéal selon lequel les émissions de gaz à effet de serre se stabiliseront d'ici à 2050, les scientifiques prévoient pour nos villes suisses un climat similaire à celui de villes situées 1000km plus au sud, ce qui correspond au climat actuel des villes de Tunis et Alger.

Parallèlement aux efforts pour réduire nos émissions de gaz et son indétérminisme géographique, son point fort : le vide.

Bien que détaché du niveau de la place par son socle, le Palais de Rumine confond solidement la place à l'est. Ses terrasses latérales accueillent des jardins suspendus qui permettent un rapport paysager avec le sol de la place. Fort d'une architecture rhétorique, le Palais au langage baroque transporte celui qui y prête attention vers un lointain imaginaire, entre ville et campagne d'une renaissance italienne.

Aucun projet n'échappe à cette réalité.

B. UNE CONSTELLATION D'ESPACES PUBLICS

Les places du Tunnel et de la Riponne font partie d'une constellation multipolaire d'espaces publics variés reliés les uns aux autres par un réseau de rues et ruelles (voir dessin 4).



Le front ouest n'est pas tenu. La place souffre d'une absence de front qualitatif côté parking et les biens entre la rue du Tunnel et la Riponne sont inexistantes ou difficilement perceptibles. Le spectacle visuel est automobile confère à la place un caractère de service et relègue le piéton au second plan. C'est le problème principal de la Place de la Riponne. Mal définie spatialement et programmiquement, elle peine à affirmer une centralité et devient un lieu de passage.

Le projet propose de préserver ce vide tout en redéfinissant son périmètre.

D. LE JEU DE LA TOPOGRAPHIE

Qualité indéniable du centre-ville, la topographie lausannoise peut générer des situations difficiles si le bâti n'y répond pas. La Place de la Riponne n'échappe pas à cette règle. Si les flânes est et nord y répondent par des terrasses, des gradins et des escaliers, le front ouest se démarque par une rupture de niveau. Formant une demi-croix ouverte.



La redéfinition de ces deux places du centre-ville implique une analyse globale des entités de cette constellation afin de les comprendre dans leur complémentarité. L'inspiration de la constellation passe par une diversification de son offre à l'échelle de la ville et du quartier.

Les spécificités existantes des deux lieux nous permettent d'orienter les réponses et de proposer une stratégie d'amplification et de mise en valeur des propriétés existantes.

Au-delà de leur proximité géographique, leurs différentes liaisons semblent déjà fonctionner. Une mise en relation supplémentaire de ces deux places n'a, du point de vue du réseau, pas plus d'intérêt que l'amélioration générale des connexions reliant tous les espaces publics. La redéfinition des deux places demeure

une problématique parallèle à celle de l'embellissement du réseau.

C. L'IMPORTANCE DU PLEIN DANS LA DEFINITION DU VIDE

La place de la Riponne est une des pièces maîtresses de la constellation. Située en périphérie directe de l'hypercentre historique, elle est la seule à pouvoir accueillir autant de personnes et d'événements éphémères. De par son emplacement et sa dimension, elle est la place principale et symbolique de la ville.

Ses atouts principaux sont sa situation



géographique et son indétérminisme géographique, son point fort : le vide.

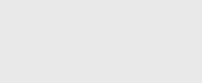
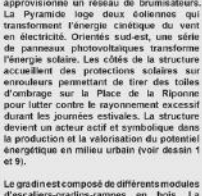
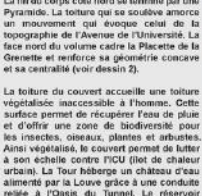
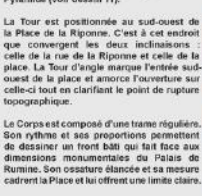
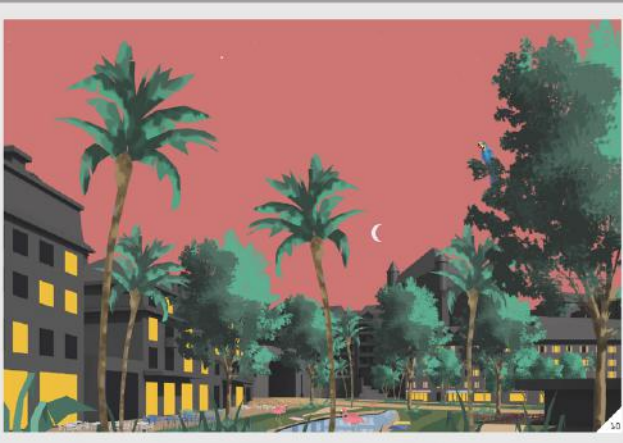
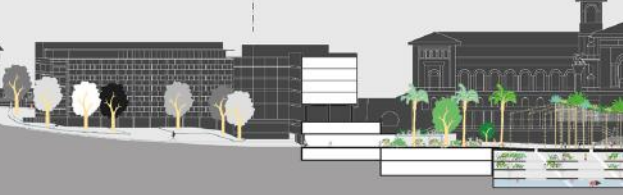
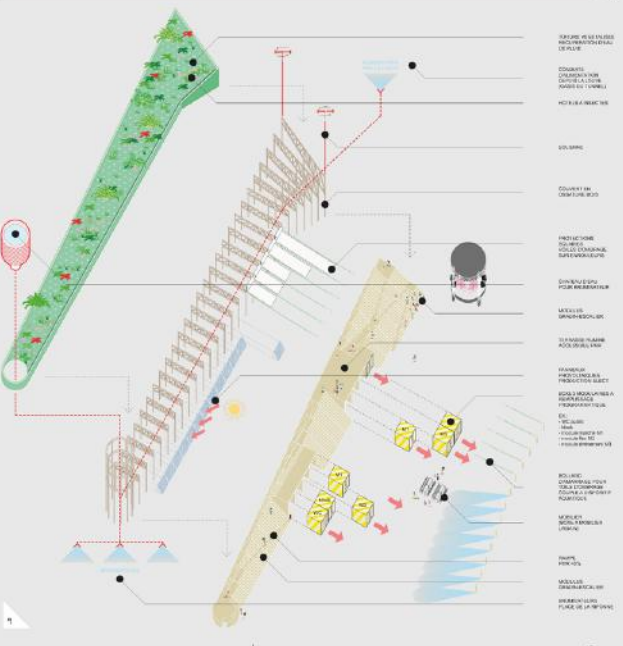
Le nord de la place est tenu par le bâtiment moderne Riponne 10 qui offre une façade tramée posée sur deux niveaux de socles-plaques. Le pied de façade est activé par différentes activités telles que la terrasse éphémère/Halte-jeux de la Grenette, le bar Pavillon et le club le Follier. Ce microcentre fonctionne actuellement très bien tout au long de la journée.

Le front ouest n'est pas tenu. La place souffre d'une absence de front qualitatif côté parking et les biens entre la rue du Tunnel et la Riponne sont inexistantes ou difficilement perceptibles. Le spectacle visuel est automobile confère à la place un caractère de service et relègue le piéton au second plan. C'est le problème principal de la Place de la Riponne. Mal définie spatialement et programmiquement, elle peine à affirmer une centralité et devient un lieu de passage.

Le projet propose de préserver ce vide tout en redéfinissant son périmètre.

D. LE JEU DE LA TOPOGRAPHIE

Qualité indéniable du centre-ville, la topographie lausannoise peut générer des situations difficiles si le bâti n'y répond pas. La Place de la Riponne n'échappe pas à cette règle. Si les flânes est et nord y répondent par des terrasses, des gradins et des escaliers, le front ouest se démarque par une rupture de niveau. Formant une demi-croix ouverte.



existants sont partiellement démolis (le long de la rue). Le reste de la toiture du parking ne subit aucune modification à l'exception des deux nouvelles rampes nécessaires à libérer la place de toute modalité motorisée. La structure en bois est posée contre la « façade » du parking. Les escaliers-gradins font la liaison entre la pente de la rue de la Riponne et le niveau de la place. Le système alterne escaliers, gradins et rampes garantissant une perméabilité de circulation également aux personnes à mobilité réduite. Le milieu de la structure offre des terrasses en face du Palais de Rumine. Sous ces terrasses, 12 boxes déplaçables accueillent différents modules (voir dessin 9).

F. TUNNEL PARADISE

Un citoyen sur deux est citadin, la crise climatique est réelle en 2050 il fera vraiment chaud!

Tunnel paradise transforme la place en une réelle oasis urbaine. Sa forme fait écho à la louve qui a façonné le lieu, elle-même remise à ciel ouvert. Ses méandres sillonnent le parc offrant des parcours à l'ombre des arbres. Les îles sont généreusement plantées, la place devient un véritable écosystème. Les plantes existantes sont maintenues et intégrées au système d'îles leur permettant de pousser dans de bonnes conditions. Tunnel paradise offre une programmation diversifiée qui ponctue le parc: on retrouve des jeux, un skatepark, un grand bassin... L'arrêt TL est conservé et devient la quinquette du quartier. Un espace de terrasse borde le parc animé par les activités se trouvant en rez-de-chaussée.

Tunnel paradise répond aux enjeux de la ville de demain et crée une réelle identité de quartier.



G. LA FRAICHEUR SOUTERRAINE DE LA RIPONNE

Au-delà du droit de superficie octroyé jusqu'en 2019, le parking de la Riponne sera transformé en parc aquatique souterrain. Les températures fraîches garanties par la structure souterraine permettront d'offrir aux habitants un espace de détente à l'abri des températures caniculaires.

Parallèlement, le dernier niveau du sous-sol sera utilisé comme réservoir d'eau. Celui-ci permettra d'atténuer le déficit de surface lors des orages qui seront de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. L'eau récupérée souterrainement sera utilisée pour l'arrosage de la place. Des brumisateurs permettront d'humidifier son revêtement et de limiter sa surchauffe.

La possibilité de développer la pisciculture dans le souterrain sera étudiée.

L'accès au monde souterrain de la Riponne sera ouvert au public qui pourra venir y trouver un peu de fraîcheur dans une ville en surchauffe.



H. NOTE DE BAS DE PAGE

Le réchauffement climatique va rapidement déteindre sur notre environnement. Une urgence croissante nous impose ce paramètre dans notre réflexion sur l'aménagement urbain et son adaptation à une description climatique.

I. LEGENDES ET SOURCES

- 1. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 2. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 3. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 4. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 5. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 6. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 7. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 8. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 9. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 10. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 11. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE
- 12. PLAN DE LA VILLE DE LAUSANNE

1. Source: Service de l'urbanisme, 2019

2. Source: Service de l'urbanisme, 2019

3. Source: Service de l'urbanisme, 2019

4. Source: Service de l'urbanisme, 2019

5. Source: Service de l'urbanisme, 2019

6. Source: Service de l'urbanisme, 2019

7. Source: Service de l'urbanisme, 2019

8. Source: Service de l'urbanisme, 2019

12.4 DEMAIN NE MEURT JAMAIS

Le projet prend à cœur la thématique du réchauffement climatique pour proposer de nouveaux environnements végétalisés et des dispositifs techniques luttant contre les îlots de chaleur et exploitant les énergies renouvelables. Il table par ailleurs sur l'essor de la société des loisirs, proposant de multiples occasions de divertissement et postulant notamment l'obsolescence du parking de la Riponne, qu'il reconvertit en « Riponne Splash », centre de loisirs aquatiques souterrain visible depuis la place par un grand puits circulaire.

Comme beaucoup d'autres, la proposition joue sur la différenciation et la complémentarité des places, diversifiant l'offre à l'échelle de la ville et du quartier. Sur la place du Tunnel, les auteurs développent une vision luxuriante. La Louve est ramenée en surface au bas de la Borde et traverse un parc généreusement planté d'essences exotiques, adaptées au réchauffement climatique, et animé par aires de jeu, un kiosque, une buvette-toboggan dans l'ancien édicule des trams et des terrasses.



Schéma: forme urbaine du Couvert et son intégration à l'îlot

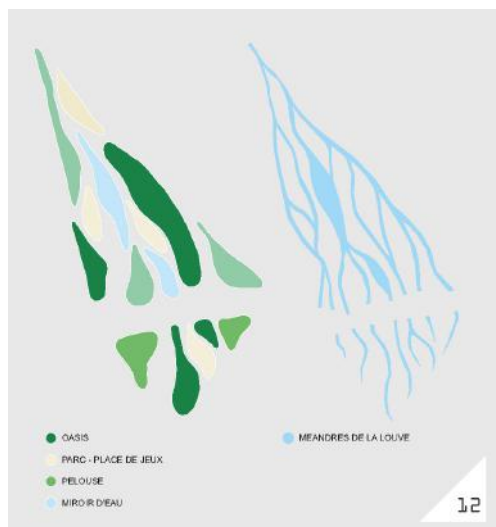


Schéma: Oasis du Tunnel



Schéma: Tenir et hiérarchiser la place de la Riponne



Ticket d'entrée à Riponne Splash

Pour la place de la Riponne, c'est le grand vide que le projet cite comme point fort. En face du socle revalorisé du palais de Rumine est proposé un nouveau vis-à-vis, un aménagement constitué d'un grand escalier-gradin qui assure une perméabilité et qui traite la différence de niveaux entre la place de la Riponne et la rue du Tunnel. Des ouvertures dans l'escalier sont prévues pour accueillir des box modulaires permettant l'insertion des programmations activant la place. En dessus de l'escalier, une structure recouvre cet escalier et forme un front bâti, qui définit spatialement la place. Cette structure est à la fois élément d'ombrage, support photovoltaïque et toit avec une végétalisation extensive. Une citerne alimentant des brumisateurs surplombe le tout comme un phare et fonctionne comme landmark, geste peu apprécié par le jury.

Devant le musée Arlaud une plantation d'arbres crée de l'ombre sur une zone sur laquelle un marché peut avoir lieu. Les véhicules accèdent au parking par de nouvelles rampes d'accès placées sur la rue du Tunnel. Celles-ci sont toutefois insuffisamment dimensionnées. Par ailleurs, le dispositif de giratoire n'est pas adapté à la hiérarchie des axes et à une orientation volontariste du trafic.

La vision après 2059, année après laquelle le droit de superficie du parking expirera, transforme ce dernier en grande citerne apte à recueillir les pluies diluviennes et se combine en parc aquatique apportant un côté ludique.

Aucune proposition n'est faite pour la rue des Deux-Marchés ni pour la portion correspondante de la rue du Tunnel ainsi que pour l'avenue de l'Université.

Le jury apprécie la créativité de ce projet qui thématise le réchauffement climatique et ses conséquences pour nos villes. Il juge néanmoins les propositions assez superficielles et le côté quelque peu provisoire ou modulaire des installations ne lui semble pas abouti.



Coupe transversale sur la Place de la Riponne

5ème prix

LA PINCE | projet n° 14

Drita Aliu, Bassel Farra, Yosef Tedros et Nicolas Pham, Lausanne
Collaborateurs : Camera Picta, Paula Martínez





12.5 LA PINCE

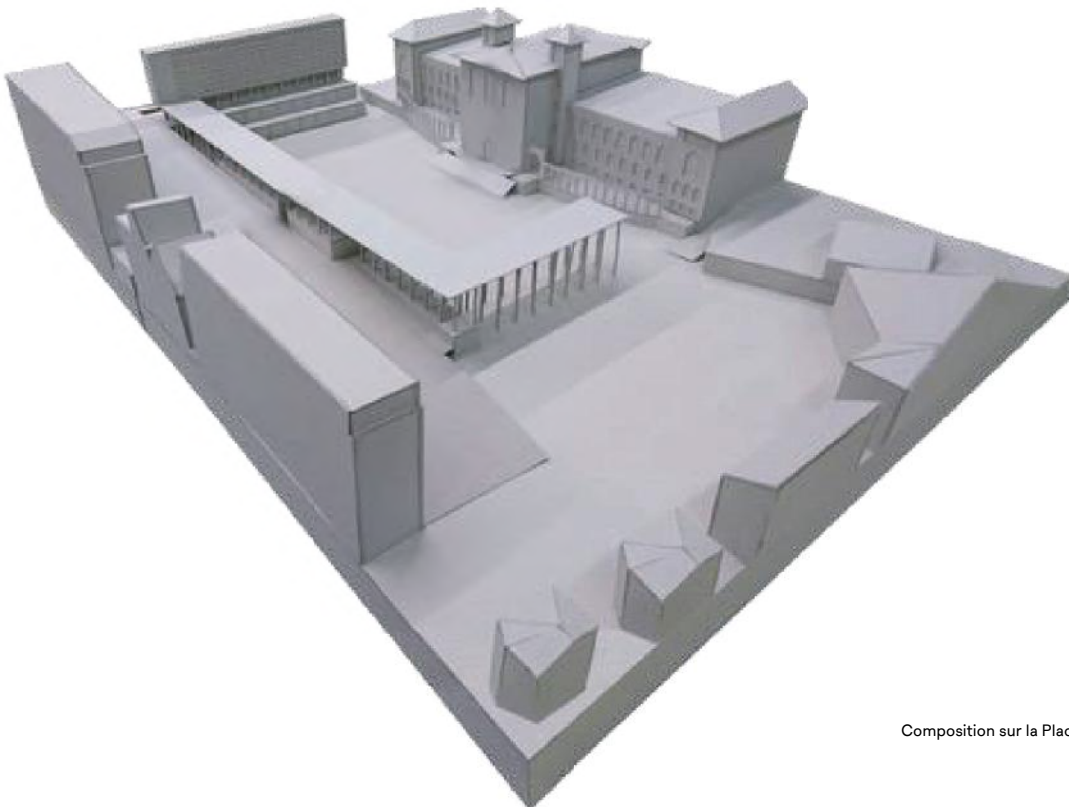
Le projet reconsidère la ceinture Pichard en l'agrandissant au nord pour la faire redescendre par la rue de la Borde. A l'inverse de la très grande majorité des propositions, ce concept conduit naturellement à maintenir le trafic sur les côtés ouest de la place du Tunnel et renforce la continuité des espaces tranquillisés entre celle-ci et la place de la Riponne.

Ce parti de continuité est renforcé par une forte arborisation des surfaces piétonnisées de la place du Tunnel et de l'ensemble de la rue des Deux-Marchés. De même, la plantation en forme de square devant le musée Arlaud, délimité par le nouveau grand portique qui crée une transition avec le vaste espace minéral de la place de la Riponne, vient conclure la composition par une forme d'écho entre les structures arborisées de part et d'autre du périmètre.

La seconde posture qui caractérise la proposition est, pour la place de la Riponne, la volonté de « retrouver une échelle humaine dessinée par l'implantation d'éléments bâtis structurants qui recrée une suite de séquences d'espaces publics ». Cela se traduit par une structure de portique élevé qui borde la rue du Tunnel en s'appuyant contre l'immeuble Riponne 10 et se retourne face à l'aile sud du Palais de Rumine pour délimiter une place secondaire devant le musée Arlaud. La place est ainsi redimensionnée avec élégance à l'échelle du palais tout en permettant des perceptions et des usages continus avec sa partie sud. Le nouveau portique vient reprendre la ligne de la corniche du bâtiment Riponne 10, dialoguant habilement avec son architecture, ce qui offre trois niveaux le long de la rue du Tunnel : schématiquement un au niveau de la place, un à celui de la rue et un dernier sous forme de galerie couverte surplombant les deux espaces publics, ceux-ci étant animés par les activités diverses accueillies dans les deux étages de plain-pied. Totalement libre dans son retournement sur la place, il offre un ombrage et un abri généreux pour le marché ou des manifestations diverses et intègre l'accès au métro et au parking.



Agrandissement de la ceinture Pichard

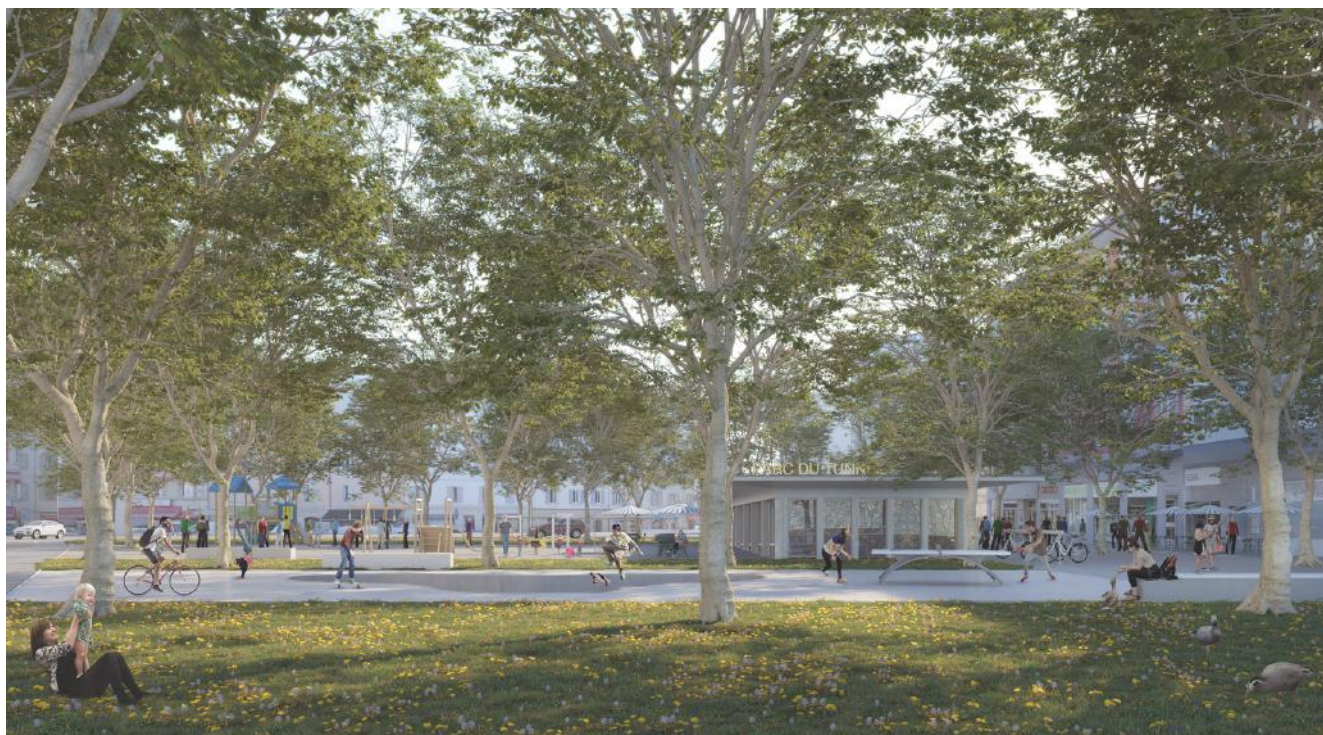


Composition sur la Place de la Riponne

Sur la place du Tunnel, l'espace est structuré et réorganisé. Un nombre de structures augmentent l'attractivité et crée un lien avec l'usage des rez-de-chaussée des bâtiments adjacents. Le nombre des voies de circulation est réduite.

Le projet joue sur les variétés d'ambiance, sur le rapport à l'échelle du quartier pour la place du Tunnel et, pour la place de la Riponne, sur un programme urbain, affirmé par le vide et la monumentalité. Il répond à la problématique des îlots de chaleur par une arborisation importante, quoique curieusement supprimée au nord de la place de la Riponne, par des couverts généreux et de nouvelles surfaces végétalisées ou perméables, ainsi que des jeux d'eau.

Le jury salue la clarté et la cohérence qui se dégagent du concept d'aménagement. Il n'a toutefois pas été convaincu par la concrétisation du « filtre » proposé entre la place de la Riponne et la rue du Tunnel ni par le maintien du trafic au Nord de la place du même nom, rendant par ailleurs le carrefour devant le tunnel difficile à exploiter. Il juge discutable, voire problématique, l'encombrement visuel du mail d'arbres et du portique entre le musée Arlaud et la place de la Riponne.



Coupe transversale sur la Place de la Riponne

6ème prix

Faites Places! | projet n° 24

xy-ar.ch - Fumeaux & Poncétty Architectes, Lausanne
Collaborateurs : Loïc Fumeaux et Amélie Poncétty



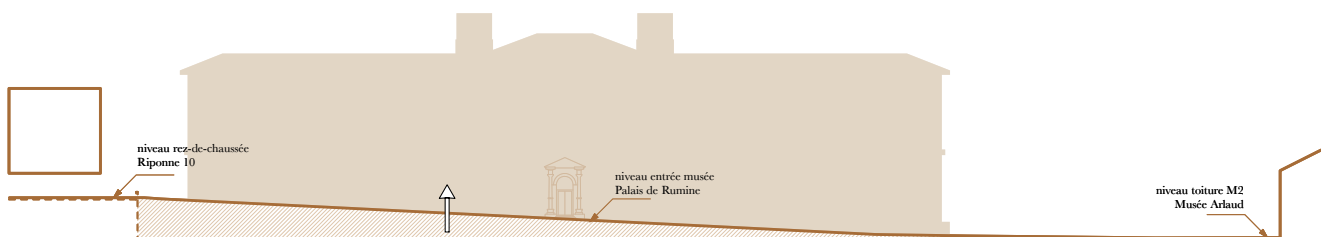
12.6 Faites Places !

"Faites Places" est un projet de sol, aussi continu que possible, cherchant à unifier les espaces publics traités, depuis l'entrée nord de la place du Tunnel jusqu'au bas de la place de la Riponne. Places et rues sont unifiées par cette surface qui s'étend de façade à façade, suivant la pente de la rue-pont du Tunnel. L'espace public est traité de manière uniforme en faveur du piéton par l'élimination physique des ruptures topographiques et par un traitement "à niveau" discret de la voirie, aujourd'hui toujours fortement marquée par le "tout voiture" des années 70. La continuité physique et visuelle assurée par des pentes douces et un revêtement uniforme poursuit l'idée de "faire place".

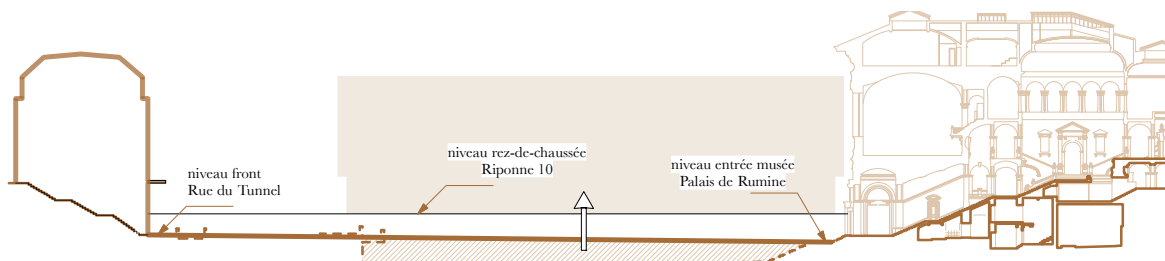
Sur cette surface continue et unitaire, des objets ovales (édicules, couverts, creux, plan d'eau) disposés sur le « tapis » de la Riponne au Tunnel soutiennent des usages spécifiques aux lieux tout en servant de repères pour l'orientation des usagers. Les édicules intègrent des fonctions de mobilité utiles comme sortie de métro ou rampe de parkings. Des constructions secondaires sont proposées pour délimiter au nord la place du Tunnel et offrir des locaux communs aux habitants du quartier.

Le jury apprécie l'image forte et claire communiquée par le projet ainsi que son traitement apparemment cohérent. Il s'interroge néanmoins sur la pertinence de faire recours à une stratégie de grand tapis uniforme et similaire sur les deux places de la Riponne et du Tunnel.

Si le nivellement offre une nouvelle vision de la place de la Riponne (unitaire de façade à façade) et propose une relation intéressante avec la rue des Deux-Marchés, et la place du Tunnel au-delà, il soulève de réelles questions de raccord à l'existant à certains endroits, à l'exemple du pied du Palais de Rumine. L'idée d'un revêtement uniforme appliqué au périmètre du concours est encore plus fortement questionnable. Faut-il nécessairement trouver un langage commun pour les deux places et les rues qui les relient, avec quelles transitions et limites avec le voisinage ? Un tapis piétonnier unitaire est-il adapté à des axes de trafic de 20'000 véhicules/jour ?



(Sch.1).
Profil de la Place de la Riponne selon un axe Nord-Sud - situation AVANT/APRES



(Sch.2).
Profil de la Place de la Riponne selon un axe Est-Ouest - situation AVANT/APRES

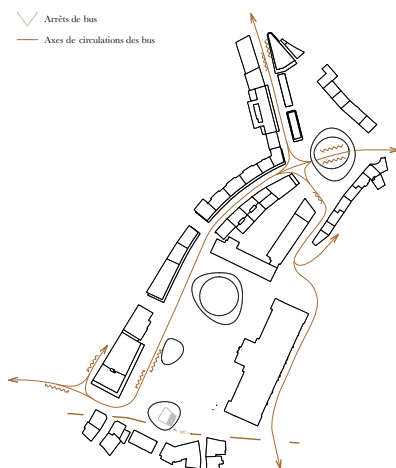


Les insertions ovales sont bienvenues dans un espace très vaste et unitaire. Certaines règlent intelligemment les contraintes fonctionnelles et spatiales de la place (rampes de parking, sous-dimensionnées par ailleurs) tout en offrant des potentiels d'appropriation supplémentaires (restauration rapide, ombre, assises, lieu de rencontre, etc.). Le jury s'interroge toutefois sur la formalisation très « graphique » de ces insertions ainsi que sur leur échelle et leur positionnement, en particulier pour l'ovale en creux au nord de la place de la Riponne, dont la plus-value et la qualité spatiale restent difficiles à apprécier, et pour celui de la place du Tunnel, à cheval sur la route et dont l'usage en lien avec les arrêts de bus est ambigu.

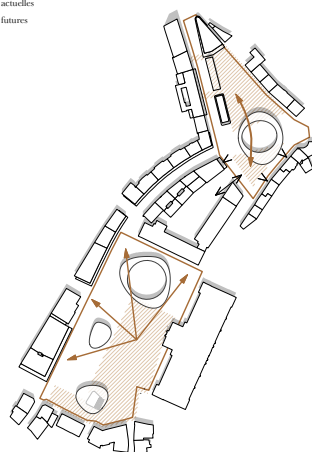
Le jury apprécie l'effort de délimitation et de protection de la place du Tunnel par des constructions mais déplore le bâtiment la fermant au nord, qui la coupe du quartier de la Borde, du couloir boisé et de la campagne au-delà, avec laquelle elle a toujours entretenu un lien symbolique fort (tramway, foire aux bestiaux...)

En conclusion, le jury salue la clarté et l'élégance de la proposition mais considère qu'elle s'adapte mal au site, implique des coûts importants et ne le convainc pas quant à l'utilisation et la qualité spatiale des espaces publics qui en résultent.

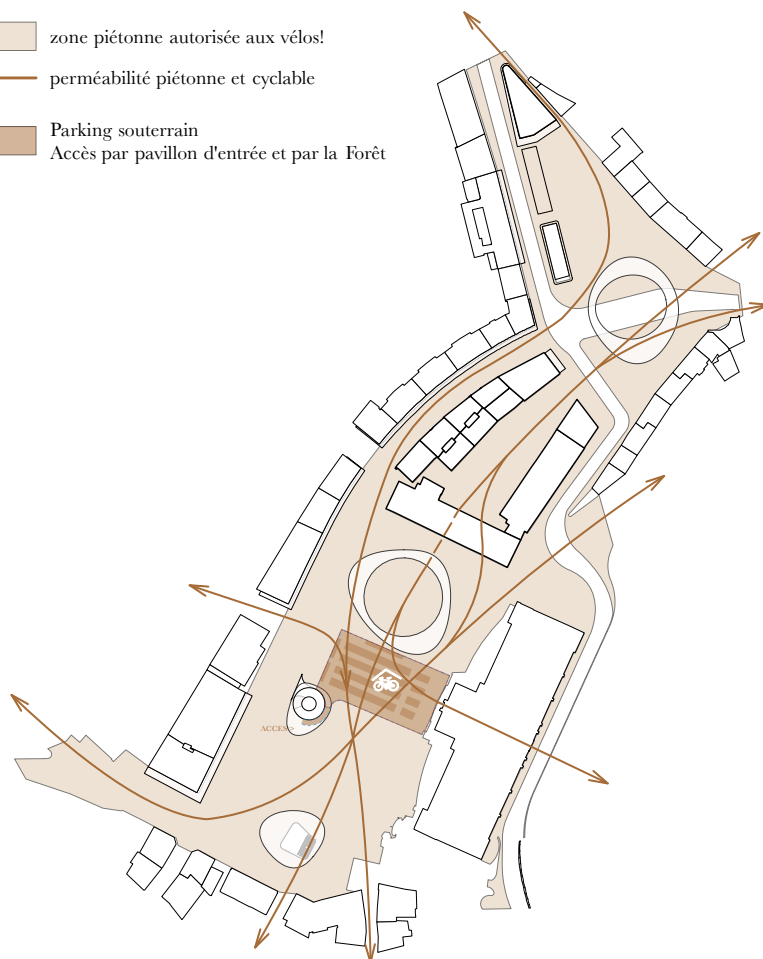
Arrêts de bus
Axes de circulations des bus



limites actuelles
limites futures



zone piétonne autorisée aux vélos!
perméabilité piétonne et cyclable
Parking souterrain
Accès par pavillon d'entrée et par la Forêt



7ème prix

RENÉE | projet n° 13

Atelier Florent Prisse Sàrl, Lausanne

Bureaux associés : Nathalie Perrin et Ariel Curtelin



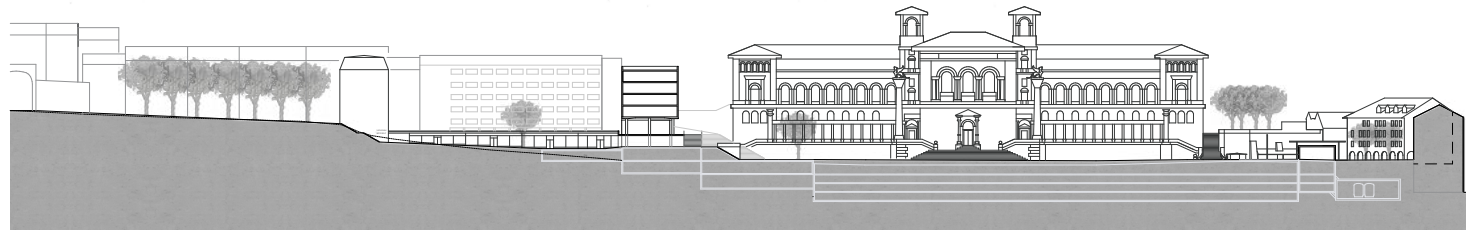




Place du Tunnel



Îlot des deux marchés



Coupe longitudinale, 6th. 1:500

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les places de la Riponne et du Turne ainsi que l'îlot qui les relie ont été la cible d'interventions architecturales et urbanistiques brutales et souvent inabouties. Il semble clair que cette juxtaposition d'interventions a accordé peu de considération au tissu existant et a produit des espaces mal résolus, peu accueillants et difficilement accessibles.

Le projet propose de résoudre ce malheureux bricolage par une intervention équilibrée entre le respect de l'existant et la clarté d'intervention. Il s'articule autour des trois points suivants : l'unification de la place de la Riponne d'un front bâti à l'autre, l'aménagement d'un poudron vert sur la place du Tunnel et la conclusion de l'îlot des deux marchés.

L'unification de la place de la Riponne, d'un front bâti à l'autre est réalisée par une topographie en gradin qui assure la fluidité piétonne. Cette topographie se prolonge sur le front nord de la place et permet de connecter les multiples terrasses du bâtiment de Riponne 10. Ce aménagement améliore également la relation avec l'Ilot des Deux Marchés et offre de nombreuses possibilités d'appropriation aux occupants de la place. De nouveaux locaux sont prévus afin de préserver l'activité commerciale et les établissements publics qui dynamisent actuellement ces espaces.

En accord avec les études de mobilité, l'intégralité du périmètre est converti en zone de rencontre limitée à 20 km/h. L'accès au parking de la Riponne se fait en cul de sac de chaque côté de la route de façon à libérer la place de tout trafic de transit.

Une fontaine affleurée, espace ludique, est implantée en lieu et place de l'ancienne Grenette afin de préserver le souvenir de ce bâtiment emblématique. Du mobilier urbain mobile pourrait être disposé sur certaines parties de la place afin d'en faciliter l'appropriation (cf image de référence MuséumQuartier; Venne). Les jardins-terrasse du palais de Rumine accueillent des programmes saisonniers : installations artistiques

L'espace de la place est clarifié par la suppression des nombreux édicules dispersés et la construction d'un grand couvert qui rassemble les accès au parking et au métro, le kiosque, l'office du tourisme, les toilettes publiques ainsi qu'un garage à vélo et du mobilier urbain de détente. Ce couvert renforce également la spatialité de la placette qui le lie à l'Espace Actuel.

L'aménagement d'un pourtour vert sur la place du Tunnel est rendu possible par construction d'un tunnel reliant la Borde à la Place du Nord. Cet ouvrage libère la place du Tunnel d'une grande partie des nuisances liées au trafic et permet de réduire la surface dédiée à l'automobile.

Certaines routes sont ainsi supprimées et remplacées par des espaces piétonniers. Les autres voient leurs trottoirs élargis et sont converties en zones de circulation limitée à 30 km/h.

L'ensemble des espaces anciennement réservés au stationnement sont remplacés par deux grands parcs arborisés dans lesquels des espaces de détente et de jeux pour enfants sont aménagés.

des Deux-Marchés et offert de bien piètres façades à la "cour" ainsi qu'à la place du Tunnel. La cour ainsi conçue accueille un bâtiment d'un étage occupé par des ateliers. Cette intervention renforce l'activité artisanale du lieu et redéfinit le passage des deux Marchés. Une dalle rehausse le niveau sud de la cour et renforce le lien avec la place de la Pippone. L'espace se trouve sous cette dalle prêt à aménager un parking souterrain pour compenser les places supprimées en surface. Le rehaussement dûment justifié par la loi autorise la construction d'un cachot les étages de l'habitat 5 qui reprend actuellement un parking et redonne aux habitants de l'avenue la densité qu'ils méritent.



La tour sud-ouest de la face du temple au début du XVIII^e siècle. (Musée de la Ville de Paris).



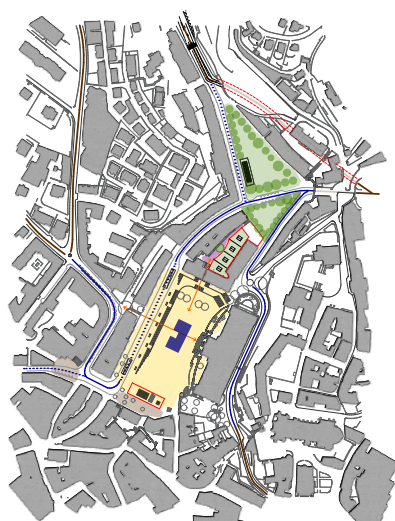
La rue des Deux-Marchés vers 1950 (Victor Rich vers 1955, coll. M-H).



Page 30, footnote 2: Martin Luther King Jr. (1929-1968)

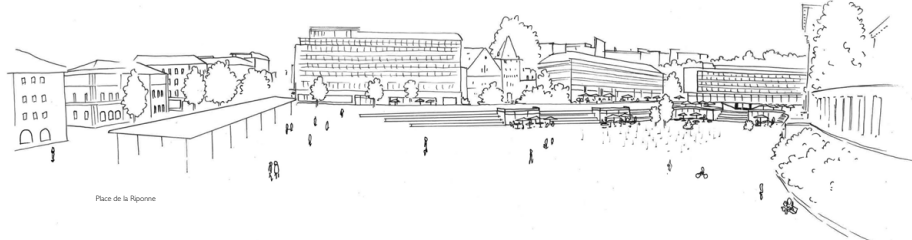


Reynolds, Walter Vance (A) Source: author/2



- L'espace de la place de la Riponne
 Placeette Arlaud et Rue Neuve
 Rue des Deux-Marchés
 Parc arborisé de la place du Tunnel
 Nouveaux bâtiments
 Circulation piétonne facilitée
 Nouveau tunnel
 TM et TP zone de rencontre à 20km/h
 TP zone de rencontre à 20km/h
 Tous transports limités à 50km/h

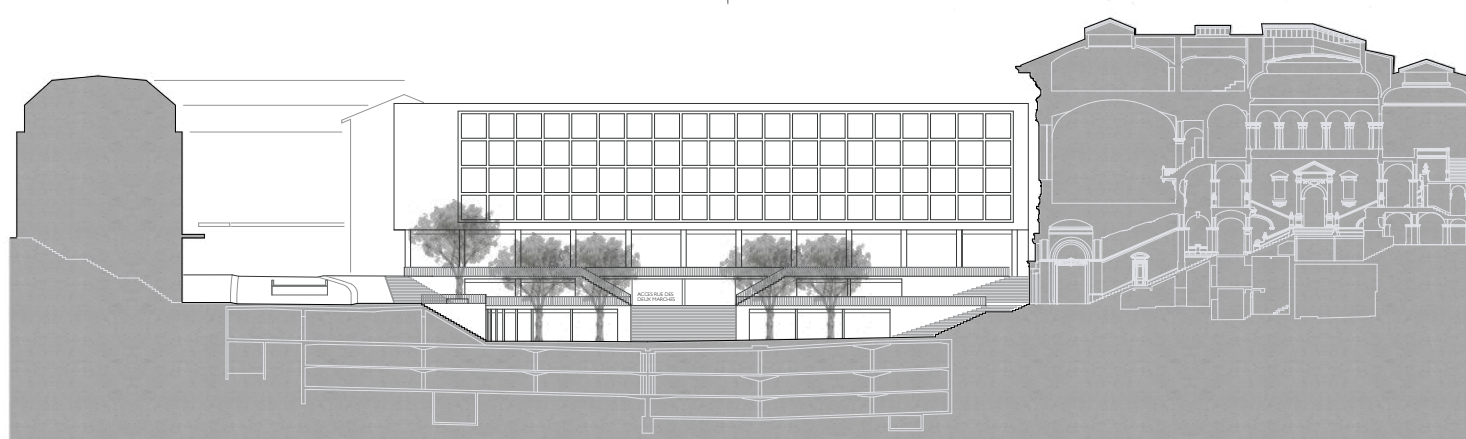
Schéma du projet



Place de la Riponne



Rue du Tiroir



Coupe perpendiculaire de la place de la Binoche, éch. 1/200



La rue des Deux-Marchés vers 1950 (Victor Rich, vers 1955, coll. MHL)

La place elle-même est laissée libre, agrémentée d'une fontaine affleurée en son centre, supposée transcrire la mémoire de l'ancienne grenette, implantée toutefois plus au nord. L'idée de mobilier urbain déplaçable est proposée pour participer à son appropriation selon des configurations variables. Au Sud, les diverses fonctionnalités dispersées actuellement (accès au métro et au parking, kiosque, toilettes, vélos...) sont regroupées sous un couvert léger définissant une placette arborisée et plus intimiste devant le Musée Arlaud.

L'îlot Riponne-Tunnel est refermé par la construction d'un nouvel immeuble resserrant la Rue des Deux Marchés en tête d'îlot, ce qui crée une proximité peu harmonieuse avec la façade du Lausanne-Moudon et accentue l'encaissement de la rue des Deux-Marchés. Un bâtiment d'un niveau est proposé à l'intérieur de l'îlot, pour y loger des ateliers, et redéfinit le passage dans une version intimiste.

La Place du Tunnel est redessinée en deux triangles par une arborisation en périphérie. Une place de jeux est proposée en relation avec l'édicule conservé. L'ensemble de l'espace est pacifié par le détournement de la circulation privée dans un nouveau tunnel sous le coteau de la Barre. Le jury apprécie la volonté d'homogénéiser et de modérer le trafic sur l'ensemble du périmètre de projet mais considère disproportionnée l'infrastructure lourde d'un tunnel et approximative la maîtrise des tracés de circulations publiques.

Dans son ensemble le projet met en évidence une bonne compréhension de l'existant et la volonté de rechercher la valorisation des qualités intrinsèques des espaces. Ceci en intervenant de manière ciblée, en réutilisant les structures en places, en complétant la végétation existante ou en révélant le potentiel spatial subjacent d'un espace.

Renée laisse à l'appropriation des citoyens et des événements, les usages que pourraient accueillir les lieux. Certes, les espaces définis ne compromettent pas la tenue des manifestations et des marchés, mais le projet manque de propositions d'affectations concrètes ou de lieux pour s'arrêter. La proposition a séduit par sa sobriété et la clarté des espaces proposés. Toutefois, celle-ci est presque de l'ordre de l'embellissement et l'impression de simplicité est contredite par des interventions constructivement lourdes et peu réalistes.



Le front sud-ouest de la Place du Tunnel au début du XXème (Frédéric Mayor, 1913, coll. MHL)



Place Fédérale, Berne (CH) (Source: Stadtplanungsamt Bern)



Place de l'université Martin Luther, Halle (D) (Source: topoteki.de)



Côte-de-Montbenon, Lausanne, 2017, Bakker & Blanc architectes

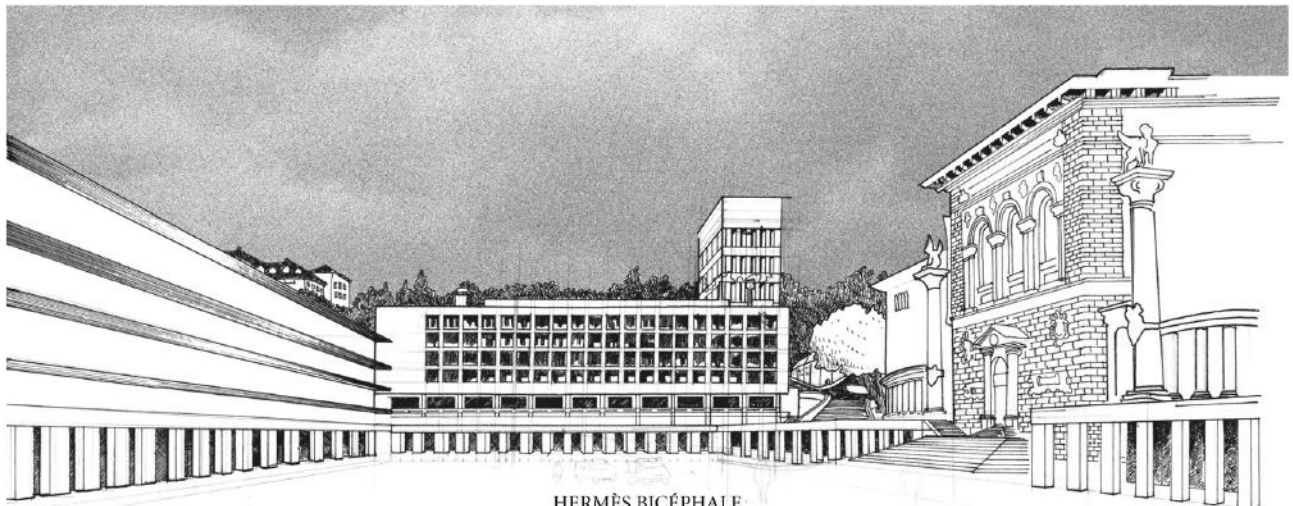


Museums Quartier, Vienne (A) (Source: austria.info)

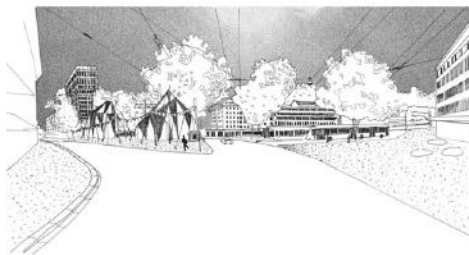
13. Projets non primés

13.1 Projets non retenus au 2^o tour de sélection





HERMÈS BICIPHALE



Conçue pour accueillir les grandes manifestations culturelles Lausannoises.

Le projet propose de renforcer le caractère et l'esprit du lieu par la mise en place d'une infrastructure qui décuple la potentialité de ce qui existe déjà :

Une place des marchés à la Riponne.

Une surface logistique aux portes de la ville, au Tunnel.

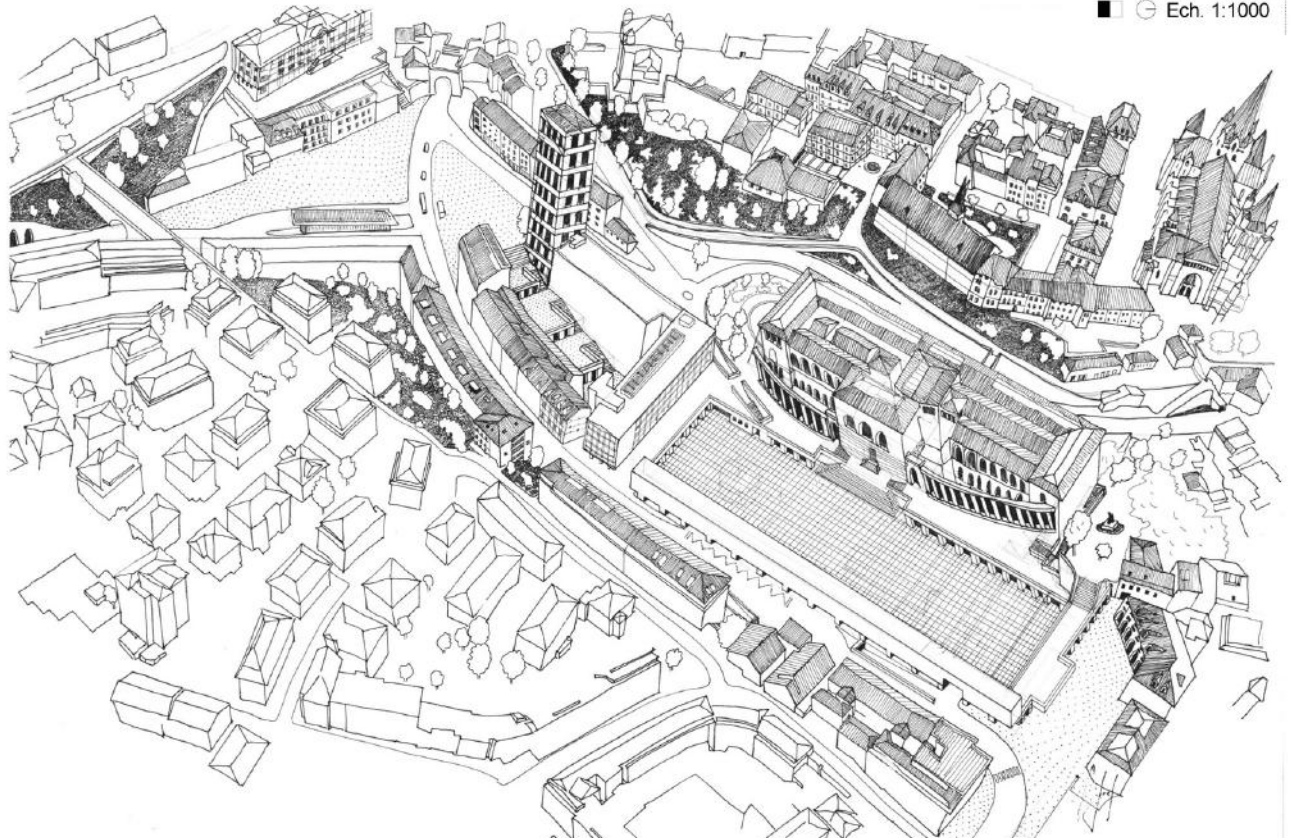
Ces deux places indissociables fonctionnent en synergie et nécessitent, au centre, une tour d'administration. À la Riponne, l'édification d'ordonnances, en pierre massive, en molasse, pour abriter les marchés et bistrots qui activeront la vie quotidienne de la place. Face à Rumine, une bibliothèque contemporaine offre des surfaces de travail collaboratifs. Au Tunnel, l'aménagement de surfaces programmables.



Cet aménagement monumental au pied de la Cité l'ancien centre administratif historique constitue un point névralgique de la ville de Lausanne.



Ech. 1:1000





Nadia Berthier, Félix Chase et Kerria Grize, Lausanne

Le programme se caractérise par ses multiples interfaces liées à la topographie bâtonnière et par son statut de porte d'entrée de la culture en ville, à la pointe de la forêt de Saint-Jacques. Ces deux composantes, désignant les jardins suspendus de Riponne, définissent l'identité du projet. Enjeu : créer un lieu qui accueille les usages multiples des places tout en les insérant dans une trame structurante en cheminement piétonnier.



Jardins suspendus de Riponne

La place de la Riponne

Un nouveau bâtiment, face au palais de Rumine, définit la place en prolongeant les fonctions du bâtiment d'administration cantonale. Le fait de le relier au tunnel est un lien de valeur à caractère régulateur, qui permet de compléter le projet. La fonction d'habitat se situe au-dessus de la place, et la fonction d'habitat se situe au-dessus de la place. La fonction d'habitat se situe au-dessus de la place, et la fonction d'habitat se situe au-dessus de la place.

Le projet d'habitat se situe au-dessus de la place, et la fonction d'habitat se situe au-dessus de la place. Le projet d'habitat se situe au-dessus de la place, et la fonction d'habitat se situe au-dessus de la place. Le projet d'habitat se situe au-dessus de la place, et la fonction d'habitat se situe au-dessus de la place.

La place du Tunnel

La place nord de la place du Tunnel est également liée au fait. La zone de rue entre pour une plus grande partie avec les bâtiments existants. La place du Tunnel est une zone de rue entre pour une plus grande partie avec les bâtiments existants. La place du Tunnel est une zone de rue entre pour une plus grande partie avec les bâtiments existants.

La rue des Deux-Marchés

La rue des Deux-Marchés est une rue de rue entre pour une plus grande partie avec les bâtiments existants. La rue des Deux-Marchés est une rue de rue entre pour une plus grande partie avec les bâtiments existants. La rue des Deux-Marchés est une rue de rue entre pour une plus grande partie avec les bâtiments existants.

Les terrasses

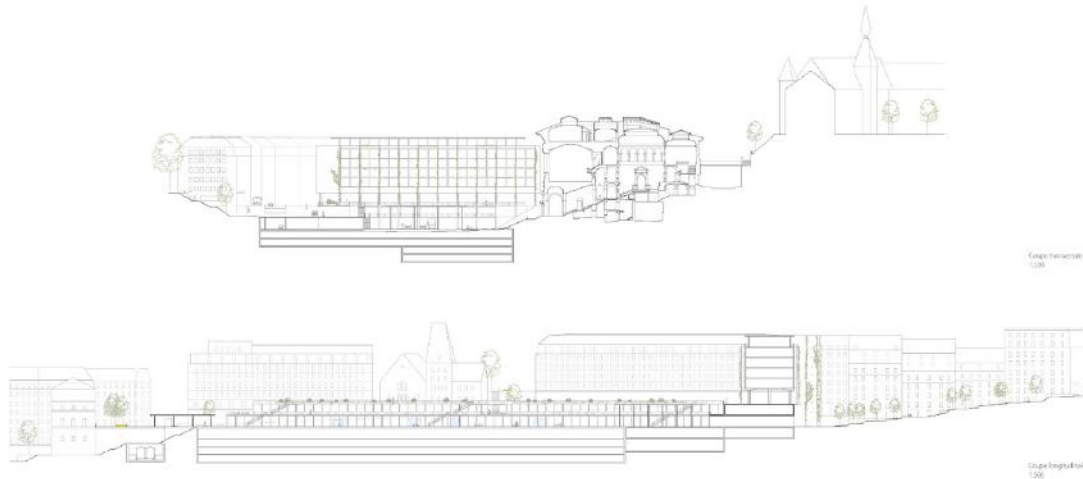
Les terrasses sont une rue de rue entre pour une plus grande partie avec les bâtiments existants. Les terrasses sont une rue de rue entre pour une plus grande partie avec les bâtiments existants. Les terrasses sont une rue de rue entre pour une plus grande partie avec les bâtiments existants.



Vue depuis les jardins de Riponne



Vue depuis la place



Coupe transversale 1:200

Coupe longitudinale 1:200

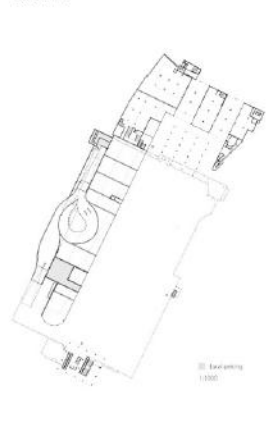
ACTIVITÉS



MOBILITÉ



ACCES PARKING



ACTIVITÉS ÉPHÉMÈRES

Deux espaces rénovés, deux repères (social - métropolitain)



TEMPORALITÉS

Assurer l'activation du secteur tout au long du processus



RÉFÉRENCES





EVE, Pully

Marjorie Angehrn, Pauline Dellacherie, Alicia Escolar Riquet et Emma-Julia Fuller

Bureaux associés : Emch & Berger SA

Collaborateurs : Marjorie Angehrn, Pauline Dellacherie, Alicia Escolar Riquet, Emma-Julia Fuller et Guillaume Privat

An aerial photograph of a city street grid. A specific path is highlighted in a darker shade, showing a route that starts from the bottom left, moves horizontally, then turns vertically, and continues through the grid. This illustrates the concept of a 'route' as a sequence of connected segments.

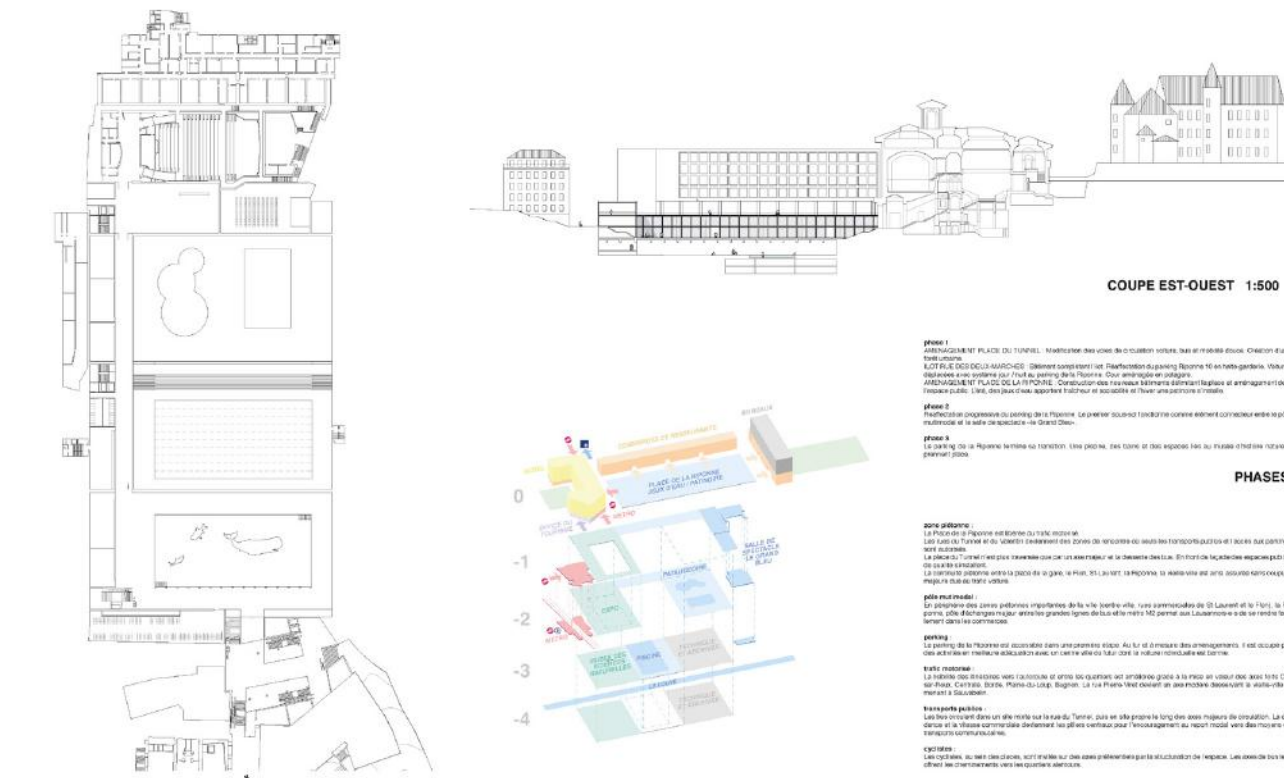


COUPE NORD-SUD 1:500



PLACÉ DE LA RIVONNE - JEUX D'EAU

PLACE DU TUNNEL - FORÊT URBAINE



PLAN SOUS-SOL 1:500

PROGRAMMATION

COUPE EST-OUEST 1:500

PHASES

AMÉNAGEMENT PLACE DU TUNNEL : Modification des voies de circulation voiture, bus et piétons. Création d'une forêt urbaine.

phase 2
Réalisation progressive du pont de la Pipenne. Le premier sous-établi d'acier forme élément connecteur entre le pôle multimodal et le site despectacle «le Grand Océan».

photo 3
Le parking de la Riponne le matin du tonitru. Une pluie, des tannés et des espèces les au musée d'histoire naturelle
d'Amiens.

PHASES

zone piétonne

La Place de la Pologne est l'une des plus belles places de Paris.
Les taxis du Tourist et du Volant (département des zones de circulation des taxis) sont autorisés.
La place de la Pologne est la plus belle place de Paris.
La place de la Pologne est la plus belle place de Paris.
La place de la Pologne est la plus belle place de Paris.

pile not made

parking : Le parking de la Mairie est, accessoire dans une première étape. Au fil et mesure des aménagements, il est occupé par des activités et meilleures adéquation avec un centre ville où l'urbanisme national et régional est dominé.

traffic received

La habitude des amoureux de l'Alcatraz et d'entre les quaiers est amoureuse grâce à la mise en valeur des axes tels que Casir-Roux, Carrière, Bordé, Pierre-Du-Loup, Bagnon. La rue Pierre-Vincent devient un axe moderne desservant le quartier et menant à Saint-Jean.

transports part

Les cyclistes ont un rôle primordial sur la route d'Annie, puis en ville grâce au long des axes majeurs de circulation. La sécurité et la vitesse commerciale deviennent les piliers centraux pour l'encouragement au report modal vers des moyens de transports communicaux.

Cyclistes :
Les cyclistes, au sein des classes, ont un rôle sur des axes prioritaires par la structuration de l'espace. Les axes de bus leur

[illegible]

MOBILITE

MOBILITE

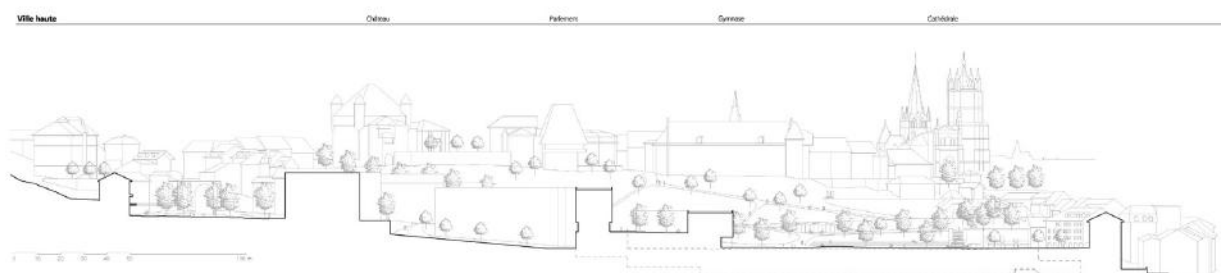
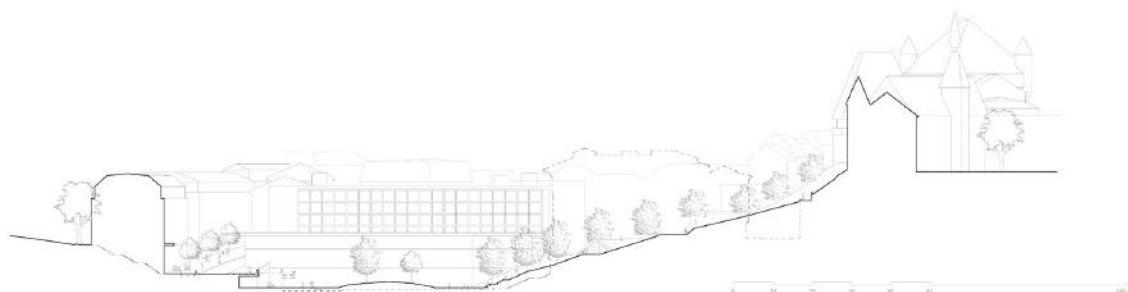


compago sàrl, Lausanne

Collaborateurs : Sara Gerber et Ivo Stotz

Consultants : Daphnis Lalot, pixyform.ch

ASSEZ RUMINÉ !

[illegible]

Ville base	Runde Testnet	Parking	Stationnement	Plan. Réponse - Cdi	Cdi
	- base "Spine", "Lund" - stationnement d'urgence, 10 places - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi	- stationnement de l'ensemble des véhicules - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi	- stationnement de l'ensemble des véhicules - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi	- stationnement de l'ensemble des véhicules - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi	- stationnement de l'ensemble des véhicules - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi - 10 places de stationnement à l'extérieur du site de la Cdi

[illegible]



Collectif Émergence, Lausanne

Geoffroy Jutzeler

Collaborateurs : Loyd Broda, Gabriela Jeanrenaud, Marine Villaret,
Mathias Valceschini et Marin Thaller



Contexte topographique et paysage chargé. La carte de l'axe de ruissellement, des parcs et de la hauteur de canopée ou : une nouvelle cartographie de la ville.

N 1:10000 0 0,1 0,25 0,5 1km

Deux places aux portes de la campagne.

Les places de la Riponne et du Tunnel constituent le seul entre Lausanne et sa campagne, incarnées dans le paysage par l'avancée topographique de la colline boisée de Sauvabelin. Historiquement lieu du marché de la Grenette pour l'une, et marché au bois et au bétail pour l'autre, les deux places ont été depuis près de deux siècles le théâtre par excellence des échanges entre ville et campagne : un rôle médiateur qu'il sied de reconnaître aujourd'hui.

Un fil caché : la Louve.

Si ces places existent, c'est au détriment de la Louve, une rivière naissant sur les hauteurs de Lausanne et désormais reléguée aux coulisses urbaines car progressivement voûtée, canalisée et détournée. Les seules manifestations de son existence sont : entre les fontaines en tuf de Georges Descombes – les cascades d'eau qui, lors des phénomènes orageux les plus véhéments, et par ailleurs plus fréquentes, dévalent librement le vallon qu'elle a creusé.

Qu'est-ce qu'une place lausannoise?

Avant tout, la place lausannoise est plutôt une terrasse. Qu'elle soit aménagée en balcon sur le paysage ou comme petit jardin de tête d'îlot, la terrasse est l'espace public typique de Lausanne. Or, comme les places de la Riponne et du Tunnel sont nées du comblement d'un vallon, cela en fait les rares espaces lausannois dégagés à être encadrés. Inversement, c'est toute la topographie urbaine autour, leurs abords construits ou paysagers, qui deviennent balcons sur les places : le bastion de la Madeleine comme les jardins du Palais de Rumine, le préau du Collège de la Barre comme la place du Château. Il ne s'agit ainsi plus seulement de voir, mais de montrer, d'observer et d'être vu. En d'autres termes, ici, la ville se met en scène aux yeux de la ville.

Une promenade comme nouvelle articulation...

La succession des (ré)aménagements et des projets à demi-réalisés a contribué à affaiblir les qualités urbaines du site, de sorte que chacune des places en est venue, tout comme les espaces interstitiels, à entretenir des relations accidentées entre elles. Le projet propose donc une promenade plantée comme nouvelle articulation entre les deux places et tous les niveaux intermédiaires du site. S'accrochant aux escaliers menant à Sauvabelin, la promenade dessert la place du Tunnel qui est prolongée vers la rue de la Borde ; elle descend ensuite par l'avenue de l'Université pour permettre de rejoindre les chemins montant à la Cité, les balcons sur la Riponne et les terrasses descendues du Palais de Rumine. La végétation joue ici le rôle spatial de guide, de signal et de trait d'union entre le paysage, les étages de la ville et les places.

... et l'hydrologie comme fondation.

Parallèlement, le rapport entre les deux places est réglé selon une nouvelle hydrologie qui reconnaît l'existence de la Louve. En effet, l'axe du ruissellement qui menace d'inonder les deux places est résolu par une perméabilisation et une végétalisation des sols, et surtout par la récolte de l'eau de pluie et son stockage dans les étages inférieurs du parking de la Riponne. Ce nouveau réservoir souterrain permettra de décharger les précipitations coulant vers le centre-ville, surtout lors des orages d'été, et donc tendra l'arrosage des arbres nouvellement plantés ainsi que les autres jardins alentours, sans que l'effet rafraîchissant de régulateur climatique de ses premiers resteraient vain et leur développement (donc leur ombrage) restreint. En surface, l'eau se révèle également en poissant et lant les places sous divers visages : des fontaines, le jardin humide de la rue des Deux-Marchés, le bassin semi-circulaire du Palais de Rumine et le puits dominant sur le réservoir.

La place de la Riponne : le théâtre commun de la ville.

La place de la Riponne se doit d'être à l'échelle du Palais de Rumine et requiert donc un certain dégroupement. Considérée telle un grand commun (au sens de *commun*) pour Lausanne, elle est réaménagée par le redéploiement des services dans des porches latéraux et l'ouverture du centre comme une large agora, dont le sol est garni de prises infrastructurelles convenant flexiblement à tous les usages attendus d'elle. Toutefois, la partie nord se rapporte aussi aux programmes plus intimistes de Riponne 10 tandis que le sud est franchement considéré comme prolongement d'une nouvelle rue-placé partant de la basilique Notre-Dame du Valentin et formant le palier d'arrivée depuis le centre-ville. Enfin, tout autour de la place, tenant l'ensemble, les bords surélevés, dont la hauteur est aussi exploitée, sont retravaillés comme balcons de théâtre : des gradins libres à l'ouest, des balcons unifiés au nord et des terrasses-jardins élargies devant le Palais de Rumine. En renversant les pilastres et les architraves de ses colonnades (ré-utilisées comme bancs et tables sur les jardins étagés), le projet le rend symboliquement plus ouvert tout en créant de nouveaux espaces de travail à l'intérieur comme à l'extérieur.

La place du Tunnel : un espace de quartier.

Libérées de la circulation, les façades exposées au sud et à l'ouest refont corps avec la place du Tunnel, laquelle a vocation d'espace de quartier. Les rez-de-chaussée profitent ainsi de larges terrasses ombragées qui invitent à des programmes partagés. Tenant cette nouvelle esplanade libre et encadrée d'arbres majeurs, le kiosque est réinterprété en un lieu culturel pour les riverains. La partie orientale est quant à elle traitée comme un large et frais bosquet urbain qui permet de faire le pivot avec la nouvelle promenade menant à la Riponne tout en répondant aux arrières-plans arborés et au paysage.



Plan de mobilité : trafic automobile dévié des places et rabattu sur la grande ceinture Pichard.

voies de bus doublées de pistes cyclables
axe principal de circulation automobile
autres
chemin de fer
arrêts TL
gares à vélos

Déplacements

Le projet, basé sur l'articulation végétale et sur une nouvelle hydrologie, fait la part belle aux piétons et aux moyens de transport doux, et abat les obstacles routiers créés par la circulation automobile, qui, à terme, se réduira. Plus techniquement, les axes aux sous-terrains, que ce soit le parking ou le métro, sont optimisés et l'interconnexion des modes de transport est facilitée grâce aux dégroupements de l'espace public. Il s'agit, dans la mise en œuvre, de commencer par déplacer l'accès au parking dans une trémie sur la rue du Tunnel, qui devra être sinon réservée aux bus : s'ensuivra la mise en sens unique des rues montant à la Cité et la mise en zone piétonne de la place du Tunnel et ses rues nord et est, et de la promenade.

Épilogue

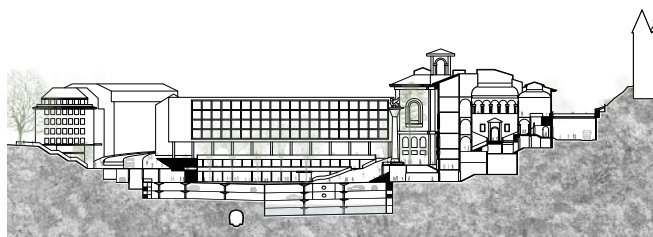
À un moment où la distinction entre la ville et la campagne appelle à être plus poreuse, ces deux places sont peut-être justement les lieux de choix où peut, ou plutôt doit se jouer, s'élaborer et s'expérimenter bien plus que le seul avenir d'un quartier de Lausanne, d'autant plus qu'elles sont justement ceintes par des institutions publiques politiques, scientifiques et artistiques. Scènes de la ville et miroir de nous-mêmes, elles deviennent les lieux cathartiques où repenser notre modus vivendi et réécrire le dialogue que nous voulons entretenir avec le monde.



Vue depuis l'angle est de la place de la Riponne.

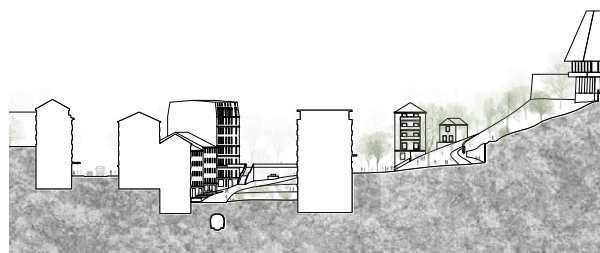


Vue depuis l'angle nord de la place du Tunnel.



Coupe transversale sur la place de la Riponne 1:500

Coupe longitudinale 1:500



Coupe transversale dans la rue des Deux-Marchés 1:500



“LE RODÉO” répond à des situations courantes de relations actuelles sur site du projet. On se trouve entre deux places – Riponne et Tunnel, ainsi qu’entre ville et nature, intérieur et extérieur, permanence et temporalité, ordre et chaos, réalité et imaginaire. **La proposition soutient le choix de valoriser avec les tissus existants en créant une continuité spatiale: LE RODÉO.** Ce lieu continu permet de dynamiser les usages évolutifs dans le temps.

“LE RODÉO” répond à des situations courantes de relations actuelles sur site du projet. On se trouve entre deux places – Riponne et Tunnel, ainsi qu’entre ville et nature, intérieur et extérieur, permanence et temporalité, ordre et chaos, réalité et imaginaire. **La proposition soutient le choix de valoriser avec les tissus existants en créant une continuité spatiale: LE RODÉO.** Ce lieu continu permet de dynamiser les usages évolutifs dans le temps.



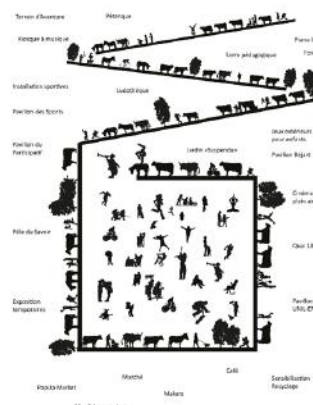
124

LE RODÉO !

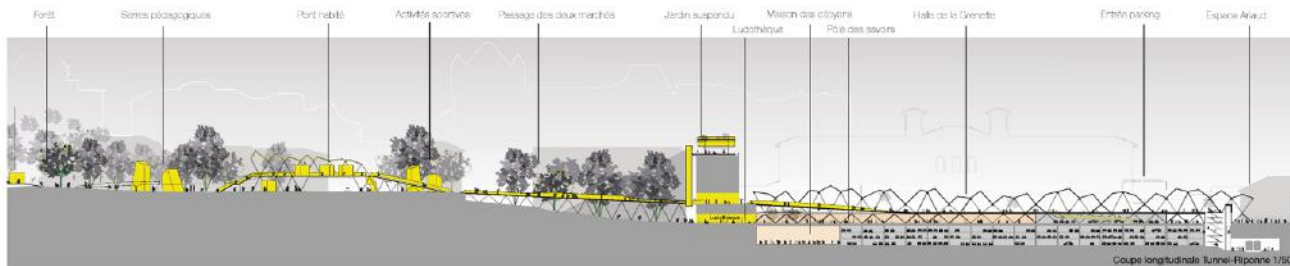


CONTINUITÉ

- Reconnaissance et mise en valeur du tissu existant, connections et dynamisation
- Langage architectural unique
- Création d'une promenade urbaine
- Renforcement de la végétation existante
- Priorisation de la mobilité douce, préservation du parking et couverture des temps d'arrêt



LE RODEO est singulier et unique à Lausanne. C'est une constellation qui rélie une multitude de pavillons, et procède une nouvelle approche de la production et de la consommation. Les visiteurs sont invités à découvrir les savoirs liés au développement d'une économie et activité circulaire: ils marquent une rencontre urbaine et sociale aux enjeux de la transition écologique. Ces pavillons, par la mise en œuvre de leur savoir-faire, offrent une vitrine pour la Lausanne locale et internationale, un lieu de représentation. Ces pavillons sont mis à disposition des citoyens, associations, entreprises, institutions, pour l'échange, les favoriser et valoriser des savoirs faire locaux qui créent un environnement favorable pour un développement durable de la ville. Ils sont conçus pour être des lieux de création des liens entre la nature et la végétation existante et nouvelle). La campagne (les producteurs locaux et le village des habitants et les visiteurs), le projet pédagogique, les ateliers à la table, les ateliers de la cuisine, les ateliers



Coupe longitudinale Tunnel-Riponne 1/50

Vue aérienne « LE RODÉO »

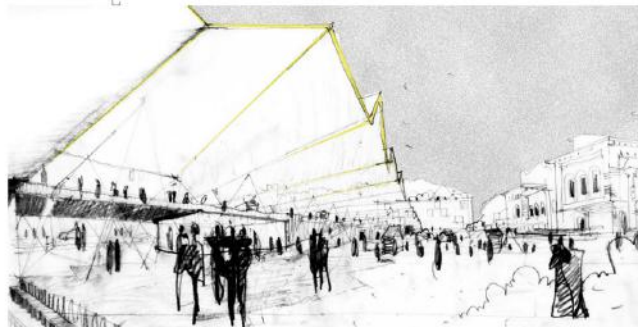
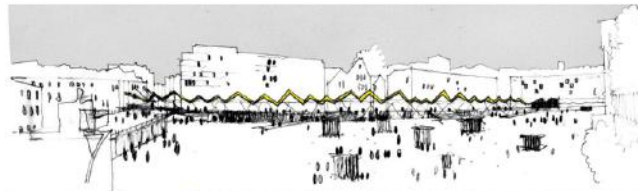
1ère étape - La Halle de Grenette

2ème étape – lien Riponne – Turin

3ème étape - lien Tunnel - Tunnel

4eme étape - Pavillons

Les pavilions fixent un réseau entre usagers, commerçants et institutions. Ainsi même la phase chantier, progression autour du chantier, et continue d'évoluer dans le temps. Leur forme se décline au gré des besoins. Ces pavilions ont vocation à renforcer entre autres la cohésion sociale au sein du quartier à travers des pavilions libre décidés. Ces unités visent à mettre en valeur et singulariser le quartier dans la ville, les usagers eux-mêmes peuvent s'identifier à leur quartier, à leur ville.



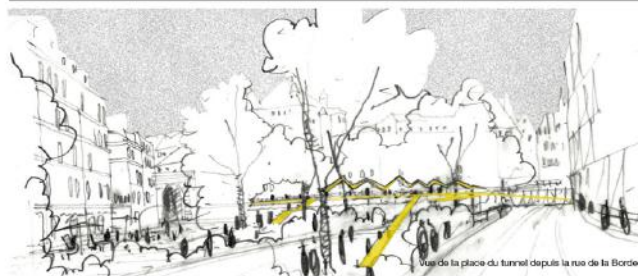
Coupe transversale place de la Bicorne-palais Rumine 1/500



La préfabrication des structures permet une mise en œuvre rapide ainsi qu'une réduction des contraintes liées aux surcharges. Le projet se pose sur fondement, éparpillant à mi-voix un ouvrage de nouvelles fondations techniquement difficile à réaliser. De plus, la tradition du bois en Suisse est une garantie de savoir-faire ainsi qu'une ressource locale et renouvelable. Son importance économique assure une résilience de l'édifice pour notre futur et notre planète. La structure et la répartition du poids sur les poutres existent est garantie par le fonctionnement inséable des deux traverses de transition qui portent le plateau du belvédère.

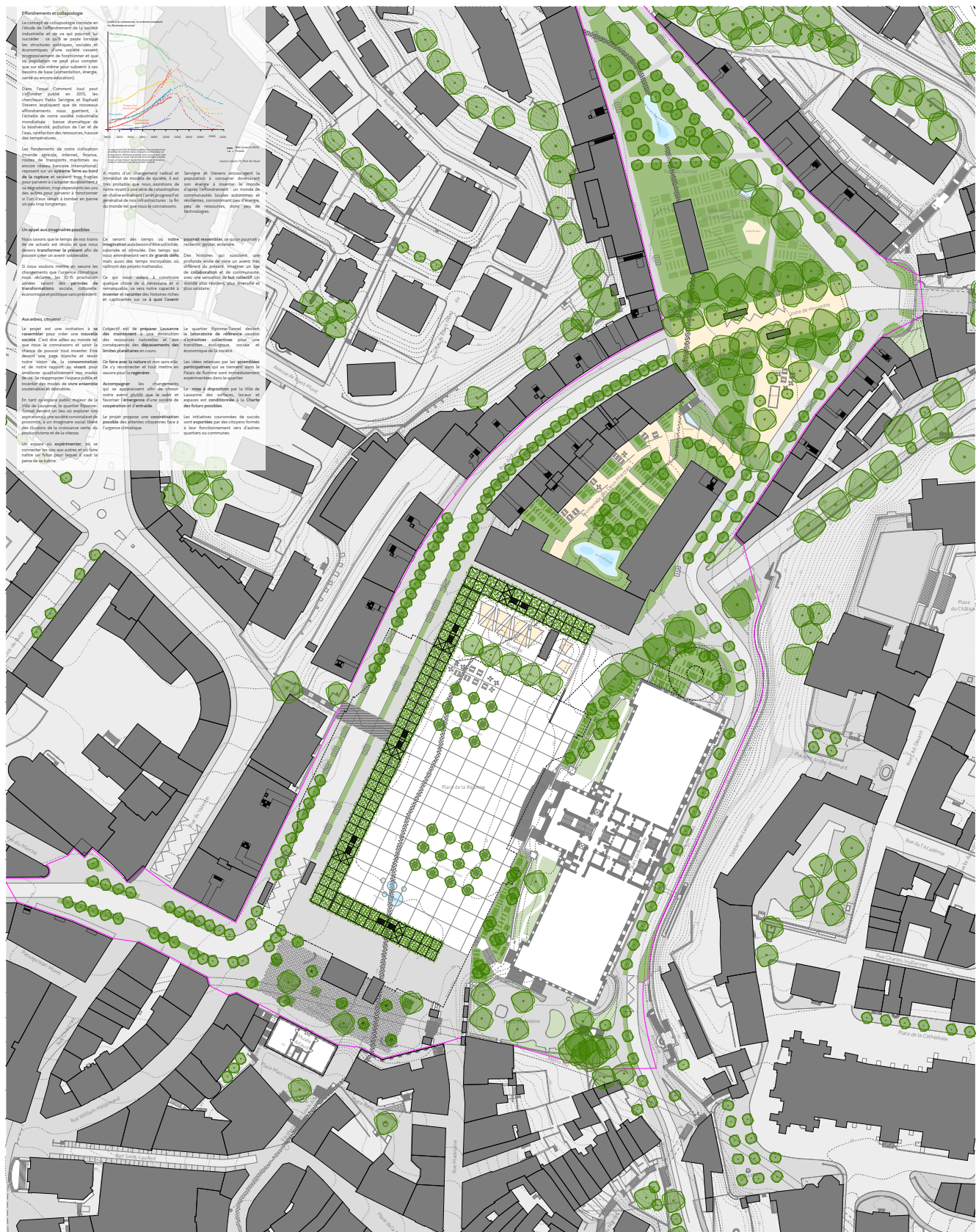


L'intérieur de la
"Grenette" en direction
du ouest, en 1833.
Construction par Henri
Frisse en 1838-1840.



Vue de la place du tunnel depuis la rue de la Borde

AUX ARBRES, CITOYENS! | projet n°25



INFORMEL ARCHITECTES, Lausanne

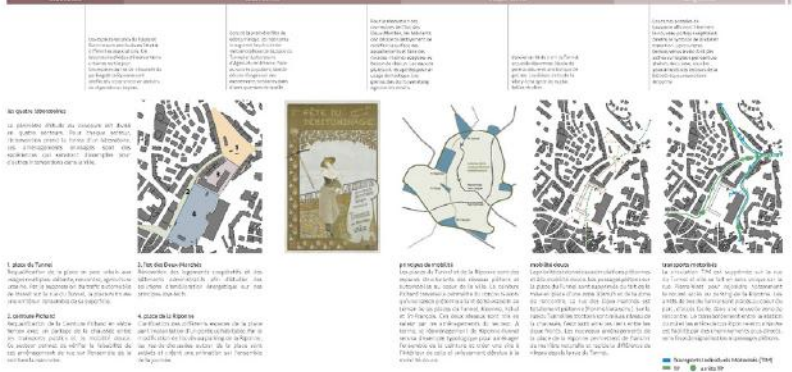
Miguel Pereiro

Collaborateurs : Nitya Zysset, Agnès Bitter, Sacha Favre, Dan Troyon et Marco de la Ganadara

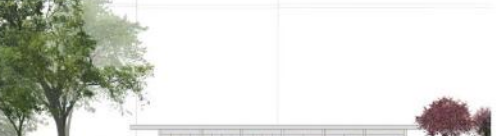
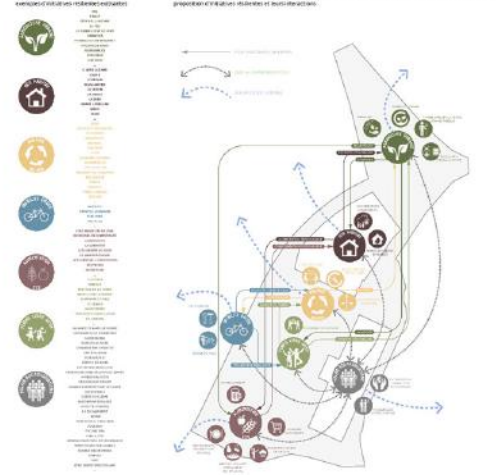
Consultants : Dominique Bourg

CONCOURS D'IDÉES RIPONNE-TUNNEL

1. L'axe de la Riponne	2. L'axe de la Riponne	3. L'axe de la Riponne	4. L'axe de la Riponne	5. L'axe de la Riponne
Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne.	Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne.	Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne.	Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne.	Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne. Le projet d'axe de la Riponne est un projet d'axe de la Riponne.



AUX ARBRES, CITOYENS!





Henrioud-Breitling architectes Sàrl, Renens

Collaborateurs : Lawrence Breitling et Grégoire Henrioud

En sortant du métro à l'arrêt Maurice-Bélart, vous prendrez la sortie Place de la Riponne. En haut des escaliers, vous arriverez sur la place principale de la capitale vaudoise.

Sur votre droite le palais de Rumine abrite une bibliothèque universitaire et les musées cantonaux d'archéologie, de géologie et de zoologie. À l'ouest, des bars, une galerie, un cinéma et l'office du tourisme font face aux palais. Le bâtiment réalisé suite à un concours d'architecture accueille les nouveaux locaux de l'administration cantonale.

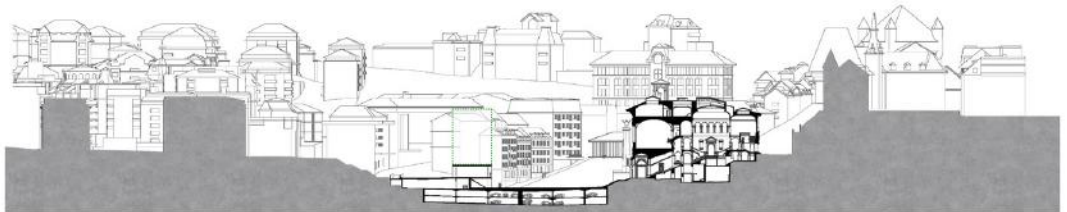
Souvent animée, vous tomberez peut-être sur l'une des nombreuses manifestations organisées sur la place, d'un marché en plein air aux concerts de la fête de la musique. En face, surplombant la place, vous pourrez apercevoir un grand couvert au centre de la place du Tunnel que vous rejoindrez en traversant la pergola de la Grenette, terrasse éphémère ouverte à la belle saison uniquement, puis en grimpant une pente, vous trouverez sur la gauche des commerces et sur la droite l'hélicoptère à vous arrêter aux ateliers aménagés sous l'avenue de l'université.

Une fois arrivé sur la place du Tunnel, retournez-vous pour voir les monuments de la ville. Le château, le parlement vaudois et la cathédrale qui domine la ville, le palais de Rumine et au loin la tour Bell-Air.

Sous le couvert, arrêtez-vous flâner un album de Cossey au festival de la bande dessinée. Pour finir, allez déguster un verre de Chasselas sur une terrasse à l'ombre des platanes avant de continuer votre chemin vers le parc de l'héritage.



COUPE LONGITUDINALE - AA



COUPE TRANSVERSALE - BB

PHASAGES ET PROGRAMMES

1. ÉTAT ACTUEL

2. RÉALISATION D'UN SCHEMA DE PROGRAMMES PUBLICS

MODIFICATION DES ROUTES
CONCOURS NOUVEAU COUVERT URBAIN
CONCOURS CHARCOTTE/COTTE/GRANDIN ET UNIVERSITÉS

3. DÉVELOPPEMENT DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS EXISTANTS

AMÉNAGEMENTS DES NOUVEAUX ESPACES VERTS

SCHEMA PROGRAMMES PUBLICS
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS
NOUVEAU MIXTE
COUVERT URBAIN



3. Vue depuis le couloir du tunnel vers la place de la Riponne

Collaborateurs : Florence Rey, Stéphanie Hasler, David Richard,
Giuseppe Brigandi, Sébastien Nendaz et Luc Tomasetti

13.2 Projets non retenus au 1^o tour de sélection

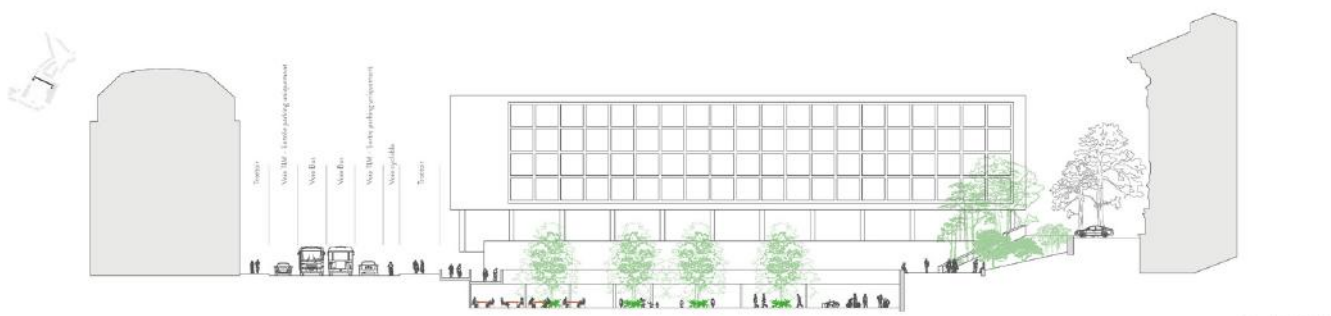
Collaborateurs : Martin Cornil

LA RÉCOLTE

Arbreux M. Une grande ville de laa - Pays de laa

Les vagues de circulation sur l'axe de la Place de Riponne et le temps d'attente au parking sont les plus élevés en premier. Dans un second temps les riverains se concentrent sur les circulations à axé vers la place du Tourne. En contrepartie, les travaux des lots situés au nord-est ont permis de créer une circulation plus fluide à l'ouest du Tourne. Les actions courantes basées sur le projet de circulation :

- Lorsque les véhicules en circulation sont nombreux, ils ralentissent dans la Place du Tourne, les places de la Riponne et du Tourne jouent également des rôles pour la gestion du trafic.
- Étendre la Place de la Riponne jusqu'au boulevard, en chasser l'activité hors la Place du Tourne comme base de projet de circulation.
- La phase suivante sera la mise en œuvre de la circulation, en particulier de la Place du Tourne, pour être capable de les faire fonctionner à 2 phases. Le site ne se place pas uniquement en premier lieu, mais il participe au deuxième plan pour utiliser au mieux le guidage du conducteur. En terminant, la dernière partie du projet est l'engagement de la société, l'inspiration du projet et la mise en place de la végétation.
- La dernière phase sera donc consacrée à la réouverture des rues des rues Marchés et de la



Casse AA' - Echelle 1:200



Copyright © 2007, Elsevier Inc. All rights reserved.





ARAS, Begnins
Flore Stuby



PLAGE DE LA FORTIFICATION - phase bas

Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification.

REPORT RAP

Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification.

PLAGE DES DEUX MARCHÉ

Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification.

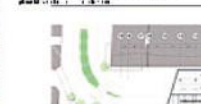
REPORT RAP

Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification.



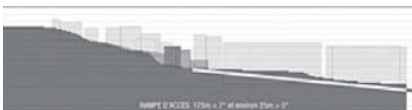
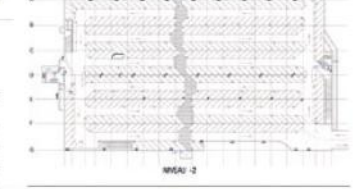
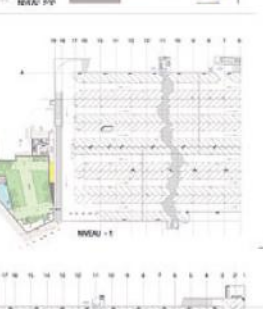
REPORT RAP

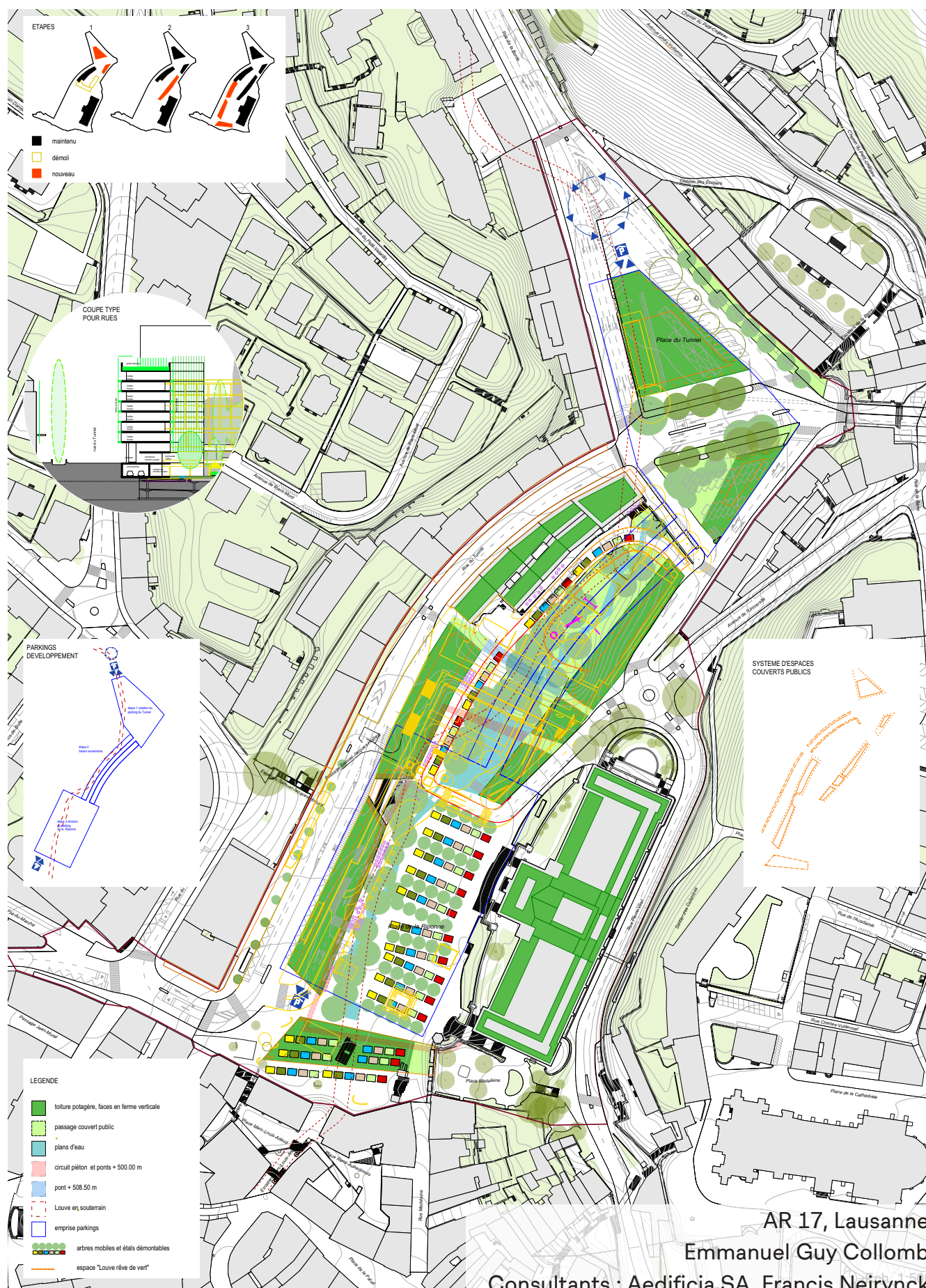
Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification.



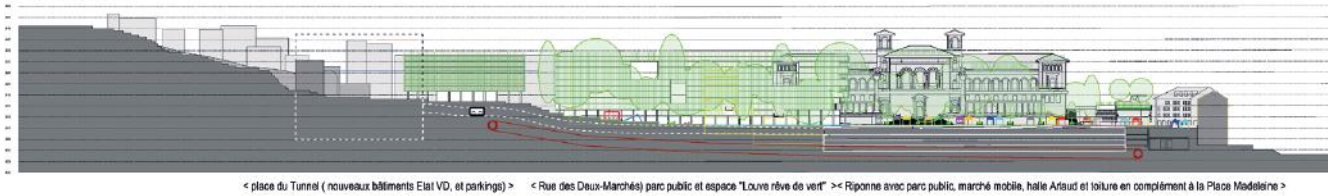
REPORT RAP

Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Le projet de phase bas est un projet de réaménagement de la plage de la Fortification. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la plage de la Fortification.

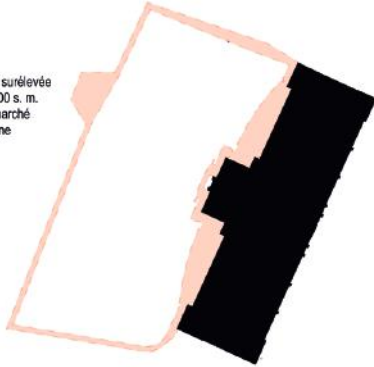




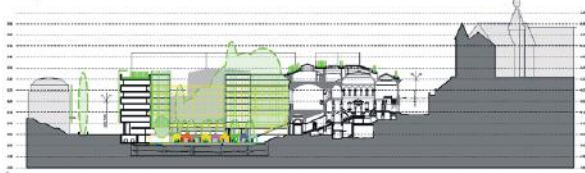
coupe nord-sud



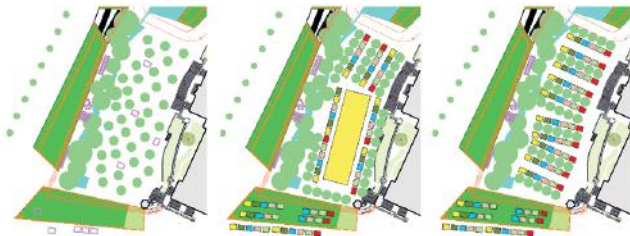
promenade surélevée
cote + 505.00 s. m.
autour du marché
de la Riponne



coupe ouest - est



végétation mobile de marché pour multiples utilisations et ombrage



Riponne hors jours de marché.

avec marché et festival BD-FIL

avec marché normal

la Riponne, espace pour marché mobile, activités spontanées,
étang pédagogique, cours, d'eau, coulée "Louve rêve de vert",
toutes faces d'immeubles végétalisées



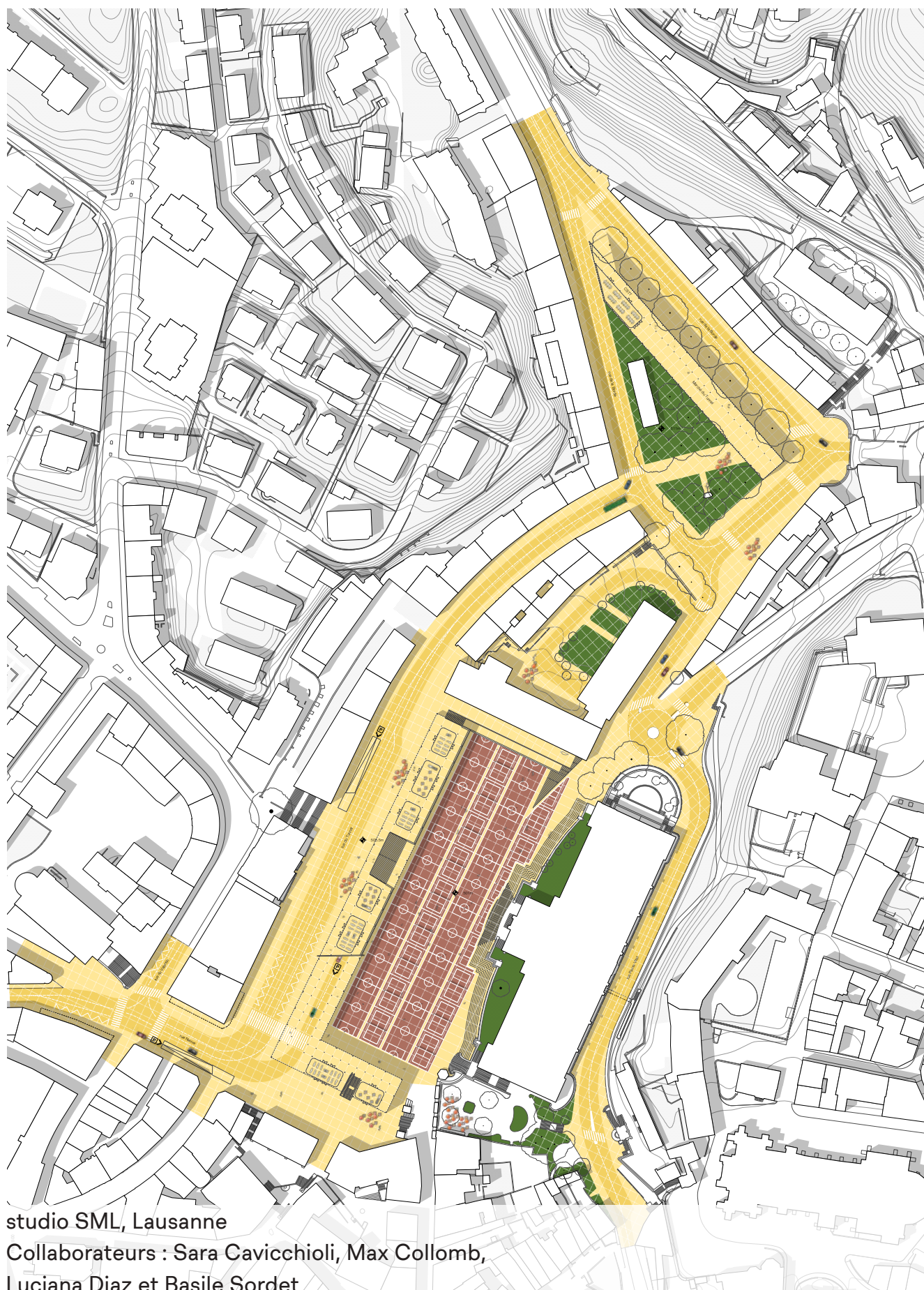
la Rue des Deux-Marchés au jour et espace "Louve rêve de vert"



RIPONNE -TUNNEL: LA CHLORO-POLE DE LAUSANNE

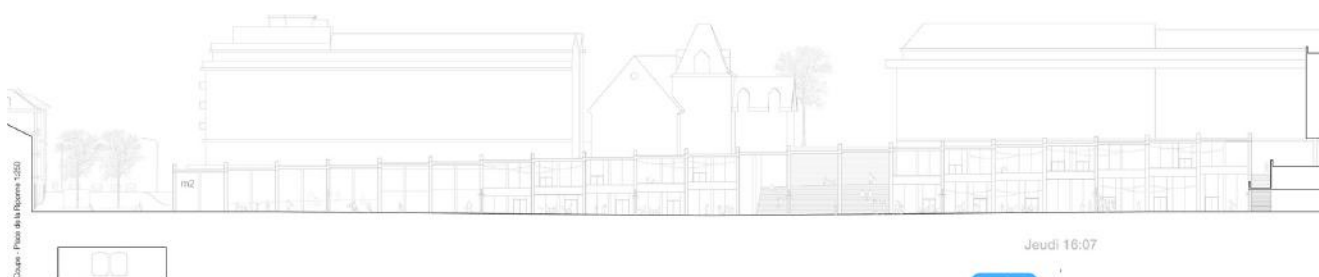
Un urbanisme climatique pour le centre de Lausanne, donc systématiquement:

- façades et toitures plantées d'espèces saisonnières, tous rez-de-chaussée avec **continuum d'arcades** ou marquises protectrices des variations de climat, sols mixtes dur/engazonné, toitures potagères pour **jardins familiaux**
- Vallée de la Louve réinterprétée comme « **parc de convivialité verte** », ravivant la mémoire du lieu pour y transposer l'espace "Tunnel rêve..." en "Louve rêve de vert". Reconstitution d'une **Mini-Louve** d'agrément et d'un **étang pédagogique**
- **revitalisation** de la Rue des Deux-Marchés dans une boucle incluant la place du Tunnel et l'Avenue de l'Université
- redéfinition de vraies rues urbaines avec frontages bilatéraux en **lopins horticoles verticaux** pour les appartements et les bureaux et toitures potagères. **Reconciliation ville-campagne**.
- la Riponne identifiable comme place de bâtiments élevés à **façades de verdure**, autour d'un **marché sur sol végétalisé**, à plantations mobiles pour divers types de manifestations avec tentes de toutes tailles
- **halles Araud** couvertes-ouvertes avec **jardin en toiture** prolongeant la **Place Madeleine** et **façades vertes** au sud de la Riponne rassemblant les **édicules** disparates et couvrant une partie du marché
- boucle de **piétons en balcon** autour de la Riponne niv. + 505 m env.
- résection de la circulation de transit sur la place, **arrêts de bus sous les arcades** avec porteurs en retrait, places de parc à l'air libre mises en sous sol (**nouveau parking du Tunnel**, **parking de maison souterrain optionnel** sous le nouveau Parc public de la Louve)
- **Palais de Rumine** accompagné de bâtiments hauts en contrepoint à sa symétrie imposante, **humanisé** par des **potagers en toiture**
- « **rez sous portiques / nids d'abeilles** » pour le **petit commerce** et les **activités conviviales spontanées et gratuites**
- Investissements compensés par des **droits à bâtir** les nouveaux volumes et soldes des volumes pour le logement communal à prix modéré.
- Faisabilité en étapes "domino":
 - (1) les deux immeubles au Tunnel et leur parking souterrain relogant Riponne 10, à démolir juste après,
 - (2) aménagement de la Rue des Deux-Marchés, le nouveau Parc public de la Louve, son plan d'eau le front ouest de la Rue de l'Université,
 - (3) **réaménagement du parking de la Riponne**, et en option sous le nouveau Parc public de la Louve, immeubles de compensation en front est de la Rue du Tunnel, **végétalisation perméable du sol du marché** et et nouveau **bâtiment des Halles Araud**



studio SML, Lausanne

Collaborateurs : Sara Cavicchioli, Max Collomb,
Luciana Diaz et Basile Sordet



Coupe - Place du Riponne 1550



Jeudi 16:07

Hey Stan

ça va Poulet?

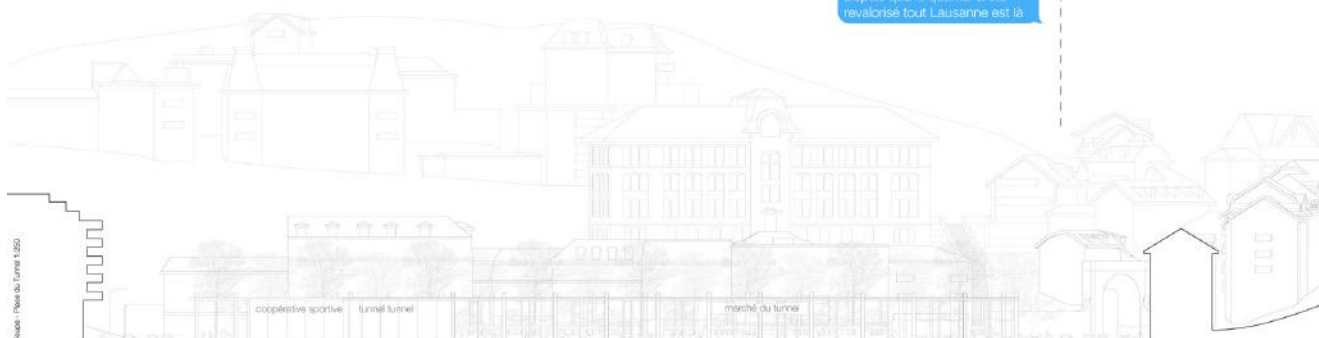
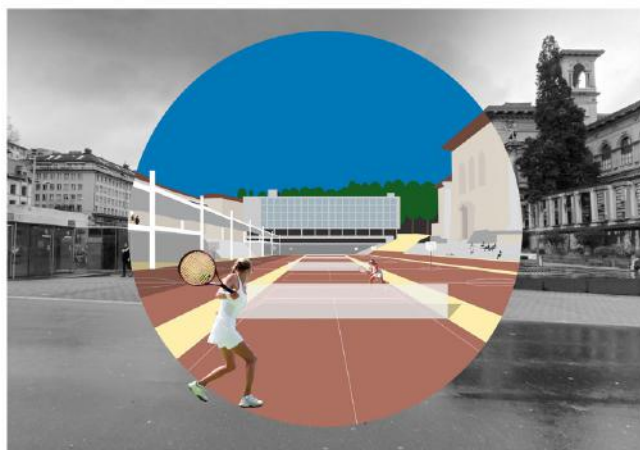
Oui la grande forme. Tu es chaud pour un match à la Riponne samedi? 🏀

Je préférerais faire du basket avec toute l'équipe.

Bonne idée. Tu sais s'il y a un terrain libre? Je n'ai pas le temps d'aller voir les disponibilités à la coopérative sportive Tunnel Tunnel!

Tkt je dois aller faire les courses à Tunnel Tunnel. J'en profiterais pour aller à la CSTT réserver un terrain pour samedi.

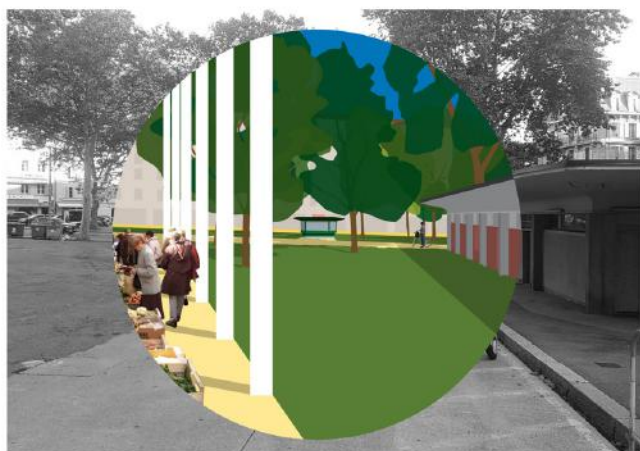
Génial, j'espère qu'il y aura la place... Avant il y avait personne dans cet endroit. Depuis que le quartier a été revalorisé tout Lausanne est là



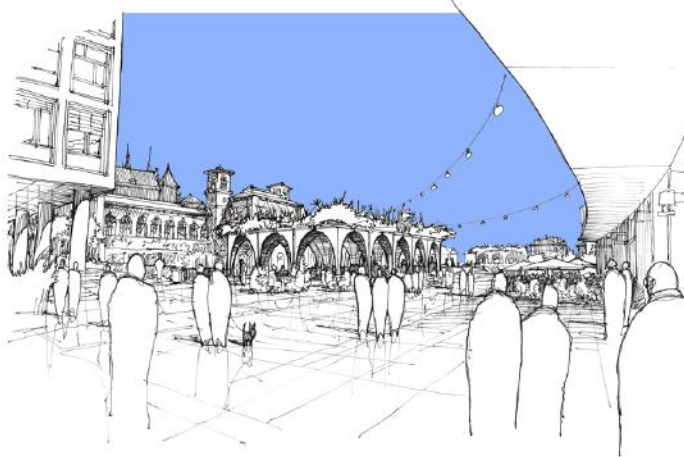
Coupe - Place du Tunnel 1550

Oui, incroyable! Après le match je propose apéro à la Grenette et le reste de la soirée sous les arcades.

Tip top. Mais n'oublie pas le brunch au marché dimanche...







Deux places, deux caractères

La place de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs. La place de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs.

Rénovation, lieu, parking... au parking

Le projet de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs. La place de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs.

Aménagement de la rue de Turrel

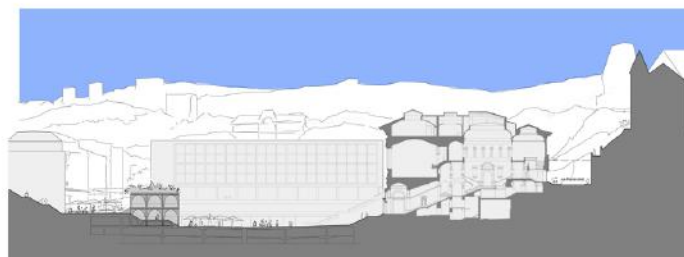
Le projet de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs. La place de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs.

Aménagement de la place de Turrel

Le projet de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs. La place de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs.

La place de la Riponne

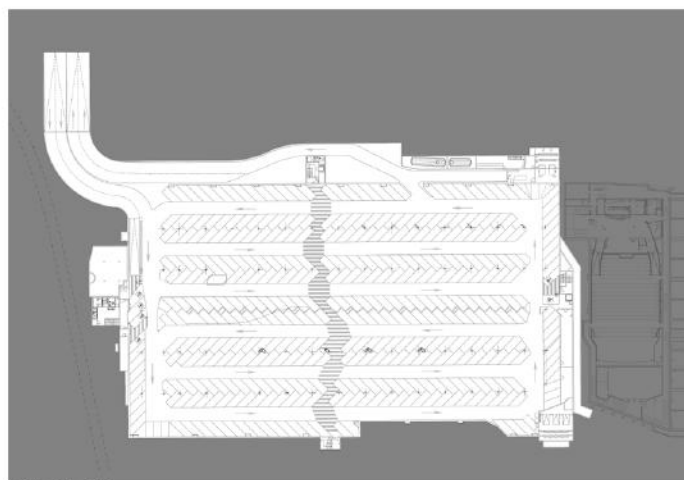
Le projet de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs. La place de la Riponne, à la périphérie du quartier résidentiel de la Place d'Armes, est destinée à accueillir des événements culturels et sportifs.



Couper AA 1:500



Couper BB 1:500



Plan 1: Parking de la Riponne 1:500



Rue de Turrel



Place de Turrel





Lucile Ado architecte urbaniste, Zurich
Bureaux associés : OFFICE SHOPHOUSE

Collaborateurs : Natalia Vera Vigeray, Patai Martin et Jesepe Ganiga Torres



Place de la Rognon : du parking à la place centrale

Flow rate: 3.0 mL/min (isocratic)

LE SUBSTRAT: UN PROJET DE SOL

Le substrat est une substance considérée comme le support des accidents, des attributs, des modes et des qualités. La rhétorique de la liberté fonde l'individualité et remplace la substance, la liberté n'est plus ici l'attribut d'un substrat (Rancière 1994).

Le statut d'une ville peut être perçu comme l'ensemble des enjeux collectifs et individuels que cette ville sera à affronter pour pouvoir évoluer. Ce support fondamental a été créé et est construit conjointement par la ville de Lausanne, ses habitants et des nombreux acteurs de l'aménagement du territoire, sous forme de démarche participative innovante et génératrice d'une nouvelle condition urbaine dans laquelle s'inscrit le local.

La subratt est l'enzyme du projet. C'est ce subratt qui doit garantir la pérennité des choix retenus.

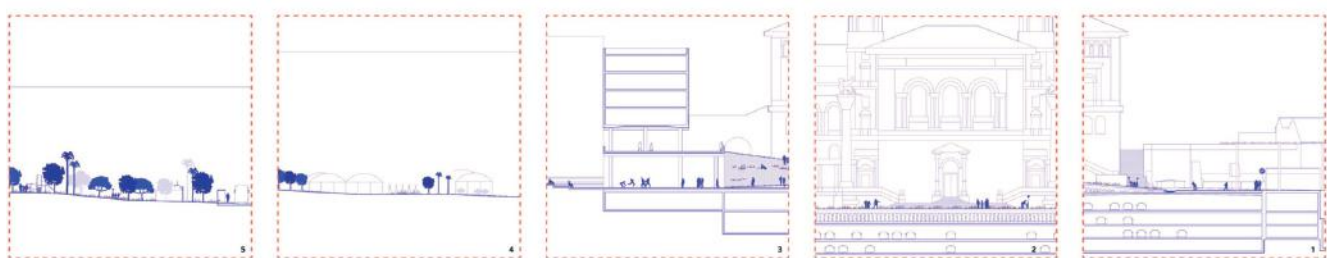
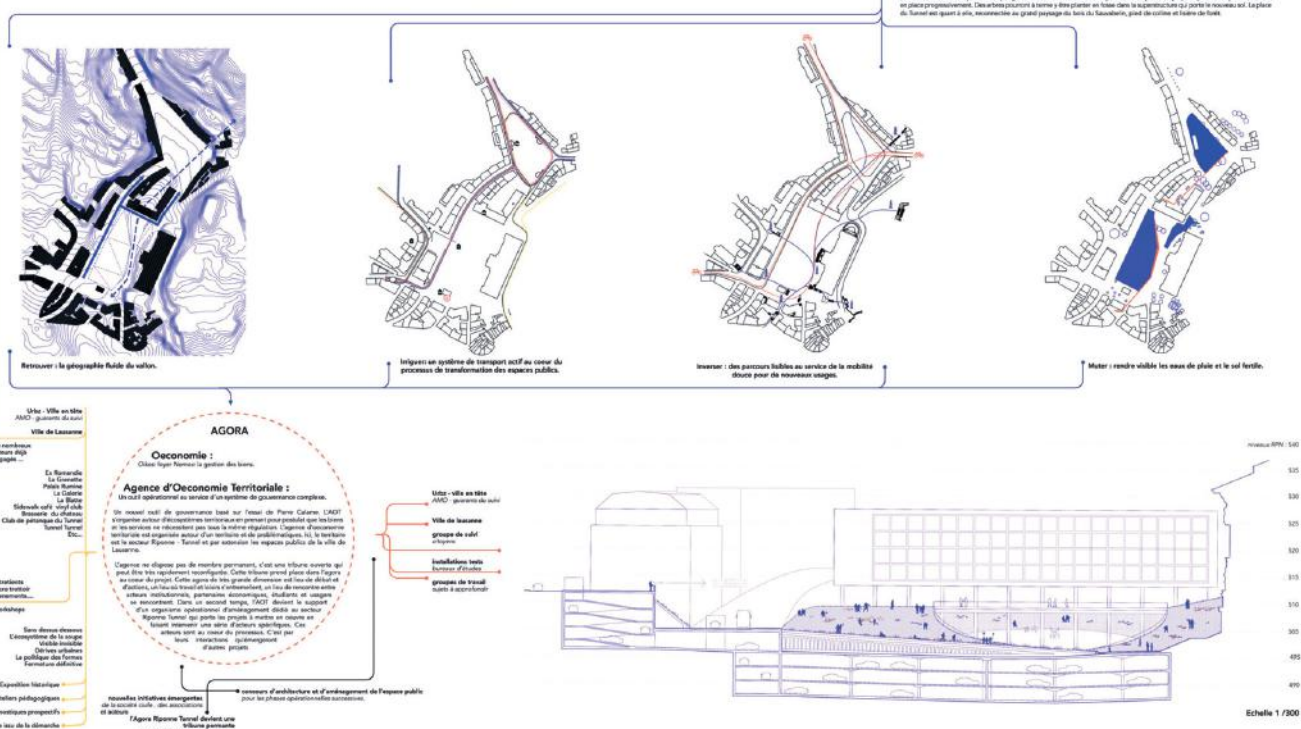
Ce moment précis de la dynamique engagée par la ville, il semble important d'attribuer non seulement à la forme, au fonctionnement et à l'usage que pourrait modifier les places Riponne et Saneel, mais également aux outils de la mise en œuvre d'un projet processus qui est tout aussi crucial qu'un projet de dessin.

C'après, au cours du projet, est un support physique et un nouvel outil de gouvernance à géométrie variable : l'Agence d'Économie Industrielle Rénovée, June 2013, 83.

Le substrat est la base d'un phénomène, d'une activité, d'une structure. C'est le support de toute activité, le support du vivant.

Ce support est le sol. Le projet propose de questionner la nature et la fonction du sol pour déterminer les actions à mener. Un des plus grands enjeux urbains de notre siècle sera de préserver et de reconquérir le sol vivant jusqu'au cœur de nos villes. Les aménagements successifs des places de la Riposte et du Tunnel y ont profondément influencé la nature du sol, son usage et sa topographie. Le projet propose la mise en place d'un laboratoire du sol urbain.

Sur la place de la Rognone, nous proposons l'installation d'un sol léger en perme, comme un septa apuronic très rose qui permet à une strate herbacée de pousser et qui agit comme une couche drainante pour l'eau de pluie. Ce projet expérimental pourra être mis en place progressivement. Des arbres pourront à terme y être plantés en fosse dans la superstructure qui porte le nouveau sol. La place du Sureau est aussi à étudier, car elle est très présente dans le bois du Sauvageiro, ainsi que des cerisiers et laurier de bord.

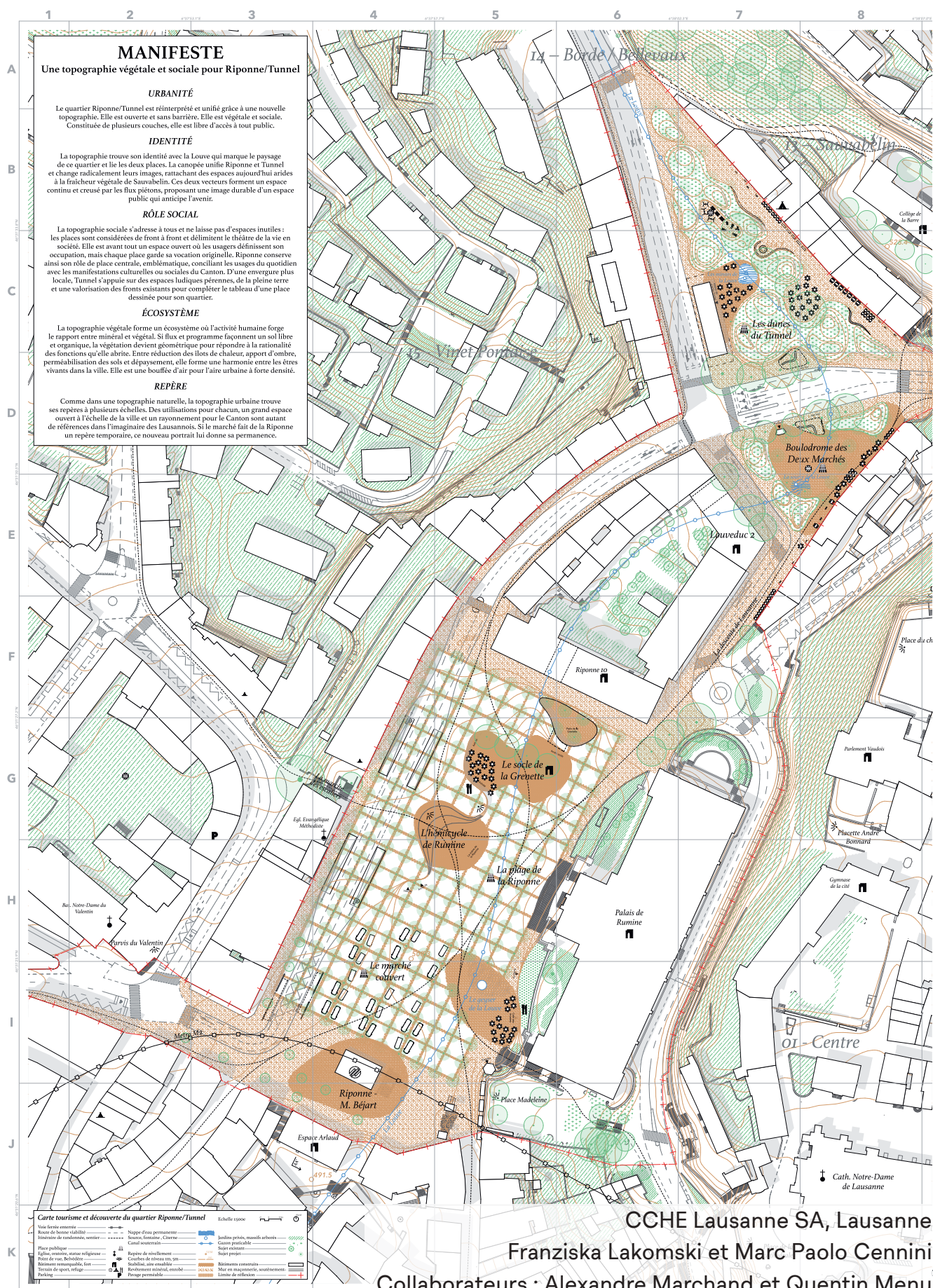


Seite 1 / 209

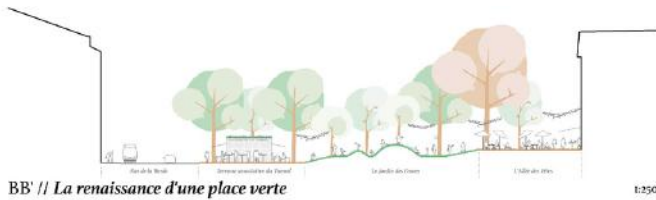


Skala 1: 500

SOUS LES CANOPÉES, LA PLAGE! | projet n°15



CONCOURS D'IDÉES RIPONNE/TUNNEL SOUS LES CANOPÉES, LA PLAGE!



Les canopées

Abriété péenne
Réinterprétation des abris traditionnels pour un marché couvert naturellement.

Le bâti

Lexodus (1882/1900)
Requalification de l'axe central avec cœur arboré pour une nouvelle définition des espaces publics. L'axe se termine par un bâtiment en L envisagé pour former l'îlot et répondre à la demande de logements à loyer modéré dans le centre de Lausanne.

Les flux

Libres et continus
en reliant les axes les plus peuplés pour faciliter les modes doux.

La plage

Une place identifiée
La topographie utilise les courbes multiples et pousse la place du front à l'arrière. Ce n'est plus la route mais le sol et les façades qui la définissent.



Les Dunes du Tunnel



C7 // Le Jardin des Dunes



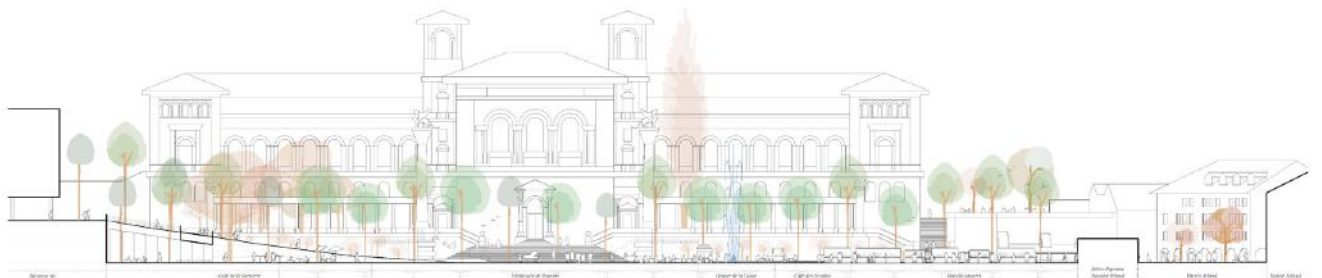
C7 // La Maison du Tunnel



E7 // La Source de la Louve



Le Boulodrome des Deux Marchés



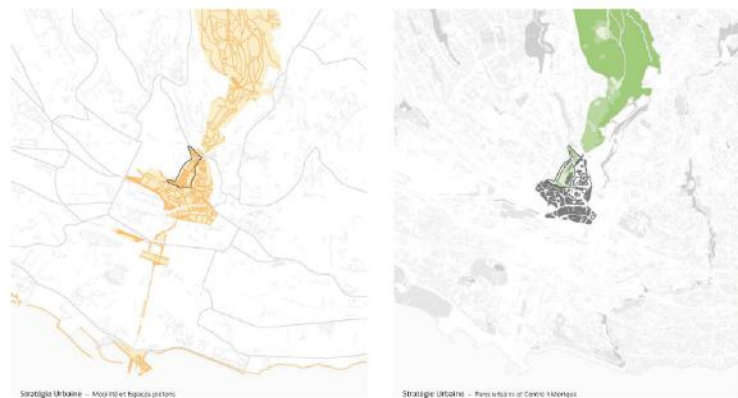


ARRABAL sàrl ARCHITECTES + ARCHITECTES PAYSAGISTES, Genève

Bureaux associés : Pascal Heyraud sàrl Arch. Paysagiste, Cléa Petitpierre Architecte,
Violaine Prévost Architecte

Collaborateurs : Raphaël Bach et Federico González Leone

Consultants : Team + mobilité SA, Pedro de Aragao



A.L.I.C.E. : Accueillons Les Initiatives Communes et Ecologiques

ALICE est une plateforme pour recevoir (2020), accueillir (2021) et accueillir (2022).

ALICE est une plateforme d'accueil et de soutien aux initiatives communes et écologiques, d'habitat et de développement durable, d'habitat et de développement durable.

ALICE est une plateforme d'accueil et de soutien aux initiatives communes et écologiques.

ALICE est une plateforme d'accueil et de soutien aux initiatives communes et écologiques.

ALICE est une plateforme d'accueil et de soutien aux initiatives communes et écologiques.

ALICE est une plateforme d'accueil et de soutien aux initiatives communes et écologiques.

LE TRANSFERT d'activités de la rue vers des lieux communs est une stratégie clé. Le transfert d'activités de la rue vers des lieux communs est une stratégie clé. Le transfert d'activités de la rue vers des lieux communs est une stratégie clé.

L'INCENDIARISME est un acte à partir duquel on crée un lien. L'incendiarisme est un acte à partir duquel on crée un lien. L'incendiarisme est un acte à partir duquel on crée un lien.

LE MODULAIRE est le fait de différencier les activités spatiales. Le modulaire est le fait de différencier les activités spatiales. Le modulaire est le fait de différencier les activités spatiales.

MOBILITE ET ECOLOGIE sont les deux piliers d'une même stratégie. La mobilité et l'écologie sont les deux piliers d'une même stratégie. La mobilité et l'écologie sont les deux piliers d'une même stratégie.

En 2020, le flux de visiteurs qui traverse la place de Riponne est entièrement visible. En 2020, le flux de visiteurs qui traverse la place de Riponne est entièrement visible. En 2020, le flux de visiteurs qui traverse la place de Riponne est entièrement visible.

La rue des deux marchés (rue de la rue) est une rue à sens unique. La rue des deux marchés (rue de la rue) est une rue à sens unique. La rue des deux marchés (rue de la rue) est une rue à sens unique.

Le transfert d'activités de la rue vers des lieux communs est une stratégie clé. Le transfert d'activités de la rue vers des lieux communs est une stratégie clé. Le transfert d'activités de la rue vers des lieux communs est une stratégie clé.

Le transfert d'activités de la rue vers des lieux communs est une stratégie clé. Le transfert d'activités de la rue vers des lieux communs est une stratégie clé. Le transfert d'activités de la rue vers des lieux communs est une stratégie clé.

Temporalité 2020 : une métamorphose qui n'exige aucune transformation complexe, des lieux qui s'activent spontanément



Temporalité 2030 : le piéton reprend ses droits et la place s'offre un nouveau cadre



Temporalité 2060 : vidé de ses voitures, un parking qui s'ouvre et accueille une forêt luxuriante et les musées de Rumine

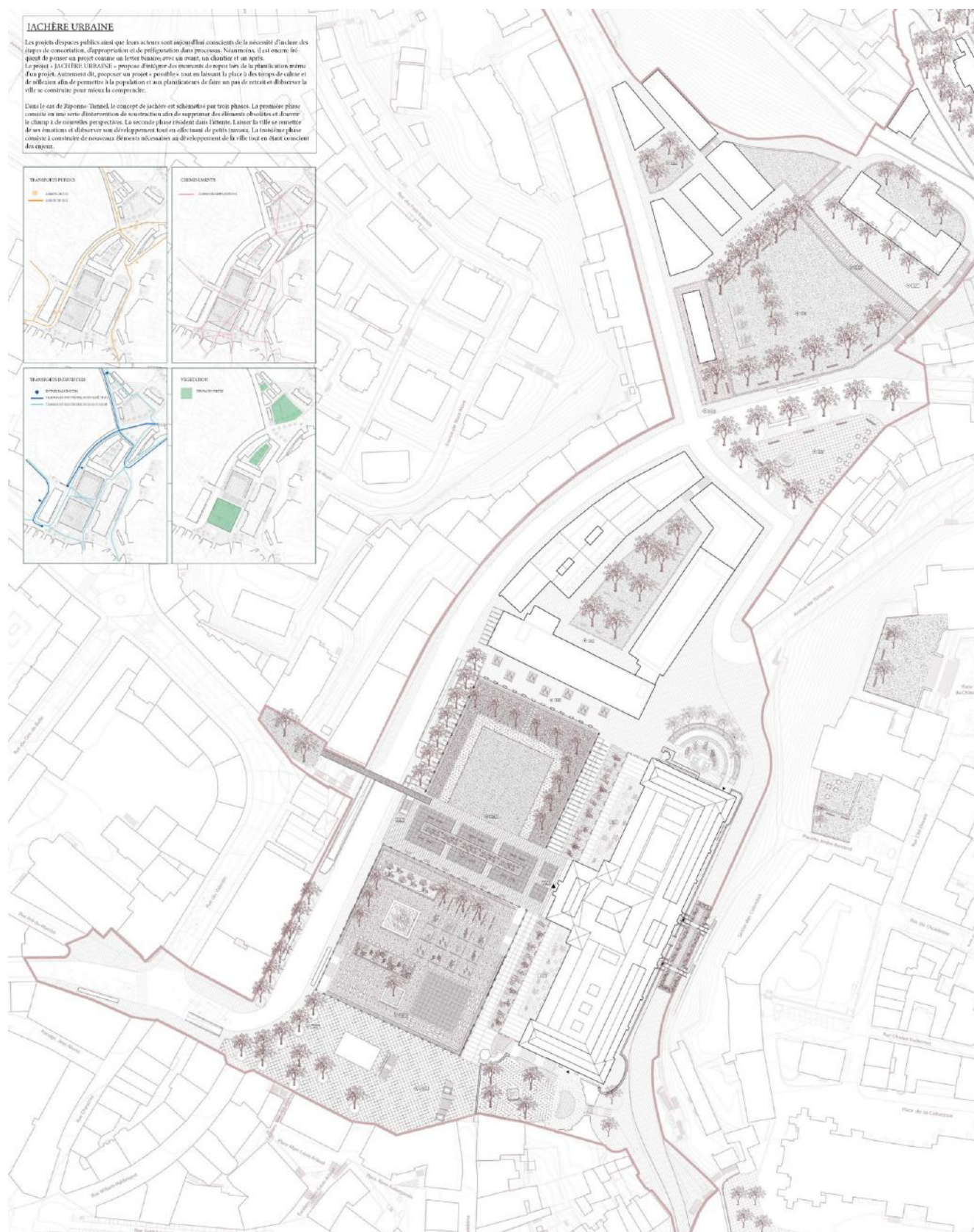


Coupe longitudinale - Perspective aérienne du Centre historique au Parc de la Vallée



Coupe transversale - Rue de la Vallée

JACHÈRE URBAINE | projet n°18



ellipsearchitecture, Lausanne

Yannick Claessens

Collaborateurs : Mattia Pretolani, Yannick Claessens, Camille Fauvel et Christophe Pittet



3



2



1

Ajouter - développer des projets adaptés

Pour le Tunnel :
Un nouveau quartier peut se constituer à l'Ouest de la place, permettant de compléter les logements supprimés ainsi que de répondre à un besoin en diversité. Situé au bord du nouveau parc de Tunnel à proximité de l'héritage et à deux pas de la Riponne, c'est une situation privilégiée dans la ville. La végétation de parc se développe et de grands arbres viennent se rajouter.

Pour la Riponne :
Le point de rencontre mérite de devenir un lieu ouvert à la ville et aux visiteurs. Pour cela une extension est nécessaire afin de combler une manque depuis ainsi que d'offrir une façade ouverte aux espaces. Il conviendrait à la ville autant que la ville devrait à lui pour devenir une véritable plateforme physique et numérique dédiée à la connaissance et à la vie des visiteurs. Ses programmes peuvent être enrichis en lien avec les espaces publics qui l'entourent. Finalement, les façades autour de la place deviennent attractives et se développent. Les rénovations urbaines lancées ne s'arrêtent plus à la Riponne pour un grand vide mais se poursuivent logiquement jusqu'à Tunnel et tracent un lien entre les deux places jusqu'ici enclavé.

Thèmes agricoles au 19^{ème} siècle de l'Etat des Deux Rives (L'Etat des Deux Rives)

Attendre - observer la ville

Pour le Tunnel :
Le arcades et sous-bassement du parvis de l'école viennent être hérités par des programmes d'utilité publique. L'ancien arrêt de bus devient un parking dans un parc. Il reste la trace d'un point de gare existant. Un parking souterrain peut être envisagé à l'Ouest de la place si nécessaire.

Pour la Riponne :
Le parking vient être hérité partiellement et reconstruit le palais de l'histoire aux différents niveaux de la ville, dont le centre M2 et permet une potentielle extension de celui-ci sous la place. Différents étages sont créés et les places de parc-parking sont restaurées au Tunnel et à Riponne.

Thèmes agricoles au 19^{ème} siècle de l'Etat des Deux Rives (L'Etat des Deux Rives)

Soustraire - ouvrir de nouvelles perspectives

Pour le Tunnel :
Les bâtiments au Nord, faisant face devant l'école de la Barre sont soustraits et les routes au Nord s'élargissent afin de créer un parc qui se développe selon une axe Nord-Sud et qui offre un espace vert de qualité pour le quartier. Il crée un nouveau lien entre l'héritage et la ville. Du côté Est de la place, un « square » minimal peut se développer et restaurer un lien direct avec la ville. Central Ouest, c'est le lieu idéal pour des bureaux de restaurant.

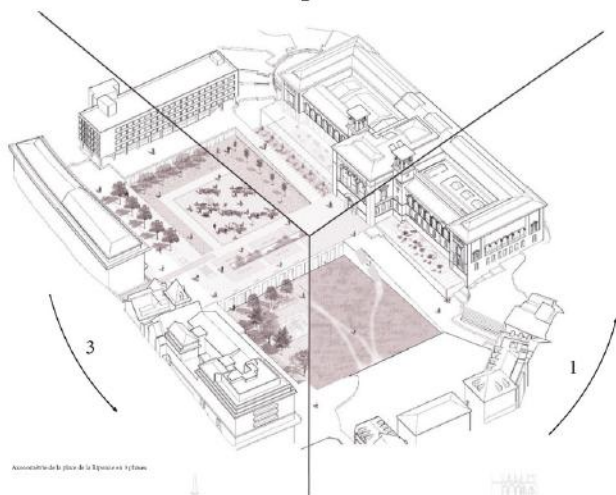
Pour la Riponne :
Les niveaux de la place sont redéfinis en une place haute et une place basse structurant la ville. On retrouve une logique humaine de scénographie urbaine en terrasses avec des rampes et des vases. La réactivation au Nord permet de nouveaux cheminement à l'Est. Au Sud, en créant un étage dans le parking, un lieu de culture est créé et structuré dans la ville et offre un jardin à la Riponne. Le marché se développe de part et d'autre du jardin. Il suit la logique plus-que-place identitaire de marché bourgeois.



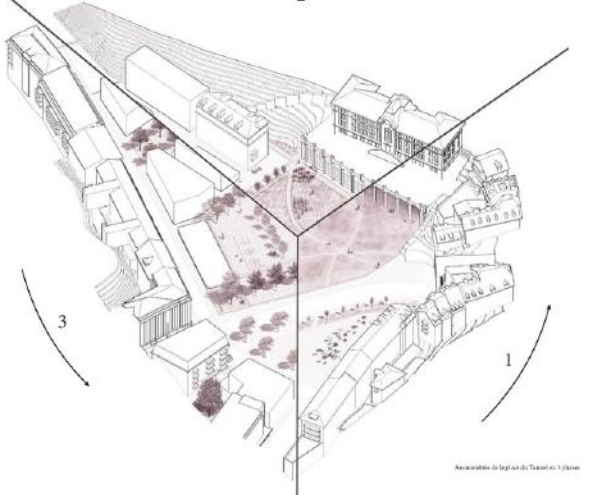
2



2



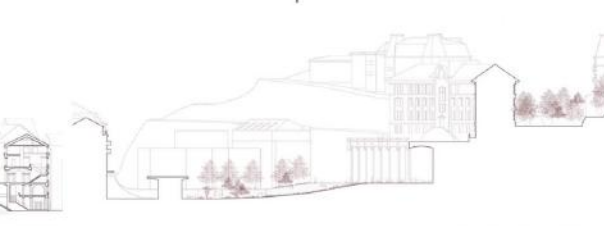
Accroissement de la place de la Riponne vers l'Est



Accroissement de la place de la Riponne vers l'Est



Coupe Nord-Sud de la place de la Riponne, échelle 1:500



Coupe Nord-Sud de la place de la Riponne, échelle 1:500





PLACE STAMP HERE



PAGE 141160

Concept whole

Concept urbain
L'idée du projet est de restaurer le lieu naturel, qui était topographique, en le liant à la Place de la Riposte (initialement la Place du Tunnel) (page 16). Pour restaurer ce lien, il faut ramener le temps et le climat après les sols, le lit de la rivière la Loue. En un siècle et demi, nous pouvons deviner que les paysages ont beaucoup changé. Ici, c'est d'une vallée et à l'époque les deux places s'y trouvent au bord, au pied de la Colline. Cette topographie, appartenant au relief d'un monde naturel par les regards de la Colline est conservée par certains aménagements plus modernes.

Pour redonner cette identité, il a été choisi pour le projet d'engager l'intégration d'éléments bâtis nouveaux en lien avec les plans et les vides existants pour structurer des espaces plus précisément définis dans leurs limites. Un couloir est proposé le long de la Place de la Riposte et fait face au Palais de l'Exposition, un bâtiment qui repose et culmine au sein de la Place et du complexe d'habitat et porte 10, l'élément horizontal passe autour de la Place de la Riposte. Le nouveau couloir redonne l'identité. Côté de la Place tout est maintenant plus cohérent. Il constitue une transition entre la Place de la Riposte et la Place de la Place de l'Exposition.

Le sud de la Place de la République se voit doter d'un marché couvert recouvrant également les zones du centre et du parking. Ce bâtiment prend place de manière centrale et crée de nouvelles relations avec les bâtiments existants en créant de nouveaux espaces publics.

L'été entre les deux Places, borné par un assemblage d'immeubles hérités et traversé par la rue des Deux Marches se voit d'un immense d'activité en été d'été. Ce printemps permet d'offrir la caractéristique de cet ensemble en y ajoutant les flux sur les ruelles adjacentes, la Rue du Faubourg et la Rue du Commerce. Enfin, un immeuble de logements videront place à l'État de la Place du Commerce. Du fait du terrain et son emplacement, il y a de nombreux espaces publics, notamment sur la Rue du Commerce. Il faut faire attention de la place qui devient tout un petit urban en relation avec la topographie des lieux et des flux commerciaux.

Affectations of unguis

Affections et usages

Affection de nos nouveaux objets, sont arrivées de nouvelles fonctions. Le hall d'entrée, confinant les accès pour le maître et le parking est une des passages et de permutation croisant avec différents moyens de transport. La fonction se montre aussi responsable des besoins importants du bon fonctionnement de cet endroit et il n'est pas sans rappeler l'atmosphère. Grande qui prend place autour de l'axe de la place. D'autres fonctions, plus permanentes pourraient prendre place dans ces espaces limités.

La colonnade caoussi a été ignorée l'installateur. Une gare d'embarcadou a été bâtie à la Place de la République. Le parking souterrain n'est installé que dans les deux-étages de l'avenue de la Place, remplacés par de nouvelles nappes sur la flue de l'avenue. La dalle d'un cheminement piétonnier est installée sur le bâtiment Hypern 10, et prolongée ainsi à la rue des Deux-Montagnes. Un principe simple est employé au pied du Palais Rénové. Un fort, végétal, cette fois-ci, se déplace au bas des terrasses et des colonnades. D'un côté, un coin de l'avenue a été délimité par des colonnades, et de l'autre, les différences de niveau ont été corrigées par un grand espace ouvert.

Le Fluo des Deux Marchés quant à elle, en rétrovisée de manière deux fois de suite, un environnement plus. Cette rue, flâne les deux places, présente aujourd'hui un agréable aspect de voir inférieure. D'un côté de cette rue, sera conservé l'état actuel des H2 l'autre côté sera utilisé pour le développement d'un accès vélos et d'espaces aux piétons et au passage, sous l'égide de la Région 10.

L'office doit être situé pour le développement d'un accès véhicules et piétons aux parking et au passage sous l'arcade 13. Des terrassements et des espaces verts seront privilégiés entre cet office et l'arcade. L'exploitabilité que cet ouvrage ne crée pas d'interface bien que se situant entre la Place de la Riposte et la Place du Tunnel, l'ait office de charnière ne privilégie les aires adjacentes.

La place du Tunnel, grande et adjacente, occupée par un parking sera occupée par un bâtiment de logement et un parc public. Ce parc sera au sud de l'ensemble de la place pour créer la continuité dans un milieu urbain. L'ensemble sera traversé par des passages publics qui traversent la place et les aires adjacentes et relieront les zones.

Table 3. Source of transport to office

Le thème de la mobilité est posé à l'approche la plus performante afin d'atténuer les impacts environnementaux de l'ensemble Réseau Tunnel. Dans cette perspective, la structuration des espaces s'accompagne par une redéfinition des différents lieux de circulation. Le premier enjeu était de déplacer la circulation intérieure motorisée et les accès au parking présent sur la Place de la République afin de rendre la segmentation en deux de la Place. Quatre nouvelles rampes sont aménagées sur le Rue du Tunnel et permettent une entrée en arête droite avant au carrefour (voir la maquette depuis le Nord-Est vers le Sud-Est). Le sens de circulation de ces rampes correspond au sens naturel de circulation.

Le Parc du Tunnel se réserve pour les transports publics et pour la mobilité douce. Des pistes cyclables sont aménagées sur la Rue du Tunnel et la rue de l'Éventail et se rejoignent de part et d'autre de l'îlot. Cette piste cyclable, avec son cheminement c'est une véritable promenade surplombant la Place de la Rognone.

La Halle de Marché se trouve sur un îlot de paysage et de parcelles constants. De nombreuses rues s'y retrouvent tel sa fonction soumise vers l'espace public, permet de faire une transition entre la zone urbaine moyenne-élevée des rues basses sans pour autant offrir la redondance de la Place de la Riposte. Son alignement a été pensé de façon à créer des passages amples sur la Place alle

Les passages muletiers qui relient le plateau à l'océan sont nombreux, tout comme les gorges de la vallée de la Rance. Les sentiers et les passages situés en hauteur permettent la présence d'une promenade tout autour de la Rance. Les assises pleurent tout en gardant l'essentiel de la vallée. Les deux passages sont la Rance 12.



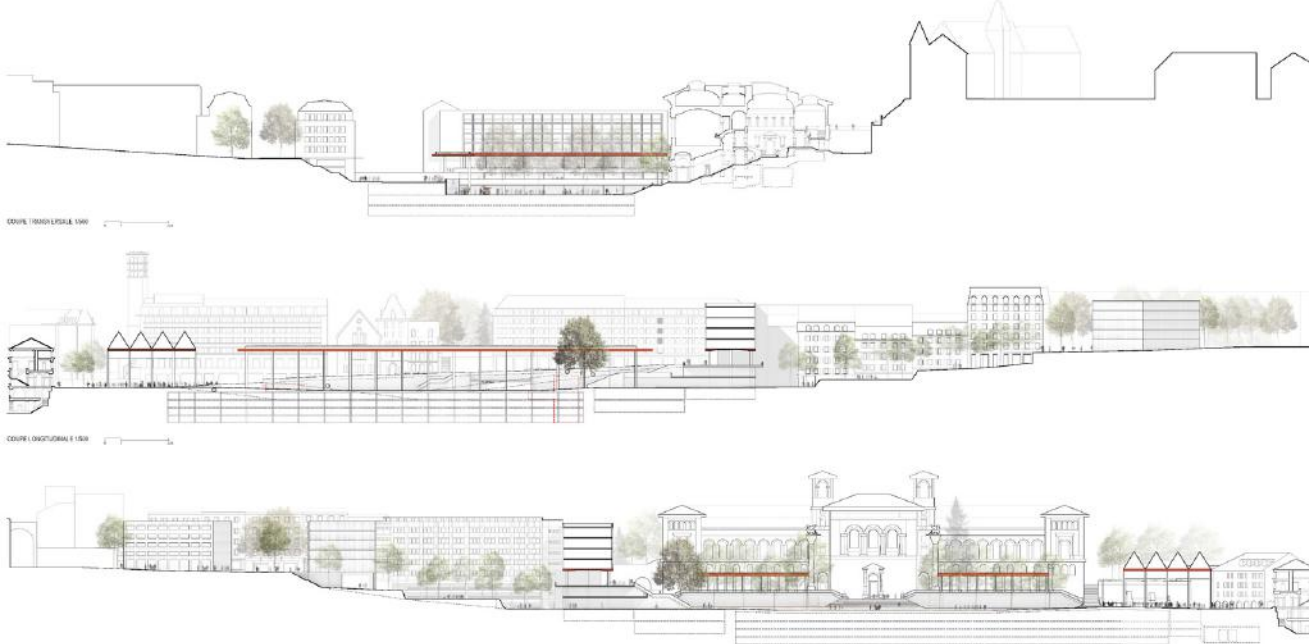
17000



97800



1000



FRANK, LAMON & MOSE, 1990

COUSSE L. LONGITUDINALE E 1939

COUPE L'OGGETTO DI UNO SPO



PRINT PRICE
\$14.95



HALLE UNDSCHNEIDER
GRÜNDUNG 1991



UNION COUNTY

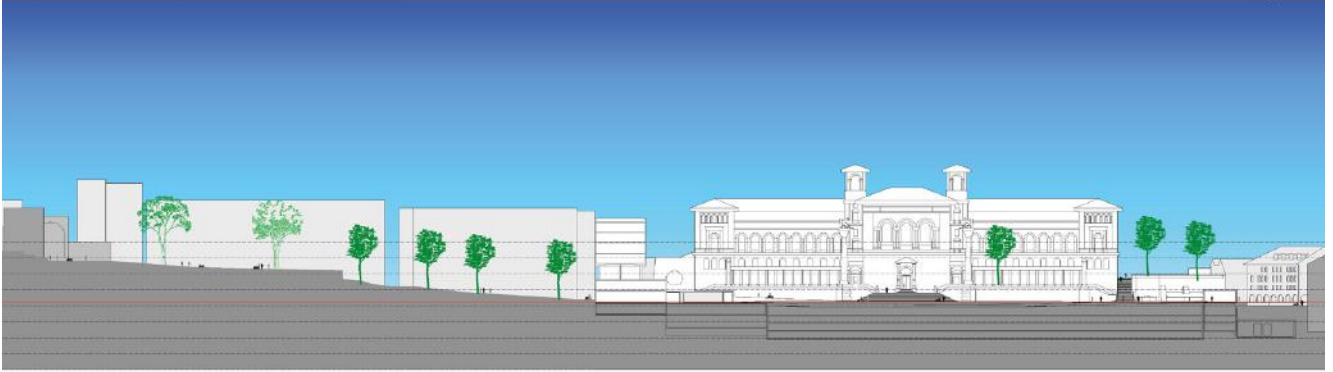


PLACE DE LA REPONSE, UNIVERSITATION EN HAUTER DU CUBITE



CONCERT FÉRIAL DE LA QTE
L'été 2000





A_Gora

Le projet a pour but de répondre aux besoins identifiés par le programme. De ce fait, il traite les éléments essentiels permettant de répondre aux futurs besoins des habitants. Pour cela, les espaces doivent être de qualité et articulés entre eux pour faciliter l'appropriation par les usagers.

La proposition :

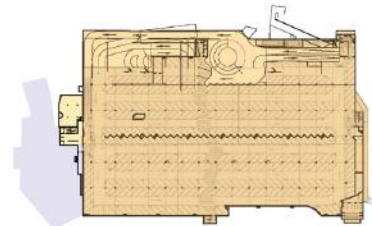
- * Renforcer deux places et un élément de liaison.
- * Soigner le caractère des espaces et les changements des niveaux.
- * Traiter les frontages afin d'assurer la transition de diverses activités comme des terrasses ou des prolongations des intérieurs vers l'extérieur pour les commerces.
- * Définir les limites/articulations.
- * Gérer les flux et les interfaces avec la conscience qu'une réduction des transports individuels motorisés suit les tendances actuelles de la mobilité.
- * Réduire les emprises automobiles au niveau des routes et du stationnement.
- * Favoriser les transports publics, les parcours piétons et cyclistes.
- * Structurer les entrées parking du Nord et du Sud avec double flux.
- * Pour l'aspect nature et climatologie, des arbres ont été rajoutés afin d'apporter de la fraîcheur, des îlots de verdure ont été développés comme des traits d'union entre ces trois espaces (Riponne, rue des deux Marchés et Tunnel). Cet aspect nécessiterait un approfondissement dans le cadre du développement du projet.

L'idée principale:

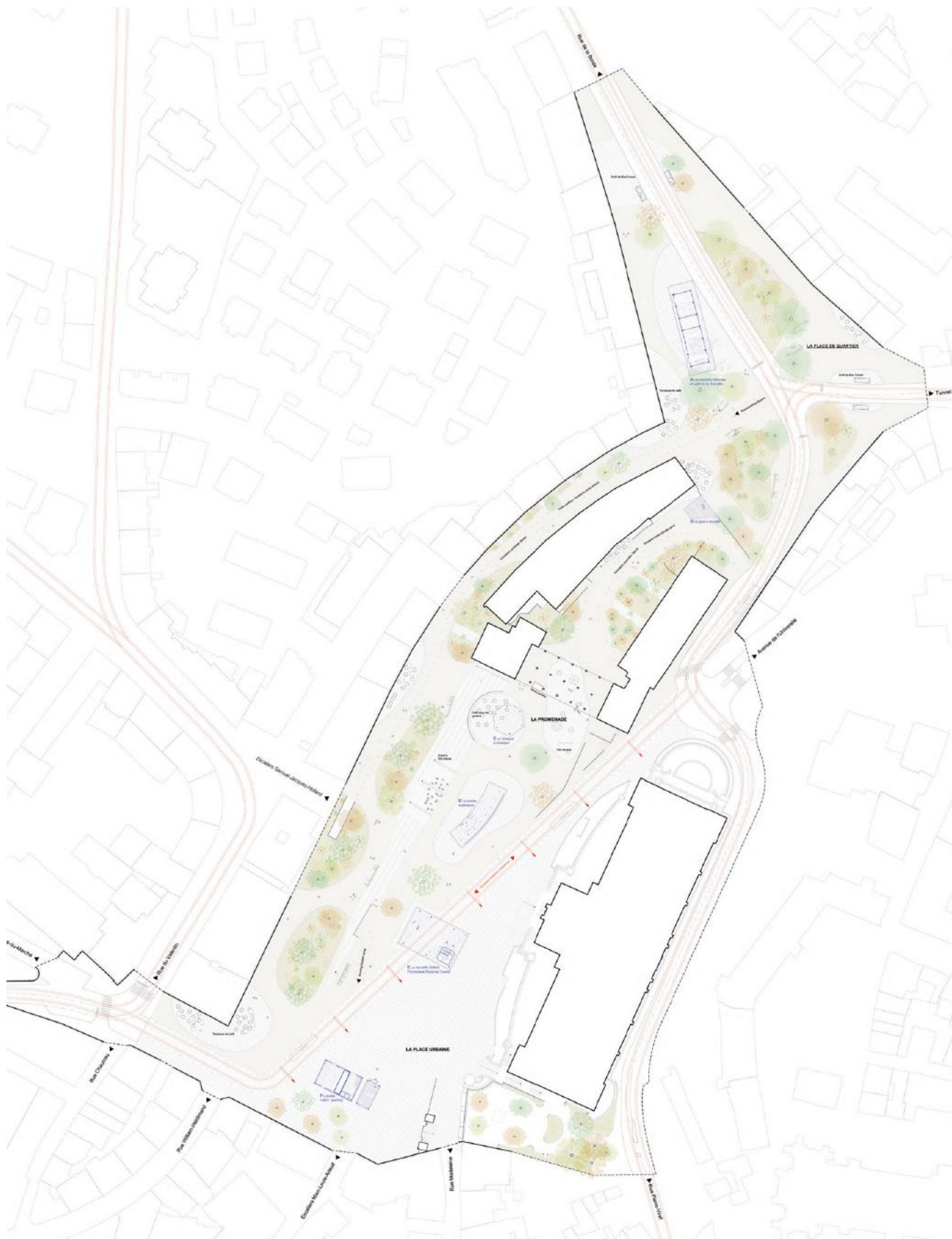
- * Créer des places horizontales pour favoriser l'accueil et le confort des usagers.
La Riponne se veut plus minérale, la place du Tunnel se tourne plus vers un revêtement brut style sable jaune stabilisé.
De la verdure généreuse accompagne ces places, notamment avec la mise en valeur des jardins du Palais de Rumine par des nouvelles plantations et des chemins piétons adaptés.

Etapas des travaux:

1. Restructuration de la Rue Neuve et de la Rue du Tunnel (Nouveaux accés parking, nouveaux tracés des flux et adaptations du front ouest du parking).
2. Réaménagement de toute la place avec renforcement structurel du parking et création du nouveau niveau de la place à + 501.20
3. Redéfinition du frontage Nord-ouest de la place du Tunnel et création de la circulation double sens.
4. Traitement de la place du Tunnel Sud-est
5. Création de la nouvelle place « horizontale » du Tunnel à + 515.00 comme prolongation des cafés et sans circulation.
6. Réorganisation de la « cour » Rue des deux Marchés en un espace « jardin »



Promenade Riponne-Tunnel | projet n°22



BALTIQUE, Lausanne

Bureaux associés : Antoine Barjon Architecte

Collaborateurs : Camille Tréchet-Jasnault, David Palussière et Antoine Barjon

Concours d'idées Riponne-Tunnel



1. Vue de la place de la Riponne, depuis le bas de la rue du Tunnel

L'axe de la circulation, la rue du Tunnel d'aujourd'hui, le promenade Riponne-Tunnel en bénéficiant de nombreux atouts et d'un cadre de circulation favorable, se place de la Riponne de la rue du Tunnel, se dirigeant vers la Cité avant de rejoindre la place de la Riponne. En effet, la rue du Tunnel est un axe de circulation qui se dirige vers la Cité, comme le fait du passé, tout en étant en mesure de servir les besoins de la place de la Riponne.



2. Vue de la place de la Tunnel, depuis l'avenue de l'Université

Pour redonner une dimension humaine à cette place délaissée, nous proposons également une circulation centrale qui permet d'apaiser les tensions, d'intégrer des arbres historiques et des usages de la rue commerciale à ce vaste espace piétonnier. Cette rue de la rue du Tunnel permet de servir la place de la Riponne et la Cité. Les magnifiques platanes sont valorisés et des espaces de rencontres spontanées sont créés à leur pied.

Lausanne, un archipel de promenades



Quelques promenades (pour une vue d'ensemble)

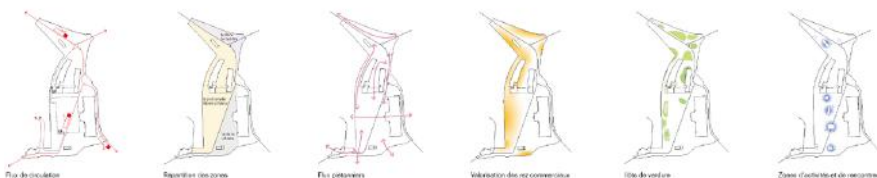
1. Promenade du Parc de Beaulieu
2. Promenade du Centre de Beaulieu
3. Promenade du Centre de Beaulieu
4. Promenade de la Foire
5. Promenade des Deux-Marchés
6. Promenade des Deux-Marchés
7. Promenade Riponne-Tunnel

Coupe transversale - 1/1000



Coupe longitudinale - 1/1000

Anatomie



Promenade Riponne-Tunnel :

Notre projet « Promenade Riponne-Tunnel » s'inscrit dans la tradition des nombreuses promenades lausannoises, proposant une façon piétonne d'observer, d'appréhender et souvent poétique entre deux points. Ces promenades ne sont ni des parcs, ni des rues, mais tout cela à la fois, des espaces pour rejoindre, traverser, racourcir, flâner... La redécouverte et l'analyse de ces promenades historiques sert de point de départ à notre proposition d'aménagement pour le secteur Riponne-Tunnel.

Ces deux places si proches répondent à des fonctions et à des échelles différentes : la place de la Riponne est une place de centre ville, la place du Tunnel est une place de quartier.

La monumentalité de la place de la Riponne fait d'elle un espace public délaissé et presque inutile. Elle est si grande que même le marché peine à la remplir. Sa dimension théâtrale lui permet de recevoir ponctuellement de grande manifestation, mais sa réalité quotidienne est plutôt celle d'un espace vide, d'une toiture de parking. La place du Tunnel, moins prestigieuse et à la cohérence urbaine plus faible, souffre des mêmes maux, la quasi-totalité de sa surface est occupée par le stationnement.

Nous proposons que ces deux places, en s'unifiant, abandonnent un peu de leur monumentalité au profit d'une intégration à un espace piétonnier plus vaste offrant de grandes qualités paysagères. Elles deviennent les points de départ et d'arrivée d'une nouvelle promenade : la promenade

Riponne-Tunnel. L'entre-deux (la rue des Deux-Marchés, la rue du Tunnel et l'avenue de l'Université), qui est un lien délaissé, en devient la véritable colonne vertébrale.

La place de la Riponne :

Nous repensons l'usage de la place par un geste simple et pourtant symbolique, la déviation des lignes de bus empruntant aujourd'hui la rue du Tunnel en une diagonale traversant la place depuis la rue Neuve jusqu'à l'avenue de l'Université. La première image offerte à l'usager (touriste ou habitant) arrivant du métro est celle d'une ville en mouvement. Le ballet ordonné des trolley-bus devant le palais de Rumine et se dirigeant vers la Cité donne l'image d'une ville dynamique et culturelle. L'identité lausannoise est soulignée par la mise en scène des câbles d'alimentation électrique caractéristiques de la ville.

En créant une voie de circulation centrale, nous « rééquilibrons » cette place jugée trop grande et lui redonnons des proportions à taille humaine. D'un côté une place miniaturisée en connexion directe avec la centre ville accueille le marché et les grandes manifestations. De l'autre le point de départ d'un vaste espace piétonnier, la Promenade Riponne-Tunnel, un changement d'échelle et un regard inédit sur la place. En libérant le bas de la rue du Tunnel de la circulation, nous valorisons ainsi les rez de chaussée des commerces qui s'y trouvent et leur offrent des vastes terrasses piétonnes et arborées. En déplaçant la circulation sur les zones « stériles » comme le toit du parking, nous libérons au maximum les emprises de pleine

terre disponibles afin de les exploiter. La surface de sol réel, perméable et fertile, est maximisée de façon à réintroduire, en ville, un maximum de biodiversité et de qualité paysagère. Des gradins prennent place pour offrir la rue du Tunnel jusqu'au centre de la place. Lieu de pause et de rencontre, support d'observation pour des spectacles et aires de jeux pouvant se dérouler à leur pied. Nous supprimons la circulation automobile au profit d'un vaste espace piétonnier. A ce stade, la faisabilité d'une intervention sur les ouvrages du parking étant incertaine, nous avons pris le parti de conserver tels quelles les rampes d'accès.

L'entre-deux :

L'objectif de notre proposition est de rendre poreux l'îlot Riponne-Tunnel, afin d'unifier les deux places, de rééquilibrer et redistribuer les fonctions et activités entre elles. La déviation des lignes de bus permet de redonner de la visibilité à l'avenue de l'Université, une des portes d'entrée à la Cité depuis la place de la Riponne, aujourd'hui anonyme, et pourtant indispensable pour accéder au direct et en pente douce jusqu'au Château et au Parlement. La piétonisation de la rue du Tunnel permet la valorisation des surfaces commerciales, l'installation de terrasses d'agrément et la végétalisation d'une grande surface de sol en pleine terre.

La charmante rue des Deux-Marchés avec ses bistrottes, ses petits commerces et sa placette est valorisée par l'ouverture généreuse des niveaux bas du bâtiment de Riponne 10.

La place du Tunnel :

Pour redonner une dimension humaine à cette place délaissée, nous proposons une voie de circulation centrale qui permet l'agrandissement des trottoirs, l'intégration des arbres historiques et des rez de chaussée commerciaux à ce vaste espace piétonnier. L'ancien arrêt de bus est recouvert pour accueillir le café et le Ha-Ha-Jeu de la Grenette de façon pérenne. Les magnifiques platanes sont valorisés et des espaces de rencontres spontanées se créent à leurs pieds. La place du Tunnel, intégrée à ce vaste espace piétonnier devient l'autre point de départ de la Promenade Riponne-Tunnel.

Synthèse :

L'idée finalement que ces deux places, Riponne et Tunnel, tiennent un bénéfice mutuel l'une de l'autre, par la découverte et la valorisation d'un entre-deux précaire et oublié. Modifier le visage de ces deux places en faisant avec le « déjà là », en transformant le paysage sans modifier les fronts bâtis. L'idée également d'inscrire une nouvelle promenade à l'inventaire des promenades lausannoises, dépasser le concept de place au profit d'une cohérence paysagère à l'échelle de la ville.

Promenade Riponne - Tunnel



3. Vue de la place de la Riponne, depuis la sortie du métro

La première image offerte à l'usager (touriste ou habitant) arrivant du métro est celle d'une ville en mouvement. Le ballet ordonné des trolley-bus devant le palais de Rumine et se dirigeant vers la Cité donne l'image d'une ville dynamique et culturelle.



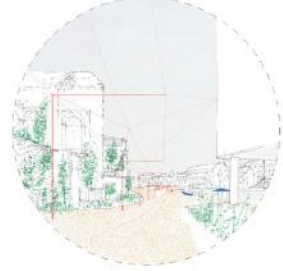
4. Vue de la rue du Tunnel, en direction de la place de la Riponne

La piétonisation de la rue du Tunnel permet de servir les deux places, la circulation des véhicules commerciaux est apaisée, l'installation de terrasses d'agrément et la végétalisation d'un grand espace piétonnier sont créés à leur pied.



5. Vue de la rue des Deux-Marchés, depuis la place du Tunnel

La charmante rue des Deux-Marchés avec ses bistrottes, ses petits commerces et sa placette est valorisée par l'ouverture généreuse des niveaux bas du bâtiment de Riponne 10.



6. Vue de la place de la Riponne, depuis l'avenue de l'Université

La première image offerte à l'usager (touriste ou habitant) arrivant de l'avenue de l'Université est celle d'une ville en mouvement. Le ballet ordonné des trolley-bus devant le palais de Rumine et se dirigeant vers la Cité donne l'image d'une ville dynamique et culturelle.



7. Vue de la place de la Riponne, depuis les marches du Palais de Rumine

En sortant du Palais de Rumine, l'usager découvre le paysage de la place de la Riponne, les gradins devant le palais de Rumine et se dirigeant vers la Cité donnent l'image d'une ville dynamique et culturelle.



Ville de Lausanne

RIPONNE
TUNNEL



Mafalda Sacadura Botte, Lausanne
Bureaux associés : Lucía Bentué Gómez (E)



Camille Wetzel, Meyrin

Collaborateurs : Julien Boesiger et Sebastián Suárez Valenzuela

La place de la Riponne



Le récit

Cette proposition met la population au plus près du lieu et des enjeux de son territoire.

D'abord, l'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Enfin, l'impact est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

C'est un projet de développement urbain qui vise à créer un nouveau quartier de la ville de Lausanne.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

La place du Tunnel



L'espace public



L'espace public est conçu pour être un modèle de développement urbain.

Les écluses urbaines

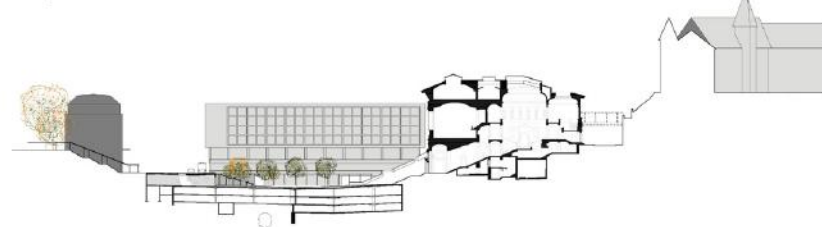


Les écluses urbaines sont conçues pour être un modèle de développement urbain.

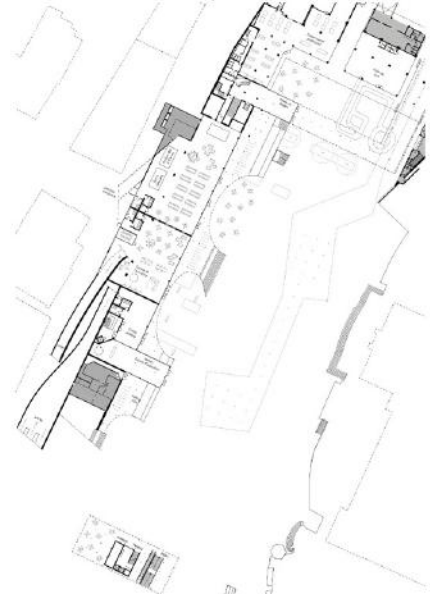
Coupe longitudinale A-A 1:500



Coupe transversale B-B 1:500



Rez-inférieur de la Riponne 1:500



Les scènes urbaines



Phasage



1. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

2. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

3. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

4. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

5. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

6. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

7. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

8. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

9. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

10. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

11. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.

12. L'impact du projet est limité à la zone de la Riponne, sans impact sur le reste de la ville. Le projet est conçu pour être un modèle de développement urbain.



Comte / Meuwly, Arch. ETH SIA, Zurich

Bureaux associés : USUS Landschaftsarchitektur à Zurich, Raum 404 à Zurich

Collaborateurs : Adrien Comte, Adrien Meuwly, Johannes Heine, Ana Olalquiaga et Oscar Buson



Les places de la Riponne et du Tunnel font partie des rares espaces de grande dimension de la ville de Lausanne. Leur situation en périphérie des limites historiques de la ville, hors du tissu urbain moyenâgeux, a induit une structure très libre: des volumes installés sur un plateau artificiel, aujourd'hui idéalement situé au centre de la ville et des activités. Notre projet exploite ce potentiel en proposant une réorganisation des espaces urbains dépourvue de limites, tant physiques que fonctionnelles: un réseau de microclimats, de lieux et de structures versatiles propices à de multiples appropriations.

THÉÂTRE URBAIN

Notre projet propose de dynamiser l'espace public en supprimant les limites frontalières physiques ou topographiques, limites d'affectation ou de programme. Nous proposons un système urbain fait de limites floues, de microclimats, de variations de densité, de gradients: un urbanisme fluide, activant les espaces par les changements de climat qu'apportent l'ombre, l'eau et la végétation. En bref il s'agit de redonner les places aux piétons en retravaillant le contexte accidenté en un système plus ouvert.

Notre projet exploite la situation actuelle au maximum, en investissant les structures existantes, telle que la façade au rez de parking de la Riponne, et en accentuant les caractères des lieux: La Riponne est le lieu des grands rassemblements et du marché, le Tunnel est fait le lien entre la ville et la nature.

Les places de la Riponne et du Tunnel sont différentes. La même stratégie de développement leur est appliquée, tout en conservant leur indépendance et leur caractère propre. Le Boulevard qui les relie est clairement dessiné par une ligne de nouveaux arbres, qui sert également de filre entre le trafic et les espaces piétons.



Stratégie

1. **Clarification:** Supprimer les limites, les routes, les structures superflues. Fluidifier les espaces, simplifier le bâti, connecter les niveaux.
2. **Activation:** Envahir les espaces public par le renforcement des activités qui les entourent, élargir les rases-de-chaussée. Dynamiser le périmètre des places, faire coïncider les activités et la végétation sur les places. Investir l'existant avec de nouvelles activités.
3. **Amplification:** Renforcer les caractères et soutenir les utilisations des places de la Riponne et du Tunnel, par l'amplification stratégique d'une sélection d'éléments: la toiture appropriable de la Riponne, le bois du Tunnel et le boulevard qui les relie.



Capacité Louis XIV, Lausanne, vue sur le Ciel depuis le centre de l'île. Louis XIV, Lausanne, vue sur le Ciel depuis le centre de l'île. 1000. Caprice de l'architecture au 17^{ème} siècle. 1000.

Interventions

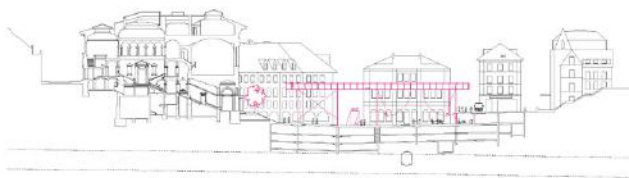
Deux situations se démarquent et structurent l'organisation fluide des places de la Riponne et du Tunnel. Ce sont des épicentres, des points de densité, des interfaces d'où rayonnent les flux et les activités.

La nouvelle Grenette

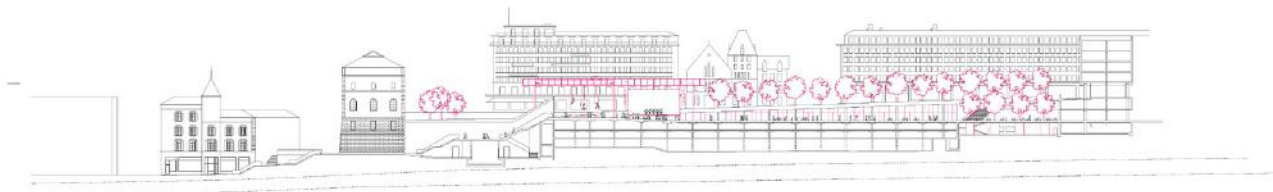
Le toit du marché est une interface ouverte et légère. Il ne bloque pas ni vue, ni le passage. Il crée un lien entre le métro, le bus, le parking, et le système piétonnier de la ville. C'est un point de passage idéal pour l'organisation d'événements et de manifestations. Sa grande dimension lui confère une importance régionale et permet une grande liberté d'utilisation: marchés, concerts, manifestations sportives, expositions. La nouvelle Grenette est une infrastructure versatile, aussi adaptable et flexible qu'un gril de théâtre.

Le bois du Tunnel

La place du Tunnel est directement reliée au bois de Sauvabelin par une ceinture verte. Celle-ci soutient la biodiversité en ville, et apporte la fraîcheur de la forêt au cœur du tissu urbain. Les plantations et l'exploitation du bois du Tunnel s'intègrent à la vie de quartier.



coupe transversale 1:100



coupe transversale 1:100



Nicolas Moser, La Chaux-de-Fonds

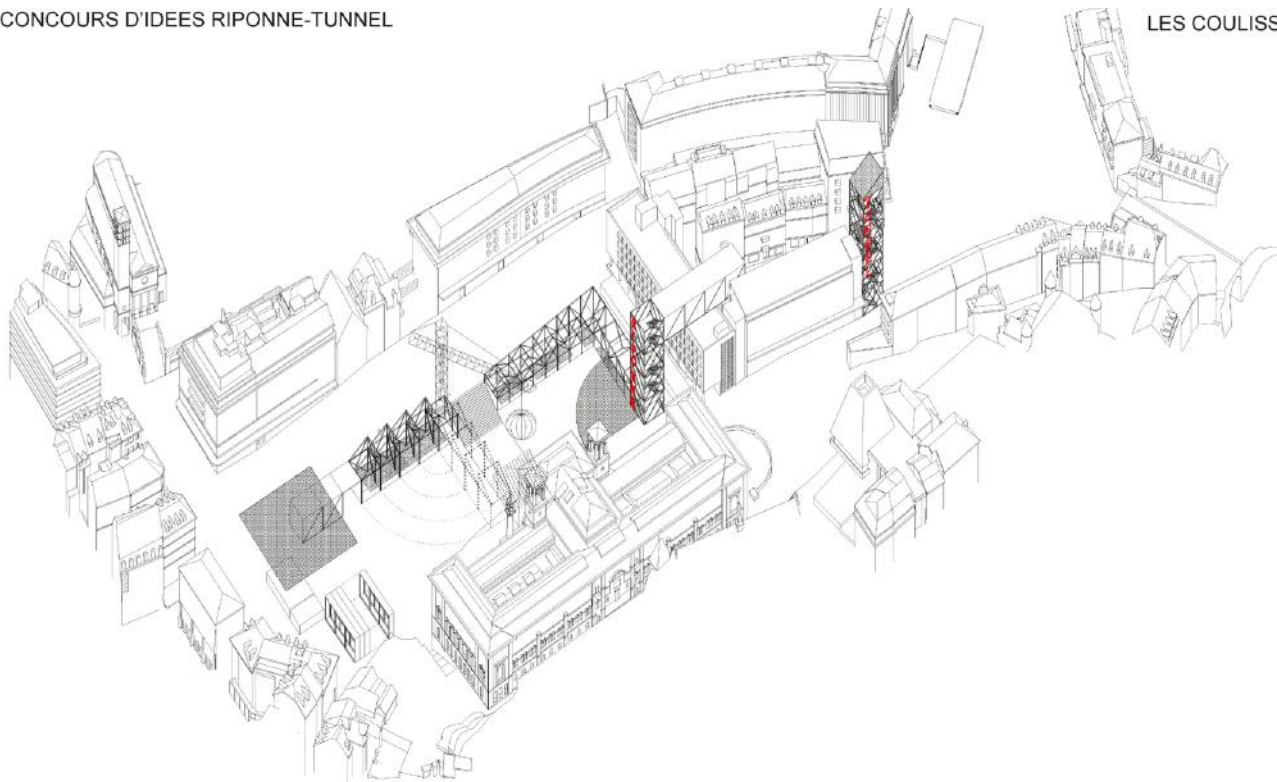
DECOUVRIR, ECHANGER, S'AMUSER



de la place son unitaire
seulement un seul et même
service actuel mais propose
soirement pour proposer
d'augmenter la place et de
d'appareillages de tous les
espèces de refouler sur deux
colonnes sur lequel serait
une de la ville. Ce détail
est en côté identitaire et

COUPE LONGITUDINALE ALLANT DE LA PLACE DE LA RIPOSTE À LA PLACE DU TUNNEL.

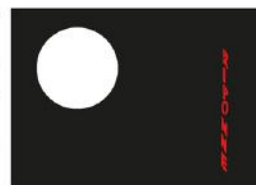
166



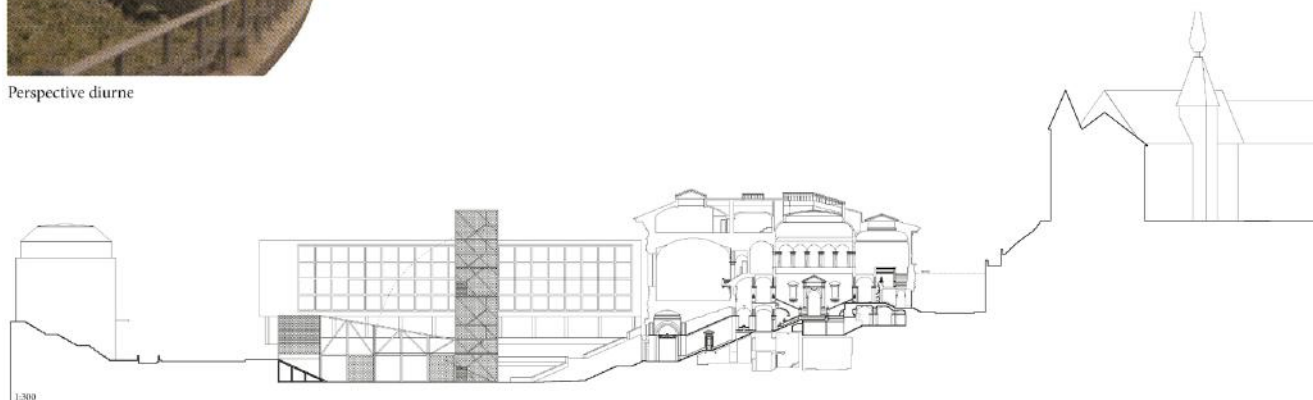
Perspective diurne

Le projet s'inspire d'une figure purement lausannoise, celle des escaliers du marché. Il exploite les interstices préexistants et enrobe les différents fronts bâtis en leur donnant une épaisseur supplémentaire. Cette épaisseur est majoritairement technique et circulaire, afin de proposer un parcours couvert qui s'étend de l'extrémité Sud de la place de la Riponne jusqu'au front Sud de la place du tunnel.

La métaphore du théâtre a été exploitée: le bâtiment sert de coulisses aux différents espaces publics qu'il dessert, une série d'infrastructures mobiles permettent de fragmenter, couvrir ou encore illuminer les places en fonction des besoins et des saisons.



Perspective nocturne



1:300



1:300



Charlotte Roche-Meredith, Pully
Collaborateur : Timothé Beuret



Anciens lieux névralgiques de la ville de Lausanne, la place de la Riponne et celle du Tunnel ont perdu de leur splendeur à l'avènement de la motorisation individuelle. Si le site de la Riponne a subi de nombreuses modifications douteuses au fil des siècles, la place du Tunnel a été mieux préservée. Mais leur usage dédié à l'automobile a relégué dans les deux cas le piéton au second plan. Ainsi, ce projet ne prétend pas idéaliser une forme inspirée du passé ou de métamorphoser excessivement les lieux encore une fois. Il se veut de redonner à la population ces grands espaces, cela en effectuant des changements simples et facilement mis en place par rapport à l'état existant.

La place de la Riponne est un grand vide au cœur du centre-ville lausannois. Un vide actuellement froid puisqu'il est dessiné par l'accès au parking souterrain. Au pied du Palais de Rumine se trouve un lieu hétérogène, divisé, et finalement peu utilisé. Cette hétérogénéité a produit de nouveaux espaces sociaux de qualité insoupçonnée tels que la Grenette. Le marché hebdomadaire permet de combler le vide deux fois par semaine, ainsi que quelques rares manifestations, culturelles ou politiques.

Le projet ne tente pas ici de combler ce vide mais de réunir les différents fronts pour redonner entièrement l'espace à la population. Les entrées du parking étant désormais sur la rue du Tunnel, le front Est se mue en un gradin géant. Transition douce et continue entre la rue et la place, espace de détente à l'abri d'un arbre, ce gradin permet de rendre au Palais de Rumine sa notoriété, et donne à la Riponne une nouvelle entité. Au nord, lieu déjà occupé par de nombreuses activités, celles-ci sont mises en avant en leur donnant plus de place et de verdure. La toiture de la Grenette est complétée donnant au lieu une identité aboutie.

Au sud, un nouveau couvert permet de réunir les différents accès souterrains en une seule entité volumétrique. Au croisement de nombreux flux, le couvert fait office de rotule et clarifie la séparation entre la partie haute et basse de la place.

Le cœur de la place est quant à lui laissé vide, afin d'accueillir les différents programmes éphémères. Cela dans l'idée où se vide deviendrait à nouveau chaud puisque mieux isolé, les manifestations, des bancs-jardins déplaçables sont disposés au nord de place pour prolonger le front actif de la Grenette et amener de la verdure au sol minéral.

La place du tunnel, moins centrée, jouit d'un emplacement plus populaire et de dimension plus humaine que sa grande sœur. Entourée de beaux arbres, elle offre une magnifique possibilité de créer un réel square. L'emploi estival de la place pour la création d'une place de jeux étant une réussite, cela montre que la demande d'un lieu chaleureux est présente dans le quartier.

Le projet restreint le trafic afin de libérer la place de son enclavement routier. Le front nord, déjà habité par des bistros et restaurants, peut désormais se lier physiquement à la place pour créer un lieu riche en activités. Le cœur de la place est dédié aux enfants, cette fois de manière permanente, utilisant l'ancien arrêt de bus comme point d'attache. Un bassin d'eau vient compléter l'offre de divertissement. Le côté Est est lui gardé plus libre afin d'accueillir parties de pétanque ou événements éphémères.

Enfin, le lieu est orné d'une passerelle permettant de passer au-dessus de la route, de lier les deux espaces piétons de manière fluide, et à une échelle plus large, de joindre les deux places. Cette structure est aussi perçue comme geste sculptural, venant serpenter autour des vieux arbres de la place, qui permet de donner un nouveau caractère au lieu.

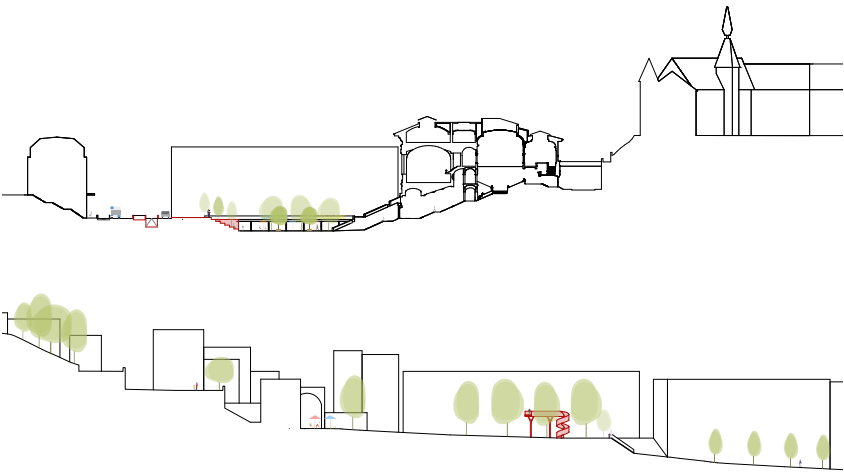
Finalement, les deux places sont liées indirectement par une trame dessinée au sol. Sur chacune d'elles, cette trame permet de cadrer l'espace, mais aussi de donner une dynamique et un style. Le citoyen pourra également observer que la passerelle en bois du Tunnel reprend la même apparence que les gradins de la Riponne. Dans un contexte extrêmement minéral, l'utilisation du bois permet d'amener un peu de chaleur à la colorimétrie des lieux, et s'intègre dans un raisonnement écologiquement responsable. Enfin, la rue des Deux-Marchés est arborisée et le trottoir élargi. Ce moment de pause entre les deux places offre ainsi de meilleures conditions pour les piétons.



Vues des deux places et propositions d'aménagement



Schéma des nouveaux axes routiers principaux



Coupes 1:500



Schéma des zones piétonnes entre les deux places

